



Cette publication a été co-financée
par l'Union européenne

Migration en Côte d'Ivoire

PROFIL NATIONAL 2009



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITES EN AFRIQUE

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas les positions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations utilisées et la présentation des données dans le rapport n'impliquent pas l'expression d'opinion de la part de l'OIM concernant des faits tels que statut légal, pays, territoire, ville ou zone particulière, ou à propos de leurs autorités, ou de leurs frontières ou confins. Toute omission et erreur reste de la seule responsabilité de l'auteur.

L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires au sein de la communauté internationale afin de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne, l'Office fédéral des migrations suisse (ODM) et la Coopération belge au développement. Les opinions exprimées ci-après sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne, de l'Office fédéral des migrations suisse (ODM) et de la Coopération belge au développement.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tél : +41 22 717 91 11
Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int
Internet : <http://www.iom.int>

ISBN 978-92-9068-559-3
© 2009 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.



Cette publication a été co-financée
par l'Union européenne



Migration en Côte d'Ivoire

PROFIL NATIONAL 2009

Préparé pour l'OIM par
Sylvère Yao Konan



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITES EN AFRIQUE

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Liste des tableaux | 5 |
| Liste des graphiques | 6 |
| Abréviations | 9 |
| Avant-Propos..... | 11 |
| Résumé | 17 |
| Executive Summary | 23 |
| PARTIE A : Introduction | 29 |
| A.1 Etat des lieux du niveau de développement | 29 |
| A.2 Principales tendances migratoires | 32 |
| PARTIE B : Analyse du contexte socio-économique de la migration | 35 |
| B.1 Changements démographiques | 35 |
| B.2 Environnement économique..... | 36 |
| B.3 Marché du travail | 39 |
| B.4 Capital humain | 42 |
| PARTIE C : Analyse de la situation migratoire dans le pays..... | 45 |
| C.1 Immigrants | 45 |
| C.1.1 Nombre Total d'immigrants | 45 |
| C.1.2 Type d'immigrants | 46 |
| C.1.3 Immigrants en situation irrégulière | 50 |
| C.2 Emigrants..... | 52 |
| C.2.1 Nombre total d'émigrants | 52 |
| C.2.2 Type d'émigrants..... | 54 |
| C.2.3 Emigrants en situation irrégulière | 59 |
| C.3 Diaspora | 61 |
| C.4 Transferts de fonds | 62 |
| PARTIE D : Analyse des facteurs générant la migration | 67 |
| D.1 Principales caractéristiques des tendances migratoires actuelles | 67 |
| D.2 Identification des facteurs générant la migration | 69 |
| D.3 Evolution probable des mouvements migratoires | 70 |

| | |
|---|------------|
| PARTIE E : Efficacité des politiques dans la gestion du phénomène migratoire | 71 |
| E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration | 71 |
| E.1.1 Aperçu des récents développements de la politique migratoire | 71 |
| E.1.2 Aperçu de la législation nationale..... | 72 |
| E.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration..... | 74 |
| E.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire | 77 |
| E.3 Coopération régionale et internationale | 78 |
| E.4 Evaluation globale de la politique migratoire | 80 |
| PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la politique migratoire sur le développement..... | 81 |
| F.1 Impacts de la migration sur le développement socio-économique du pays | 81 |
| F.2 Impacts des politiques migratoires sur le développement du pays..... | 81 |
| PARTIE G : Conclusions..... | 83 |
| G.1 Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes..... | 83 |
| G.2 Recommandations pour l'amélioration des statistiques migratoires..... | 84 |
| G.3 Recommandations relatives à la gestion de la migration..... | 85 |
| Bibliographie | 87 |
| Annexe I : Statistiques | 93 |
| Annexe II : Aperçu de la migration interne | 109 |

Liste des tableaux

| | | |
|--------------|--|----|
| Tableau 1 : | Indicateurs de changements démographiques, 1960-2008..... | 35 |
| Tableau 2 : | Evolution des principaux indicateurs économiques, 2001-2008..... | 38 |
| Tableau 3 : | Variables indiquant le niveau du capital humain, 2002-2008..... | 43 |
| Tableau 4 : | Répartition des immigrants par sexe et par pays d'origine, 1998 | 45 |
| Tableau 5 : | Touristes et visiteurs arrivés par l'aéroport FHB par continent de provenance, 1996-2000..... | 49 |
| Tableau 6 : | Motifs des visites en Côte d'Ivoire, 1998-1999..... | 49 |
| Tableau 7 : | Répartition des immigrants selon la durée de séjour, 1998-2006 (%)..... | 50 |
| Tableau 8 : | Répartition des réfugiés ivoiriens par continent, 2008..... | 55 |
| Tableau 9 : | Répartition des demandeurs d'asile ivoiriens par régions d'accueil, 2000-2007 | 55 |
| Tableau 10 : | Etudiants ivoiriens à l'étranger par pays de destination, 2000-2006 | 57 |
| Tableau 11 : | Etudiants ivoiriens de troisième cycle par domaine d'étude dans les pays de l'OCDE, 2008 | 58 |
| Tableau 12 : | Ivoiriens en situation irrégulière appréhendés dans les pays membres de l'UE, 2006 et 2007..... | 59 |
| Tableau 13 : | Nombre de visas demandés et refusés aux Ivoiriens, 2006 et 2007 | 59 |
| Tableau 14 : | Ivoiriens en situation irrégulière expulsés par les pays membres de l'UE, 2006 et 2007 | 60 |
| Tableau 15 : | Utilisation des fonds transférés par les ivoiriens travaillant à l'étranger (%)..... | 65 |
| Tableau 16 : | Motivations des étrangers pour migrer vers la Côte d'Ivoire, 1998-2006 (%) | 69 |
| Tableau 17 : | Partenaires au développement intervenant dans la thématique Migration/Population vulnérables..... | 78 |
| Tableau 18 : | État de la ratification par la Côte d'Ivoire des textes de la CEDEAO relatifs à la liberté de circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement..... | 79 |
| Tableau 19 : | Taux de croissance de la population active en Côte d'Ivoire par nationalité, 1998 et 2002 | 95 |
| Tableau 20 : | Population occupée en Côte d'Ivoire par nationalité et temps de travail, 1998 et 2002 (%) | 96 |
| Tableau 21 : | Population occupée en Côte d'Ivoire par nationalité et type d'activité, 1998 et 2002 (%) | 96 |
| Tableau 22 : | Taux de chômage par diplôme obtenu dans l'enseignement général et professionnel, 2002 (%)..... | 98 |

| | | |
|--------------|--|-----|
| Tableau 23 : | Réfugiés et demandeurs d'asile en Côte d'Ivoire par pays d'origine, sexe et âge, 2000-2007..... | 99 |
| Tableau 24 : | Visas de travail délivrés aux non-nationaux par sexe, 2000-2006..... | 101 |
| Tableau 25 : | Type/durée de contrats pour les visas de travail délivrés aux non-nationaux, 2000-2006..... | 101 |
| Tableau 26 : | Catégories socioprofessionnelles des travailleurs immigrés par sexe et nationalité, 2000-2006..... | 101 |
| Tableau 27 : | Estimation des étrangers en situation irrégulière en Côte d'Ivoire, décembre 1999..... | 103 |
| Tableau 28 : | Médecins et infirmiers formés en Côte d'Ivoire apparaissant dans les recensements de neuf grands pays receveurs de migrants, 1995-2005 | 104 |
| Tableau 29 : | Etudiants ivoiriens de troisième cycle dans les pays de l'OCDE, 2008 | 104 |
| Tableau 30 : | Opérations de vente et d'achat de change manuel, 2004-2008..... | 107 |

Liste des graphiques

| | | |
|----------------|---|----|
| Graphique 1 : | Population en dessous du seuil de pauvreté en Côte d'Ivoire, 1985-2008 (%) | 30 |
| Graphique 2 : | Pyramide des âges des immigrants, 1998..... | 46 |
| Graphique 3 : | Nombre d'étudiants de nationalité non ivoirienne, 1989-1997 et 2001..... | 48 |
| Graphique 4 : | Stock des émigrants par pays de destination, 2000 (%)..... | 53 |
| Graphique 5 : | Durée de séjour des émigrés ivoiriens dans les pays membres de l'OCDE, 2008 | 54 |
| Graphique 6 : | Répartition des émigrants ivoiriens dans les pays de l'OCDE par secteurs d'activité, 2008..... | 56 |
| Graphique 7 : | Diasporas ivoiriennes par pays de résidence, 2008 | 62 |
| Graphique 8 : | Envois de fonds de l'étranger en direction de la Côte d'Ivoire, 2000-2007 (en millions de dollars E.-U.)..... | 62 |
| Graphique 9 : | Envois de fonds à destination de la Côte d'Ivoire, 2008 (en dollars E.-U.) (réseau Western Union)..... | 63 |
| Graphique 10 : | Envois de fonds à partir de la Côte d'Ivoire, 2008 (en dollars E.-U.) (réseau Western Union)..... | 64 |
| Graphique 11 : | Répartition de la pauvreté par région, 2002 et 2008 (%)..... | 93 |
| Graphique 12 : | Evolution de l'IDH de la Côte d'Ivoire, 1975-2005 | 93 |
| Graphique 13 : | Evolution de l'indice d'espérance de vie, d'éducation et de PIB par tête, 1992-2005 | 94 |
| Graphique 14 : | Exportations ivoiriennes par destination, 1998-2005 (millions USD) | 94 |

| | |
|---|-----|
| Graphique 15 : Population active en Côte d'Ivoire par nationalité et sexe, 1998 et 2002 (%)..... | 95 |
| Graphique 16 : Chômeurs par région de résidence, 2008 (%)..... | 97 |
| Graphique 17 : Revenu moyen mensuel des travailleurs en Côte d'Ivoire par nationalité, 1998 et 2002 (en dollars E.-U.) | 97 |
| Graphique 18 : Revenu moyen mensuel par secteur d'activité, niveau d'instruction et statut du travail, 2002 (en dollars E.-U.)..... | 98 |
| Graphique 19 : Population occupée des immigrants et de leurs descendants nés en Côte d'Ivoire par type d'emploi, 1998 et 2002 | 102 |
| Graphique 20 : Emigrants ivoiriens par pays de destination de l'OCDE, 2008 | 104 |
| Graphique 21 : Touristes et visiteurs ivoiriens à l'étranger, 1995-2008 | 105 |
| Graphique 22 : Envois de fonds vers la Côte d'Ivoire, 1995-2005 (en millions de dollars E.-U.) | 105 |
| Graphique 23 : Envois de fonds à partir de la Côte d'Ivoire, 1995-2005 (en millions de dollars E.-U.) | 106 |

Abréviations

| | |
|--------|---|
| AGEFOP | Agence nationale de la formation professionnelle |
| AGEPE | Agence pour la promotion de l'emploi |
| BCEAO | Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| BIT | Bureau international du travail |
| CEDEAO | Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest |
| CIREFI | Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration |
| CNLTEE | Comité national de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants |
| DCPE | Direction de la conjoncture et de la prévision économique |
| DGPRC | Direction générale de la population et du renforcement des capacités |
| DGTCP | Direction générale du trésor et de la comptabilité publique |
| DIE | Département des Ivoiriens de l'étranger |
| DPNU | Division de la population des Nations Unies |
| DSRP | Document stratégique de réduction de la pauvreté |
| DST | Direction de la surveillance du territoire |
| EIMU | Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation |
| ENV | Enquête niveau de vie |
| FDFP | Fonds de développement de la formation professionnelle |
| FNS | Fonds national de la solidarité |
| GTZ | Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit |
| HDR | Human Development Report (Rapport mondial sur le développement) |
| IDH | Indicateur du développement humain |
| INS | Institut national de la statistique |

| | |
|----------|---|
| IPEC | Programme international pour l'abolition du travail des enfants |
| LUTRENA | Projet de lutte contre la traite des enfants |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| MEMPD | Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement |
| MEN | Ministère de l'Education nationale |
| MIE | Mutuelle des Ivoiriens de l'étranger |
| OCDE | Organisation pour la coopération et le développement économique |
| OIM | Organisation internationale pour les migrations |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le développement |
| OMT | Organisation mondiale du tourisme |
| ONI | Office national d'identification |
| PAR-Pdig | Programme d'aide au retour volontaire et à la réinsertion des personnes déplacées internes du fait de la guerre |
| PDI | Personnes déplacées internes |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| RGPH | Recensement général de la population et de l'habitat |
| RCI | République de Côte d'Ivoire |
| SND/OMD | Stratégie nationale de développement basée sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest-africaine |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies pour la population |
| UNHCR | Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |

Avant-propos

Ces trois dernières années, l'OIM a préparé des profils migratoires sur 32 pays de diverses régions du monde, soit l'Europe de l'Est, la région de la Mer Noire, l'Amérique du Sud et l'Afrique.

Les profils migratoires ont été proposés dans un premier temps par la Commission européenne dans la Communication sur la migration et le développement de 2005. Selon ce document, les profils migratoires devraient être des rapports statistiques fournissant des informations sur un panel de sujets relatifs à la migration dans les pays partenaires de l'Union européenne et conçus comme un outil de la Commission européenne pour informer les programmes d'assistance communautaire des pays tiers en matière de migration, ainsi que les stratégies de réduction de la pauvreté.

En Afrique de l'Ouest et Centrale, l'OIM a approfondi le concept originel des profils migratoires. Dans le projet « Migration en Afrique de l'ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques », les profils migratoires sont conçus pour être plus que des rapports statistiques. Ils sont également destinés à être des outils gouvernementaux pour le développement de politiques.

Le principal objectif de cette recherche et de ce projet de renforcement des capacités est d'accroître les capacités gouvernementales des dix pays ciblés en Afrique de l'Ouest et Centrale pour promouvoir une approche politique de la migration cohérente et dynamique, en développant des « profils migratoires nationaux » en tant que cadre pour la collecte et l'analyse de données en appui à la planification des politiques stratégiques au niveau national et régional. Grâce au soutien financier de la Commission européenne, de l'Office fédéral des migrations suisse et de la Coopération belge au développement, l'OIM met en œuvre ce projet en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria, en République démocratique du Congo et au Sénégal, tandis que des profils migratoires sont également en cours d'élaboration au Cap-Vert et au Cameroun.

Les profils migratoires sont un résultat fondamental de ce projet. Ils rassemblent de façon structurée les informations en provenance de différentes sources, et fournissent un aperçu complet des tendances clé en matière de migration internationale et de développement socio-économique dans les pays ciblés. Ils identifient également les lacunes en matière de données et les stratégies potentielles pour améliorer la collecte de données dans l'optique d'une planification des politiques.

Il est important de noter que l'élaboration de ces profils migratoires nationaux va au-delà de la simple collecte d'informations. Les données et informations pertinentes en matière migratoire sont souvent conservées à divers endroits, à la fois au sein de structures gouvernementales et en dehors. Chaque pays ciblé instaure donc un Groupe de travail technique national (GTTN) interministériel, pour faciliter la collecte des informations pertinentes en provenance de diverses entités. Les GTTN ont également permis aux gouvernements de contribuer au rapport à chaque étape du processus de rédaction et de prendre en considération de manière plus large une approche cohérente de la collecte de données et du développement de politiques. Les avant-projets de profils migratoires ont été présentés lors d'ateliers nationaux de planning politique, sur la base desquels les gouvernements ont émis des recommandations sur le développement futur de politiques et ont amélioré la collecte de données. Les profils migratoires nationaux sont donc le résultat d'un processus largement appuyé par les gouvernements, destinés à accroître l'utilisation de données pour le développement de politiques. Ils vont au-delà de la seule compilation de données.

Par le biais de mécanismes tels que les GTTN et les ateliers nationaux de planning politique, les rapports constituent également un instrument de sensibilisation et contribuent à avancer le planning politique sur les migrations internationales dans les pays ciblés.

Afin de garder leur rôle d'outil efficace pour l'élaboration de politiques, les profils migratoires nécessitent une mise à jour régulière et d'être utilisés pour le développement de politiques. La pérennité des mécanismes gouvernementaux établis pour la préparation des profils migratoires demeure un défi important. Les données sur lesquelles le rapport se base et le format du rapport doivent être améliorés pour permettre une analyse plus approfondie des tendances relatives à la migration. Le projet « Migration en Afrique de l'ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques » a initié une résolution de ces challenges, mais d'autres interventions sont nécessaires pour s'assurer que les profils migratoires constituent un outil d'information régulièrement mis à jour pour le développement de politiques.

Ce rapport n'aurait pu être possible sans les contributions de nombreuses personnes. Nous souhaiterions remercier : l'expert national, Sylvère Yao Konan, chercheur au Centre Ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRES), pour la rédaction du rapport ; Rudolf Anich, Jobst Koehler et Timon Van Lidth pour la coordination, la révision et l'édition du profil migratoire ; Maud Bonnet et Pierpaolo Capalbo pour l'assistance dans la recherche lors des dernières

étapes ; le point focal et la mission de l'OIM en Côte d'Ivoire pour la transmission d'informations complémentaires et les derniers mais non les moindres les membres du Gouvernement qui ont fourni de précieux commentaires sur le rapport lors des différentes phases du projet.

Abye Makonnen
Représentant régional
Mission à fonctions régionales
Dakar, Sénégal

Frank Laczko
Chef de la division recherche et publications
Siège de l'OIM
Genève, Suisse



| CÔTE D'IVOIRE - Données de base | |
|--|-------------------------|
| Population (2008) | 20 807 216 |
| Superficie totale | 322 462 km ² |
| PIB par habitant (PPA en dollar US) (2005) | 1 648 |
| Indice de développement humain (IDH) (rang) (2005) | 166 sur 177 |
| Taux net de migration (période 2000-2005) | -3.7 / 1 000 population |

Sources : Division de la Population des Nations Unies (DPNU) (2008), World Population Prospects: The 2008 Revision ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2008), Rapport sur le Développement humain 2007/2008 ; Institut national de la statistique (INS) (2008), Enquête sur le niveau de vie des ménages, extrait du Rapport pour la finalisation du DSRP 2009-2013.

Résumé

Depuis son indépendance, la Côte d'Ivoire est un des principaux pays d'immigration d'Afrique de l'Ouest mais la crise politique de 2002 a engendré un ralentissement de l'immigration et un accroissement de l'émigration.

En effet, selon la Division de la population des Nations Unies (DPNU), le taux net de migration (pour 1 000 personnes) était toujours positif depuis les années 50 (entre 5 et 12 malgré une baisse à 2,2 de 1995 à 2000) jusqu'à la période 2000-2005 (-3,7). Estimés négatifs pour la période 2005-2010 (-1,4), les projections pour les années à venir prévoient des soldes pratiquement nuls (entre 0,1 et 0,2) (DPNU, 2008).

L'immigration en Côte d'Ivoire

Selon les données de la DPNU, en 2005, le nombre total d'immigrants en Côte d'Ivoire était de 2 231 277, soit 12,3 % de la population totale (les projections pour l'année 2010 prévoient 2 406 713 immigrants soit 11,2 % de la population totale). Depuis l'indépendance du pays, le taux de croissance annuelle du stock des immigrants varie entre 1,8 % et 4,4 %, mais, en raison de la crise politico-militaire, il a baissé à 0,3 % pour la période 2000-2005 (même valeur projetée pour la période 2005-2010) (DPNU, 2009).

Le ralentissement du rythme de croissance de l'immigration s'explique par le fait que depuis la crise ivoirienne de 2002, suite à une tentative de coup d'Etat en septembre 2002, de nombreux retours volontaires des étrangers résidents en Côte d'Ivoire ont eu lieu, soit à l'initiative des migrants eux-mêmes, soit à l'initiative des Etats d'origine de ces migrants. Entre mai et juillet 2003, 7 500 rapatriements volontaires ont été organisés par l'OIM bénéficiant surtout aux Burkinabè (80 % du totale de rapatriements), Maliens, Guinéens et Sénégalais (OIM, 2003). Certains de ces ressortissants (Burkinabè, Maliens) seraient revenus en Côte d'Ivoire sans que l'on puisse en estimer le nombre. De plus, on dénombre près de 8 000 départs de Français (binationaux y compris) de la Côte d'Ivoire après les événements de novembre 2004 (reprise des hostilités suite au refus du processus de désarmement, démobilisation réintégration) selon les données consulaires retracées par Merabet (2006).

Le taux brut d'activité élevé chez les immigrants (presque 60 %) semble indiquer que l'immigration en Côte d'Ivoire est surtout une immigration de travail (INS, 2002d). Selon l'agence pour la promotion de l'emploi (AGEPE), seulement 4 833 visas de travail ont été délivrés, dont 4 564 aux hommes et 269 aux femmes, sur la période 2000-2006 (AGEPE, 2006). Ces chiffres confirment

l'impression que la majorité des migrants travaille dans le secteur informel pour lequel aucune déclaration auprès de l'AGEPE n'est effectuée. Ces migrants internationaux et leurs descendants (majeurs) nés en Côte d'Ivoire exercent principalement dans l'agriculture, le commerce et les services non sociaux. En 1998, l'agriculture occupait plus de la moitié des communautés étrangères les plus nombreuses (INS, 2002d).

Les regroupements familiaux sont également l'une des raisons importantes pour l'immigration en Côte d'Ivoire puisqu'ils concernent environ 24 % des immigrés présents sur le territoire ivoirien (INS, 2006).

L'insécurité liée à la crise politico-militaire semble avoir stimulé les transferts émis à partir de la Côte d'Ivoire qui sont passés de 380 millions de dollars E.-U. en 2001 (2,41 % du PIB) à 628 millions de dollars E.-U. en 2003 (3,93 % du PIB). Une nouvelle hausse jusqu'à 660 millions de dollars E.-U. a été enregistrée en 2006 (Banque mondiale, 2009).

L'émigration ivoirienne

L'estimation du Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté (DRC) de l'Université Sussex (basée sur des données de recensements pour la période 1995-2005) indique un stock d'émigrants ivoiriens de 176 692 personnes réparties ainsi selon les pays de destination : 26 % France, 20 % Burkina Faso, 7 % Benin, 6 % Allemagne, 5 % Guinée, 5 % Ghana, 5 % Italie et 4 % Etats-Unis (DRC, 2007).

Les émigrés ivoiriens sont principalement des émigrés permanents, car plus de 40 000 d'entre eux (soit plus de 65 %) ont une durée de résidence supérieure à 5 ans (OCDE, 2008).

Les principaux secteurs d'emploi des émigrés ivoiriens dans les pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) sont : le secteur de la manufacture (26 %), de la distribution (13 %), des activités de services au profit des communautés (11 %) et de la santé (9 %) (OCDE, 2008).

Selon Docquier et Marfouk en 2000, le taux d'émigration des travailleurs hautement qualifiés était de 5,7 %. Sur le nombre total des émigrants ivoiriens presque la moitié (47,6 %) a un niveau d'éducation bas (jusqu'à 8 années), alors qu'un tiers des émigrants (30,7 %) a atteint le niveau de l'enseignement supérieur (Docquier et Marfouk, 2005).

Malgré la faiblesse relative de l'émigration ivoirienne (moins de 1 % de la population active), la Côte d'Ivoire est également victime de la fuite des cerveaux au nombre desquels l'émigration du personnel du secteur médical : selon les estimations effectuées par Clemens et Petterson basées sur les recensements de la période 1995-2005, 284 médecins ont émigrés à l'étranger, ce qui correspond à un taux d'émigration de 14 % des médecins ivoiriens (légèrement en dessous de la moyenne africaine qui s'établissait à 19 %) (Clemens et Petterson, 2007).

L'émigration de longue durée des ivoiriens vers l'Europe est récente. Ainsi les réseaux sociaux structurés permettant l'accueil des migrants sont peu développés. Cette absence de réseaux pourrait expliquer le fait que l'émigration clandestine soit encore un phénomène marginal. Les personnes travaillant dans l'irrégularité se retrouvent le plus souvent dans les secteurs ne nécessitant pas un haut niveau de qualification. Ces secteurs ne seront guère différents de ceux que la main d'œuvre ivoirienne non qualifiée occupent légalement à l'étranger. Ce sont entre autres : les activités de distribution (vendeurs dans les centres commerciaux), d'hôtellerie et de restauration, de services d'aide aux personnes, de garde d'enfants, de nettoyage et d'agriculture (OCDE, 2008).

Les envois de fonds en direction de la Côte d'Ivoire sont passés de 119 à 179 millions de dollars E.-U. de 2000 à 2007 (soit 0,79 % du PIB en 2000 et 0,93 % du PIB en 2007). Les estimations pour l'année 2008 envisagent une hausse jusqu'à 215 millions de dollars E.-U. (Banque mondiale, 2009). En général, il semble que les pays les plus importants en termes d'envoi le soient aussi en termes de réception de fonds, soit la France et le Burkina Faso.

La crise en Côte d'Ivoire a occasionné de nombreux réfugiés ivoiriens dans le monde. Leur nombre était estimé à 21 941 en 2008 (HCR, 2008b) dont 65,72 % résidant dans les pays africains et 25,26 % en Europe. Par ailleurs, les demandes d'asile des ivoiriens ont augmenté jusqu'à 2003 (un pic de 10 480) et amorcent une baisse à partir de 2004 avec le rétablissement de la paix (HCR, 2008). L'Union européenne est la région la plus sollicitée par les ivoiriens pour la demande d'asile (44 %) suivie de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (28 %) (HCR, 2008a).

Les facteurs conduisant à la migration

Sur la période 1998-2006, les principales motivations des migrations vers la Côte d'Ivoire sont économiques avant d'être familiales : les immigrés se déplacent prioritairement pour des raisons de travail et pour la recherche d'un emploi. En 1998, environ un migrant sur deux était motivé par la recherche

de meilleures conditions de vie en Côte d'Ivoire alors que les motifs familiaux (mariage et regroupement familial) représentaient un peu plus d'un tiers des motivations (INS 1998, INS 2002b, INS 2006).

Cependant, le poids des motivations économiques, quoique encore prédominant, baisse au cours du temps suite à l'instabilité politique de la Côte d'Ivoire et de la récession économique qui sévit dans le pays. L'instabilité que connaît la Côte d'Ivoire depuis le coup d'Etat de 1999 a contribué à engendrer des migrations forcées à l'intérieur du pays et à renforcer les flux d'émigration des ivoiriens vers l'Europe et certains pays africains voisins.

La diaspora ivoirienne se concentre majoritairement en France à cause des liens historiques et linguistiques entre la Côte d'Ivoire et la France. Les Etats-Unis et l'Italie sont les seconds lieux de destination en raison des opportunités d'emploi qu'offrent ces deux pays. L'effet de réseau et le suivisme sont également des arguments qui justifient la constance des flux migratoires et les regroupements de nationaux dans des pays spécifiques (Epstein, 2002 ; Konan, 2008 ; Kouakou, 2008).

Le cadre politique et les défis de la gestion des migrations

La Côte d'Ivoire n'a pas de politique migratoire explicitement formulée et s'inscrivant dans un cadre global. Cependant les éléments de politique migratoire récents se retrouvent dans les différents discours des autorités du pays, des textes de lois sur l'entrée, l'identification et le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire et également par la création de structures publiques chargées de gérer chacune pour sa part un aspect du fait migratoire. La politique migratoire ivoirienne s'inscrit également dans le cadre de la coopération régionale (CEDEAO) et internationale. En effet, la politique migratoire ivoirienne met l'accent sur la gestion régionale des questions migratoires, le cadre national étant inapproprié pour juguler tous les problèmes liés aux mouvements de personnes.

La Côte d'Ivoire doit, à ce jour, faire face à un accroissement de l'émigration en raison de la dégradation des conditions de vie des ivoiriens, sans que des mécanismes de régulation des départs, de retour ou de participation de la diaspora dans la société ivoirienne soient réellement mis en place pour stopper le phénomène, ou en tirer profit.

En matière de législation, le premier texte qui organise, depuis l'indépendance, l'entrée et le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire est la loi n°90-437 du 29 mai 1990 qui énonce la distinction entre nationaux et étrangers et introduit la carte de séjour d'étranger. Cependant, si cette loi initie une

politique migratoire officielle, sa finalité est la mobilisation des ressources destinées à financer une partie du déficit public. Les aspects liés aux contrôles, à l'identification et à la gestion des flux migratoires ainsi que la création d'un service d'immigration ont été totalement ignorés par le texte. Certains de ces manquements ont été corrigés par les textes subséquents, sans toutefois parvenir à définir une politique cohérente.

Le dispositif institutionnel ivoirien de gestion de la migration a été bâti autour de plusieurs ministères selon des attributions spécifiques. Ainsi interviennent le Ministère d'Etat, le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires sociales, le Ministère de la Solidarité et des Victimes de guerre, le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intégration africaine. En raison de ces multiples interventions, il existe des interférences dans les domaines de compétence de certaines structures. Le Ministère de l'Intérieur via l'Office national d'identification (ONI) devrait coordonner l'action gouvernementale en matière migratoire mais, jusqu'à ce jour, cette coordination n'a pas encore pris forme, notamment à cause de la crise que traverse la Côte d'Ivoire. Il en est de même pour le Département des Ivoiriens de l'étranger (DIE) du Ministère des Affaires étrangères qui nourrit l'espoir de conduire une collecte d'information exhaustive sur les ivoiriens vivants à l'étranger.

La migration n'est pas explicitement prise en compte dans les plans de développement. La Stratégie nationale de développement basée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) n'intègrent pas spécifiquement la migration comme axe de développement. Cependant, certains de ses aspects (cohésion sociale entre nationaux et étrangers, prise en charge des groupes vulnérables,...) apparaissent dans l'axe stratégique 1 ayant trait à la consolidation de la paix, à la sécurité des personnes et des biens et à la promotion de la bonne gouvernance (DSRP, 2008). Il s'avère que les actions liant la migration au développement sur le territoire ivoirien sont davantage menées par des acteurs non gouvernementaux, principalement internationaux. L'importance de la migration dans le développement a principalement été traitée par une politique d'ouverture des frontières de la Côte d'Ivoire, rendant libre l'entrée et le séjour des migrants, surtout pour ceux de la CEDEAO.

Les lacunes statistiques

Dans le but d'une meilleure compréhension des questions migratoires, des données fiables couvrant tous les aspects des migrations sont nécessaires. Cependant, ces données n'existent pas toujours et lorsqu'elles existent, elles

sont soit de mauvaise qualité, soit inaccessibles, confidentielles ou dispersées donc difficilement compilables. En outre, les données ne sont pas toujours comparables d'une période à l'autre du fait que l'on n'utilise pas toujours les mêmes définitions et concepts pour la collecte.

Le recensement prévu en 2008 n'ayant pu se réaliser en raison de la crise politique que traverse la Côte d'Ivoire, les derniers chiffres disponibles au niveau des sources nationales sont ceux du Recensement général de la population et de l'habitat (RCPH) de 1998.

Executive Summary

Côte d'Ivoire has been one of the leading immigration countries of West Africa since independence. However, the political crisis which hit the country in 2002 slowed down immigration but stepped up emigration.

Indeed, according to the United Nations Population Division (UNPD), the net migration rate (for 1,000 people) has always been positive since the 1950s (between 5 and 12, despite a 2.2 decline from 1995 to 2000) up to the 2000-2005 period (-3.7). It is estimated to be negative for the 2005-2010 period (-1.4), but the projections for the years ahead show virtually nil balances (between 0.1 and 0.2) (UNPD, 2008).

Immigration in Côte d'Ivoire

According to UNPD data, the total number of immigrants in Côte d'Ivoire in 2005 was 2,231,277, i.e. 12.3 per cent of the total population (projections for 2010 expect 2,406,713 immigrants, i.e. 11.2% of the total population). Since the country's independence, the annual growth rate of immigrant stocks has varied between 1.8 per cent and 4.4 per cent, but due to the politico-military crisis, it declined to 0.3 per cent during the 2000-2005 period (same value projected for the 2005-2010 period) (UNPD, 2009).

The slowdown in the immigration growth rate is due to the fact that since the outbreak of the Ivorian crisis in 2002, following an attempted coup in September 2002, many foreigners living in Côte d'Ivoire returned voluntarily, either on the initiative of the migrants themselves or on the initiative of these migrants' states of origin. Between May and July 2003, some 7,500 voluntary repatriations were organized by IOM. These operations mostly concerned Burkinabe nationals (80% of total repatriations), Malians, Guineans and Senegalese (IOM, 2003). Some of these nationals (Burkinabe, Malians) were said to have returned to Côte d'Ivoire but it is difficult to estimate their number. Moreover, close to 8,000 French nationals (including those with dual citizenship) were reported to have left Côte d'Ivoire after the events of November 2004 (renewed hostilities following the rejection of the disarmament, demobilization and reintegration process), according to consular data reported by Merabet (2006).

The high gross activity rate among immigrants (almost 60%) seems to show that immigration in Côte d'Ivoire is essentially work-related (INS, 2002d). According to AGEPE, only 4,833 working visas were issued – 4,564 to men and 269 to women – during the 2000-2006 period (AGEPE, 2006). These figures

confirm the impression that the majority of migrants work in the informal sector for which the AGEPE receives no declaration. These international migrants and their descendants (of full age) born in Côte d'Ivoire, are essentially engaged in farming, trade and non-social services. In 1998, half of the largest foreign communities worked in the agricultural sector (INS, 2002d).

Family reunification is also one of the key reasons for immigration in Côte d'Ivoire since it concerns about 24 per cent of immigrants on Ivorian territory (INS, 2006).

Ivorian emigration

Based on the 2000 census round data, the Development Research Centre of the University of Sussex estimates a stock of 176,692 Ivorian emigrants, distributed according to countries of destination: France, 26 per cent; Burkina Faso, 20 per cent; Benin, 7 per cent; Germany, 6 per cent; Guinea, 5 per cent; Ghana, 5 per cent; Italy, 5 per cent; and United States, 4 per cent (DRC, 2007).

Ivorian emigrants are essentially permanent since more than 40, 000 of them (i.e. over 65%) have a length of residence of over five years (OECD, 2008).

The key sectors employing Ivorian emigrants in OECD countries are: the manufacturing sector (26%), distribution (13%), service activities for communities (11%) and health (9%) (OECD, 2008).

According to Docquier and Marfouk, the highly skilled workers' emigration rate was 5.7 per cent in 2000. Almost half of the total number of Ivorian emigrants (47.6%) had a poor level of education (up to 8 years), while one-third of emigrants (30.7%) had a higher education level (Docquier and Marfouk, 2005).

Despite the relatively low magnitude of Ivorian emigration (less than 1% of the active population), Côte d'Ivoire also suffers from brain drain which affects medical personnel: estimates by Clemens and Petterson, based on the 1995-2005 census operations, show that 284 doctors emigrated abroad. This means that 14 per cent of Ivorian doctors emigrated (slightly below the African average, said to be 19%) (Clemens and Petterson, 2007).

The Ivorians' long term emigration to Europe is recent. As a result, structured social networks meant to receive migrants are not very developed. The absence of such networks could explain why irregular emigration is still a marginal phenomenon. People working illegally are often found in sectors that

do not require high-level skills. These sectors are hardly different from those occupied legally by the Ivorian unskilled labour force abroad. They include, among others: distribution activities (salespersons in commercial shopping centres), hotel industry and catering, aid-providing services, babysitting, cleaning and agriculture (OECD, 2008).

The Ivorian crisis caused numerous refugees around the world. Their number was estimated at 21,941 in 2008 (HCR, 2008b). Of this figure, 65.7 per cent live in African countries and 25.3 per cent in Europe. Besides, Ivorians' asylum claims increased until 2003 (reaching a peak of 10,480) and started to decline with effect from 2004 when peace was restored (HCR, 2008). The European Union is the region where most Ivorians apply for asylum (44%), followed by the ECOWAS region (28%) (HCR, 2008a).

Factors driving migration

During the 1998-2006 period, the main reasons for migration to Côte d'Ivoire were economic rather than family-related: immigrants travelled, first and foremost, to work and to look for a job. In 1998, about one out of two migrants was driven by the search for better living conditions in Côte d'Ivoire, while family-related reasons (marriage and family reunification) represented slightly over one-third of the cases (INS 1998, 2002b, 2006).

However, even though the weight of economic reasons is still predominant, it declined with time due to the country's political instability and economic recession. The instability experienced in Côte d'Ivoire since the 1999 coup d'état contributed to the emergence of forced migration in the hinterlands, and increased the flow of Ivorian emigration towards Europe and some neighbouring African countries.

A major part of the Ivorian Diaspora is concentrated in France because of historic and linguistic ties between Côte d'Ivoire and France. The United States and Italy occupy second place on the list of host countries because of job opportunities existing in these two countries. The network effect or bandwagon effect of migration partly explains the consistency of migration flows over time and the concentration of migrants in particular countries (Epstein, 2002; Konan, 2008; Kouakou, 2008).

Policy framework and migration management challenges

Côte d'Ivoire has no migration policy explicitly formulated and fitting into a global framework. However, recent migration policy elements can be found

in different statements by the country's authorities, enactments on the entry, identification and stay of foreigners in Côte d'Ivoire and the creation of public structures in charge of managing an aspect of the migration phenomenon. The Ivorian migration phenomenon also fits into the regional (ECOWAS) and international cooperation framework. Indeed, Ivorian migration policy lays emphasis on the regional management of migration issues, since the national framework is inappropriate to tackle all issues related to the movement of persons.

Although Côte d'Ivoire faces increasing emigration due to the deteriorating living conditions of its population, it has not established mechanisms to regulate departures or returns, or the participation of the diaspora in Ivorian society, in order either to halt the phenomenon or benefit from it.

With respect to legislation, the first text organizing foreigners' entry and stay in Côte d'Ivoire since independence is the law n°90-437 of 29 May 1990, which makes a distinction between nationals and foreigners and introduces the residency permit for foreigners. However, while this law initiates an official migration policy, its aim is to mobilize resources meant to finance part of the public deficit. The aspects linked to the control, identification and management of migration flows, as well as the creation of an immigration service, have been completely ignored by the text. Some of these lapses have been corrected by subsequent texts, even though a coherent policy has not yet been defined.

The Ivorian institutional migration management machinery has been built around several ministries, each with specific remits: the Ministry of State, the Ministry of Planning and Development, the Ministry of Interior, the Ministry of Foreign Affairs, the Family, Women and Social Affairs Ministry, the Ministry of Solidarity and War Victims, the Ministry of Justice, and the Ministry of African Integration. Due to a lack of coordination, ministries may often interfere with each other in areas of overlapping competences. The Ministry of Interior, through the National Identification Agency, is meant to coordinate governmental action relative to migration, but to date, this coordination has not yet taken shape because of the crisis with which the country has been confronted. The same applies to the Department of Ivorians Abroad (DIE) of the Ministry of Foreign Affairs, which hopes to carry out a comprehensive data collection exercise concerning Ivorians living abroad.

The country's development plans do not specifically take migration into consideration. For example, the national development strategy based on the MDG and PRSP does not expressly integrate migration as a development axis.

However, some of its aspects (social cohesion between nationals and foreigners, management of vulnerable groups, etc.) appear in strategic axis 1 relative to the consolidation of peace, the security of persons and goods and the promotion of good governance (PRSP, 2008). It turns out that non-government actors, particularly international organizations, are more engaged in actions linking migration to development on Ivorian territory than the government is. The importance of migration in development was essentially dealt with by relaxing the entry and stay of migrants from the ECOWAS region.

Data gaps

To ensure better understanding of migration issues, reliable data covering all migration aspects are needed. However, such data do not always exist and when they do, they are either of poor quality or inaccessible, confidential or scattered and therefore not easy to compile. Besides, it is difficult to compare the data from one period to another because the same definitions and concepts were not used during their collection.

Since the census scheduled for 2008 could not be carried out because of the political crisis in Côte d'Ivoire, the latest figures provided by national sources are those from the 1998 RGPH.

PARTIE A : Introduction

Cette première partie du profil migratoire vise à dresser un état des lieux du niveau de développement du pays concerné et traite de la façon dont la migration a évolué au cours des dernières années. La partie B donne un aperçu de la situation socio-économique du pays (les changements démographiques, l'environnement économique, le marché du travail et le capital humain) en vue de déterminer de possibles liens avec les habitudes migratoires dans le pays.

La partie C analyse la situation actuelle de la migration dans le pays et indique les tendances récentes relatives au nombre et type de migrants, à la migration irrégulière, aux diasporas vivant à l'étranger et aux flux de transferts de fonds. Se basant sur les informations et données précédemment présentées, la partie suivante vise à donner une explication des principales tendances migratoires en indiquant les facteurs menant à la migration et cherche à déterminer une évolution probable des mouvements migratoires.

La partie E donne un aperçu du cadre stratégique et institutionnel national régissant la migration (législation nationale, principaux acteurs institutionnels, coopérations bi- et multilatérales, etc.) et évalue l'utilité des programmes et politiques migratoires dans la gestion de la migration. La partie F présente les conséquences de la migration sur le développement et se focalise spécifiquement sur les impacts des politiques migratoires en matière de renforcement du développement.

La partie G résume les principales conclusions obtenues des données disponibles sur les tendances récentes de la migration, indique les lacunes statistiques et les stratégies éventuelles pour améliorer les statistiques migratoires, et présente les principales recommandations aux décideurs pour une meilleure gestion de la migration.

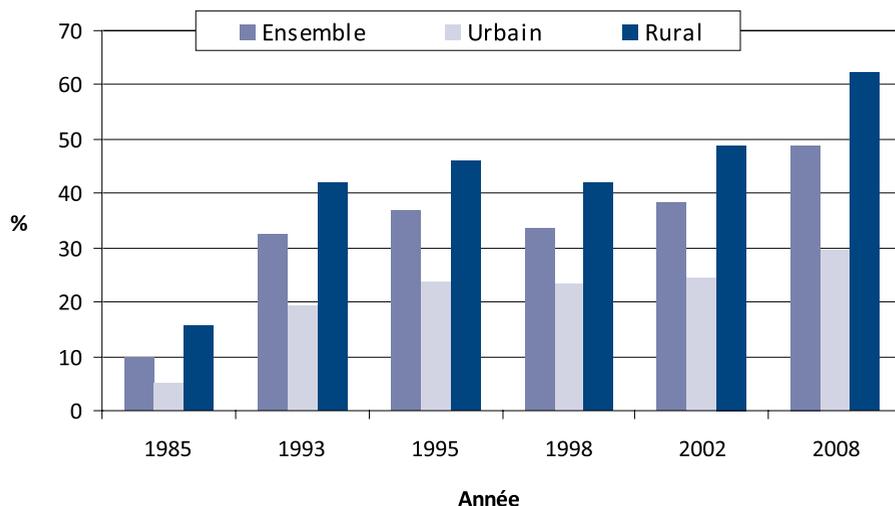
A.1 Etat des lieux du niveau de développement

Située au sud du Sahara en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 462 km². De 15 366 672 habitants en 1998 (RGPH-1998), sa population est estimée en 2008 à 20 807 216, soit une densité de 65 habitants au km². Elle est limitée au nord par le Mali et le Burkina Faso, à l'ouest par le Libéria et la Guinée, à l'est par le Ghana et au sud par l'océan Atlantique. Le peuplement et le développement de la Côte d'Ivoire se sont réalisés au rythme des mouvements migratoires qui font de ce pays, une exception en la matière (INS, 2001).

• Les objectifs du Millénaire pour le développement

Le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire a constamment augmenté passant de 10 % en 1985 à 48,9 % en 2008 (République de Côte d'Ivoire, 2009). On observe sur le graphique 1 une tendance générale à la hausse de la pauvreté en dépit d'une baisse constatée entre 1995 et 1998.

Graphique 1 : Population en dessous du seuil de pauvreté en Côte d'Ivoire, 1985-2008 (%)



Source : INS (2008)

L'observation des taux de pauvreté révèle des disparités régionales tant en 2002 qu'en 2008 (voir graphique 11 en annexe I). En outre, la pauvreté est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Le taux de pauvreté est passé de 49 % en 2002 à 62,5 % en 2008 en milieu rural contre 24,5 % à 29,5 % en milieu urbain.

La part des 20 % les plus pauvres (1^{er} quintile) dans la consommation finale¹ a légèrement augmenté, de 5,1 % à 5,7 % de 2002 à 2008, mais elle reste encore assez faible. L'indice d'écart de la pauvreté est en hausse de 12,9 % à 37,2 % traduisant un accroissement de la précarité (INS, 2008).

¹ La consommation finale est la consommation des ménages. Elle est différente de la consommation intermédiaire qui est celle des entreprises et qui est détruite lors du processus de production pour donner des biens finals.

Le ratio fille/garçon dans l'enseignement secondaire et supérieur est respectivement de 63,9 et 56,1. Dans le primaire, l'indice de parité entre sexes est de 0,88, la cible étant à 1 (Gouvernement de la RCI, 2009).

On note également que la proportion de femmes ayant un emploi salarié dans le secteur non agricole est de 22,3 % en 2002.

S'agissant des pandémies, la Côte d'Ivoire connaît un important taux de séropositivité de 4,7 % (Ministère de la Lutte contre le sida (MLS), 2006). De plus, on assiste à une forte féminisation de la pandémie ; le taux de prévalence est de 6,4 % chez les femmes contre 2,9 % chez les hommes. Le taux d'incidence et de la mortalité liée au paludisme connaît une augmentation de 93,61 % en 2002 à 146,3 % en 2008. L'incidence de la tuberculose est en hausse passant de 84 pour 100 000 personnes en 2002 et 393 pour 100 000 personnes en 2008 (Gouvernement de la RCI, 2009).

L'aide publique au développement en direction de la Côte d'Ivoire a diminué régulièrement, passant de 330 millions de dollars E.-U. en 1997 à 22 millions de dollars E.-U. en 2006, avec un pic à 842 millions de dollars E.-U. en 1998. Elle représente 0,7 % du PIB en 2005 contre 6,4 % en 1990.

• Indicateur du développement humain

L'Indicateur du développement humain (IDH), en baisse depuis le milieu des années 80 (voir graphique 12 annexe I), confirme l'importance de la pauvreté humaine en Côte d'Ivoire, en raison d'un faible dynamisme économique et une baisse de l'espérance de vie.

De 122^{ème} en 1991, la Côte d'Ivoire est passée au 166^{ème} rang dans le classement du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2005 avec un IDH à 0,432 alors que la moyenne africaine est de 0,493 pour l'année considérée. Cette position dénote une dégradation de la situation de la Côte d'Ivoire sur la période 1987-2004 et un accroissement de la pauvreté. L'espérance de vie à la naissance a baissé alors que les taux de scolarisation combiné et d'alphabétisation se sont très légèrement améliorés sur cette période.

On note par ailleurs que l'indice de PIB par tête s'est amélioré passant de 0,3 à 0,468 de 1992 à 2005, de même que l'indicateur d'éducation² qui est passé de 0,37 à 0,457 sur la même période (graphique 13 en annexe I).

² L'indicateur d'éducation est l'un des trois indicateurs utilisés dans le calcul de l'IDH : indice composite calculé en prenant en compte d'une part le taux d'alphabétisation des adultes (pondération 2/3) et d'autre part le taux combiné de scolarisation dans le primaire, le secondaire et le supérieur (pondération 1/3).

A.2 Principales tendances migratoires

Le développement de l'économie de plantation a perpétué et renforcé les flux migratoires internes et externes vers la zone forestière ivoirienne. La politique migratoire implicite qui prévalait en Côte d'Ivoire était caractérisée par une ouverture à la libre circulation des hommes et des biens et une accession facile à la propriété foncière, consacrée par la célèbre expression : « *La terre appartient à celui qui la met en valeur* ». Ainsi, selon les RGPH de 1975 à 1998, la population migrante a toujours représenté une proportion importante (plus de 41 %). Cette proportion était de 47,2 % en 1975 ; 42 % en 1988 ; 41,4 % en 1993 et 42,7 % au dernier recensement en 1998. Cette population des migrants est dominée à plus de 61 % par les migrants internes. En 1998, les migrants internes représentaient 67,1 % de la population totale des migrants contre respectivement 67,8 %, 61 % et 66 % en 1993, 1988 et 1975. On constate donc une stabilité de la mobilité interne depuis les années 1980 (INS, 2002a). Cependant, l'essoufflement de l'économie de plantation, la raréfaction des terres cultivables et la crise économique au début des années 80, ont engendré de nouvelles dynamiques remettant en cause la stabilité du pays. Les conflits fonciers nés d'une part entre les populations autochtones et les migrants internes, et, d'autre part entre populations autochtones et migrants internationaux, ont nécessité le vote et la promulgation de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 portant code foncier rural. En revanche, à cause des crises récurrentes et de la nécessité de mieux expliquer les nouvelles dispositions, cette loi n'a pas encore atteint ses objectifs qui sont : (i) limiter les conflits fonciers, (ii) moderniser le droit foncier coutumier, (iii) assurer la sécurité foncière aux détenteurs de terres et (iv) favoriser l'investissement dans l'agriculture (Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD), 2006). Ainsi, l'on a assisté à un mouvement de reflux des immigrés vers leur pays d'origine, amplifié par le coup d'Etat de 1999 et la rébellion armée de 2002. L'on assiste également à un développement de réseaux de traite d'enfants et de femmes victimes de prostitution, sur lesquels il est difficile de trouver des données fiables.³ Parallèlement, l'émigration des ivoiriens vers l'Europe, principalement la France et les Etats-Unis, se renforce mais demeure encore marginale.

La crise politico-militaire que vit la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, a également engendré d'importants déplacements de populations des zones septentrionales, de l'ouest et du centre vers le sud. Ces populations

³ Les chiffres donnés ne sont qu'une illustration du phénomène. En fait, malgré la reconnaissance de l'existence du phénomène par tous les acteurs, la quantification qui en a été faite par une enquête réalisée en 2005 n'a pas été validée. De ce fait, les seules données qui existent sont très parcellaires et sous-estiment le phénomène.

déplacées internes (PDI) étaient estimées à environ 709 377, majoritairement des femmes (52 %) (Enquête PDI-FAC, 2005).

Avec la normalisation de la situation politique au Libéria, le nombre de réfugiés en Côte d'Ivoire est en baisse au fil du temps et se situe aujourd'hui à 24 844 dont 98 % de Libériens. En revanche, la crise politico-militaire a engendré de nombreux réfugiés ivoiriens (21 941 personnes) localisés majoritairement en Afrique (HCR, 2008b).

Au niveau des transferts de fonds, les flux sortants excèdent les flux entrants, de sorte que le solde net est négatif, résultant en une sortie nette de devises de la Côte d'Ivoire.

PARTIE B : Analyse du contexte socio-économique de la migration

B.I Changements démographiques

La Côte d'Ivoire a l'un des taux de croissance démographique les plus élevés au monde. De 3 865 000 en 1960, sa population est passée à 15 366 672 individus au recensement de 1998. Cette population est estimée à 20 807 216 en 2008 (INS, 2002c). Cette population a crû continûment avec des taux annuels moyens de 3,8 % (1975-1988) et de 3,3 % (1988 à 1998). Ce taux est estimé à 2,85 % en 2007 (tableau 1).

Tableau 1 : Indicateurs de changements démographiques, 1960-2008

| Variable | 1960 | 1975 | 1988 | 1998 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|-----------|-----------|------------|------------|-------------------------|-------------------------|------------|
| Population ^a | 3 865 000 | 6 709 600 | 10 815 694 | 15 366 672 | 19 657 734 ^b | 20 227 876 ^b | 20 807 216 |
| Taux de croissance (%) ^c | - | 3,7 | 3,8 | 3,3 | 2,9 ^b | - | - |
| Densité (habitants/km2) ^a | 12 | 21 | 34 | 48 | 61 | 63 | 65 |
| Taux d'urbanisation (%) ^d | - | 32 | 39 | 43 | 44 | 48 | - |
| Pop âges 0-14 ans (%) ^e | - | - | - | 43 | 40,6 | 40,3 | - |
| Pop âges 15-64 ans (%) ^e | - | - | - | 54,6 | 57 | 57,3 | - |
| Pop âges > 64 ans (%) ^e | - | - | - | 2,5 | 2,4 | 2,4 | - |
| Indice synthétique de fécondité (%) ^a | - | - | 6,3 | 5,4 | - | - | 4,6 |
| Taux de mortalité (pour 1000) ^c | - | - | 12,3 | 15 | - | - | - |
| Migration nette pop totale ^f | - | - | 0,4 | | - | - | - |
| Taux de naturalisation (%) ^f | - | - | - | 0,6 | - | - | - |

Sources : a) INS, 2002a/RGPH-98 ; b) INS, 2002c/RGPH-98 ; c) RCI, 2009 ; d) MEMPD, 2006 et RCI, 2009 ; e) INS, 2002a et RCI, 2009 ; f) MEF, 2007

D'une densité de 12 habitants au km² à l'indépendance (1960), la Côte d'Ivoire comptait 48 habitants au km² en 1998 ; cette densité est estimée à 65 habitants au km² en 2008 (INS, 2002c). Cependant, la population est inégalement répartie sur le territoire au profit du sud forestier qui concentrait 78 % de la population globale en 1998, tandis que les zones des savanes (53 % du territoire) n'en abritaient que 22 %. Cette répartition inégale s'est renforcée avec la crise politico-militaire qui a engendré un vaste mouvement de populations des zones du centre, du nord et de l'ouest vers le sud et principalement (67,5 % des PDI) vers le département d'Abidjan (Enquête PDI-FAC, 2005).

Le taux d'urbanisation connaît une hausse passant de 43 % en 1998 à 47 % de la population totale en 2007 (Gouvernement de la RCI, 2009).

La population de la Côte d'Ivoire est en majorité jeune avec 43 % de moins de 15 ans. Elle tire son dynamisme d'un indice de fécondité élevé, quoiqu'en baisse au fil des années (4,6 en 2005). L'indice de mortalité, relativement élevé, était de 15 pour 1000 en 1998 contre 12 pour 1000 en 1988 du fait de la forte prévalence du paludisme et aux décès dû au VIH SIDA dont la prévalence est de 4,7 % (MLS, 2005). Ainsi, l'espérance de vie a baissé de 55,6 ans en 1988 à 50,9 ans en 1998.

Sur la période entre les derniers RGPH (1988-1998), le solde migratoire est positif de 0,4 % (MEF, 2007). Selon la Division de la population des Nations Unies (DPNU, 2008), le taux net de migration (pour 1 000 personnes) était toujours positif depuis les années 50 (entre 5 et 12 malgré une baisse à 2,2 de 1995 à 2000) jusqu'à la période 2000-2005 (-3,7). Estimées négatives pour la période 2005-2010 (-1,4), les projections pour les années à venir prévoient des soldes pratiquement nuls (entre 0,1 et 0,2) (DPNU, 2008)⁴.

Le taux de naturalisation de la population étrangère (4 000 047 personnes selon le RGPH 1998) est de 0,6 % pour l'année 1998 (MEF, 2007), soit environ 24 000 personnes.

B.2 Environnement économique

• Principaux indicateurs macroéconomiques

Après une période de forte croissance du PIB réel de 5,5 % sur la période 1993-1999, la Côte d'Ivoire connaît une période d'instabilité politique qui a eu des répercussions importantes sur l'économie et les opportunités d'emploi. Le taux de croissance réel de l'activité sur la période 2000-2003 est négatif et il s'établit en moyenne à -1,4 %. Ce n'est qu'à partir de 2004 que l'on note une reprise de l'activité économique liée au dynamisme du secteur pétrolier, à la vigueur des exportations et du secteur des télécommunications. Cette période se caractérise par des taux de croissance oscillant entre 1,2 % et 2,3 %. La tendance à la hausse se poursuit et se renforce avec le processus de sortie de crise. La structure de l'économie en secteurs primaire, secondaire et tertiaire est restée relativement stable avec une prépondérance du secteur tertiaire qui contribue en moyenne à 38 % du PIB. Le tableau 2, en page suivante, présente l'évolution

⁴ Les estimations de la DPNU se basent sur des moyennes annuelles pour des périodes de cinq années.

des indicateurs majeurs de l'économie et du climat des affaires en Côte d'Ivoire à partir de diverses sources.

- **Climat d'investissement**

Le dispositif fiscal a été renforcé par un ensemble de mesures d'incitation à l'investissement prévues par le code des investissements (Loi n°95-620 du 3 août 1995 portant code des investissements), le code minier (Loi n° 95-553 du 17 juillet 1995 portant code minier), le code des télécommunications (Loi n°95-526 du 7 juillet 1995 portant code des télécommunications), le code de l'environnement (Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement), le code du travail (Loi n° 95-15 du 12 janvier 1995 portant code du travail) et toute une réglementation des affaires. A ce titre, des allègements fiscaux ont été consentis pour créer les conditions d'une relance durable du secteur privé. En effet, le taux d'imposition sur le Bénéfice industriel et commercial (BIC) est réduit de 35 % à 27 % pour les particuliers et à 25 % pour les entreprises et personnes morales. Quant à l'Impôt minimum forfaitaire (IMF), il est passé de 4 000 dollars E.-U. à 2 000 dollars E.-U. (Annexe fiscale à l'ordonnance n° 2006-234 du 02 août 2006 portant budget de la RCI). En outre, dans le cadre de l'intégration économique sous régionale, des réformes douanières, fiscales et sectorielles ont été initiées en faveur des entreprises.

En dépit de ces réformes, le secteur productif a connu d'énormes difficultés liées à la crise sociopolitique et cela se ressent sur les performances économiques de la Côte d'Ivoire. Le climat de tension persistant au lendemain du conflit a affecté le climat des affaires. Cette situation morose a eu également pour conséquence le repli des Investissements directs étrangers (IDE) de 2001 à 2003. La reprise de la croissance à partir de 2004 a permis d'envoyer un signal positif aux investisseurs étrangers. Celle-ci se traduit par une reprise progressive des flux d'IDE entrants.

- **Economie informelle**

Le recul des investissements au niveau du secteur formel a donné lieu au renforcement du secteur informel qui occupait 68 % de la population active en 2002 dont la majorité (88,7 %) se concentrait dans le secteur agricole. Cependant la contribution du secteur informel au PIB est relativement faible et diminue au cours du temps passant de 50 % en 2002 à 43 % en 2006 (tableau 2).

Tableau 2 : Evolution des principaux indicateurs économiques, 2001-2008

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|--------|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Indicateurs macroéconomiques de base | | | | | | | | |
| PIB nominal (en millions de dollars E.-U.) ^a | 15 460 | 16 012 | 15 968 | 16 357 | 17 252 | 18 162 | 18 968 | 20 289 |
| Taux de croissance du PIB réel ^a | 0,1 | -1,6 | -1,7 | 1,6 | 1,8 | 1,2 | 1,5 | 2,3 |
| Taux de croissance du PIB réel par tête | -3,1 | -4,7 | -4,6 | -1,6 | -2,2 | -2,1 | - | - |
| PIB nominal par tête (en dollars E.-U.) ^a | 888 | 890 | 859 | 852 | 870 | 888 | - | - |
| Taux d'inflation ^a | 4,4 | 3,1 | 3,3 | 1,4 | 3,9 | 2,5 | 3 | 3 |
| Répartition du PIB (%) ^a | | | | | | | | |
| Primaire | 25 | 26,3 | 26,7 | 24,6 | 25,6 | 26,8 | 27,2 | - |
| Secondaire | 23,7 | 22,3 | 20,5 | 21,6 | 23,1 | 22 | 22 | - |
| Tertiaire | 38,8 | 39 | 39,3 | 40,1 | 38,1 | 37,9 | 37,1 | - |
| Production non marchande | 12,4 | 12,5 | 13,5 | 13,6 | 13,2 | 13,3 | 13,6 | - |
| Stock de la dette (en millions de dollars E.-U.) ^c | - | - | 13 939 | 14 045 | 14 152 | 14 606 | 14 897 | 14 749 |
| Service de la dette (% Export) | - | - | 20,9 | 20,9 | 18,6 | 14,5 | 14,1 | 13,3 |
| Climat des affaires ^a | | | | | | | | |
| Investissements en capital (en millions dollars E.-U.) | 1 541 | 1 760 | 1 559 | 1 637 | 1 599 | - | - | - |
| en % du PIB | 10 | 11 | 9,8 | 10 | 9,3 | - | - | - |
| Investissements Directs Etrangers (en millions dollars E.-U.) | 400 | 296 | 192 | 299 | 329 | 333 | 409 | 423 |
| en % du PIB | 2,59 | 1,85 | 1,2 | 1,83 | 1,91 | 1,84 | 2,16 | 2,08 |
| Economie informelle | | | | | | | | |
| Contribution en % du PIB ^b | 48 | 50 | 48 | 45 | 43 | 43 | - | - |
| Population active total du pays | - | 6 006 190 | - | - | - | - | - | - |
| Population active dans le secteur informel | - | 4 107 595 | - | - | - | - | - | - |
| % pop active du secteur informel/ total pop active | - | 68,4 | - | - | - | - | - | - |
| Emplois informels par secteurs d'activité | | | | | | | | |
| Agriculture | - | 88,7 | - | - | - | - | - | - |
| Industries | - | 2,3 | - | - | - | - | - | - |
| Services | - | 8,9 | - | - | - | - | - | - |
| Commerce ^a | | | | | | | | |
| Balance commerciale FOB-FOB stricto sensus (en millions dollars E.-U.) | 2 240 | 3 929 | 2 971 | 2 776 | 2 580 | 3 251 | 2 438 | 2 742 |
| en % du PIB | 14,5 | 24,5 | 18,6 | 17 | 15 | 17,9 | 12,9 | 13,5 |
| Solde courant des opérations (%PIB) | -0,6 | 6,7 | 2,1 | 0,1 | 0,2 | 5,3 | - | - |
| Indice des prix à la Consommation ^d | 117 | 121 | 125 | 127 | 132 | 135 | - | - |

Sources : DGE/DCPE, BCEAO, DGTCF, ENV 2002 ; a) DCPE ; b) INS, comptes nationaux ; c) DGTCF/Dette publique ; d) INS, base 100 en 1996

- **Commerce extérieur**

Au niveau du commerce extérieur, la Côte d'Ivoire se caractérise par une spécialisation dans les produits primaires. Le total des exportations ivoiriennes avec le reste du monde sont résumés dans le graphique 14 en annexe I (BCEAO, 2007).

L'Union européenne est le premier partenaire commercial représentant plus de 40 % des échanges de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde depuis 1998 : les exportations vers l'Union européenne oscillent entre 2 286 et 3 492 millions de dollars E.-U. tandis que les importations en provenance de l'UE varient entre 1 486 et 2 562 millions de dollars E.-U. Toutefois, les dernières années semblent indiquer en baisse du poids de l'UE dans les échanges commerciaux, tant au niveau des exportations que des importations.

Malgré la crise politico-militaire en Côte d'Ivoire, l'inflation a été contenue avec une moyenne de 3,11 % sur la période 2001-2006. Cependant, à cause de la crise financière internationale et la hausse du cours du baril sur le marché international, le taux d'inflation a atteint le seuil de 6,13 % à fin 2008 largement au-dessus du seuil maximum de 3 % admis dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (Diby, 2009).

B.3 Marché du travail

- **Développements récents sur le marché du travail**

La politique de l'emploi en cours depuis la révision du code du travail de 1995, comporte des mesures spécifiques de relance de l'emploi ciblant les jeunes, les femmes et les déflatés du secteur public. Ce code a pour objectif, entre autres, de rendre le marché du travail plus flexible, moduler le temps de travail, introduire les contrats à durée déterminée.

Sur le plan institutionnel, un ensemble de mesures ont été envisagées dont la création d'une Commission nationale de l'emploi (CNE) qui est un cadre de réflexion et d'appui à la mise en œuvre des politiques d'emploi. Par ailleurs, le Plan national de développement de l'emploi comportant 12 axes stratégiques a été élaborée par la Direction générale de l'emploi du Ministère de la Fonction publique et de l'Emploi.

Il a été en outre mis en place, une plate-forme de services AGEPE-AGEFOP-FDFP-FNS avec pour but de favoriser l'auto-emploi à travers la formation et l'aide à l'insertion de jeunes dans les collectivités territoriales (AGEPE/Observatoire de l'emploi, des métiers et de la formation, 2008).

Par ailleurs, des incitations diverses ainsi que des avantages fiscaux et parafiscaux ont été accordés aux entreprises, par le code d'investissement de 1995, en vue de leur permettre de créer plus d'emplois. Enfin, dans le cadre du processus de sortie de crise en cours, plusieurs actions mettant en scène différents ministères sont entreprises en vue de permettre la réinsertion post-crise des jeunes et des femmes.

En matière de protection sociale, il existe deux caisses principales : la Caisse générale de retraite des agents de l'Etat (CGRAE) et la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS). Elles ont pour rôle d'assurer la protection des travailleurs, du public et du privé respectivement, en offrant d'autres types de produits comme les prestations familiales, la prise en charge des accidents de travail et des maladies professionnelles. Toutefois, ces caisses ne prennent pas en charge la population exerçant dans le secteur informel pour laquelle aucune protection sociale n'existe (licenciements abusifs, bas salaires, exploitations,...).

• Taux de croissance de la population active

La population active de la Côte d'Ivoire était estimée à 7 145 063 en 2002 contre 7 216 378 en 1998, soit une baisse de 1 % (voir tableau 19 en annexe I). Sur la période, la population active des Ivoiriens a augmenté de 1,1 % tandis que celle des étrangers d'origine africaine (Burkinabè y compris) a baissé de 10,2 %.

La répartition de cette population active selon le sexe indique une prédominance du sexe masculin sauf chez les Ivoiriens (voir graphique 15 en annexe I).

Le taux net d'activité a baissé sur la période passant de 74,7 % à 69,6 % (AGEPE/Observatoire de l'emploi, 2006).

• Taux d'emploi

Le taux d'occupation de la population active est de 86,6 % en 2002 contre 90,7 %⁵ en 1998 (AGEPE/ Observatoire de l'emploi, 2006). Chez les Ivoiriens, ce taux est passé de 90,5 % à 86,1 % de 1998 à 2002 contre un passage de 91,6 % à 89,4 % chez les étrangers.

⁵ Ce taux est différent du taux de 98 % obtenu sur la base du RGPH 98 car celui-ci considère une définition plus large de la population active en prenant en compte l'âge légal d'entrée sur le marché du travail qui est de 14 ans alors que l'INS dans le RGPH-1998 considère le seuil de 15 ans du BIT.

L'analyse de la durée du travail de la population occupée permet de mettre en évidence une augmentation du taux de sous-emploi de la population active (moins de 40 heures légales par semaine) passant de 17,5 % à 23,9 % de 1998 à 2002. En outre, plus de 60 % des actifs occupés travaillent plus de 40 heures par semaine sur la période (voir tableau 20 annexe I).

La population occupée exerce principalement dans le secteur non structuré. En effet, le secteur agricole traditionnel et le secteur informel non agricole occupent plus de 88 % des personnes quelle que soit la nationalité et l'année. Les Burkinabè et Ivoiriens sont plus présents au niveau du secteur agricole (plus de 50 %) tandis que les Maliens, Ghanéens et autres Africains se concentrent principalement dans l'informel non agricole en 2002 (voir tableau 21 en annexe I).

L'emploi moderne privé⁶, toutes branches confondues, s'est fortement détérioré en perdant 10,4 % de sa valeur de 1998 en 2002 (MEF, 2007). En revanche, on constate un accroissement des activités informelles dont la part ne cesse de croître passant de 14 % en 1980 à 28,4 % en 1998. En 2002, le secteur informel occupait 68,4 % de la population active (INS, 2002e).

• Taux de chômage

Le taux de chômage calculé et diffusé par l'INS diffère dans son contenu de celui évalué par l'AGEPE/Observatoire de l'Emploi en 2006. En utilisant la définition du chômage du Bureau international du travail (BIT)⁷, l'INS établit que ce taux est passé de 6,2 % à 17,5 % de 2002 à 2008 (Gouvernement de la RCI, 2009). Le chômage est plus accentué en milieu urbain (35,5 %) qu'en milieu rural (7 %) avec une prédominance au niveau des femmes (23,3 %). La ville d'Abidjan concentre à elle seule la moitié des chômeurs et la région du Sud (hormis Abidjan) concentre près de 13 % du total des personnes en quête d'emploi (voir graphique 16 en annexe I). Selon l'AGEPE, le taux de chômage correspondant à la définition du BIT est de 13,5 % en 2002 (AGEPE/Observatoire de l'emploi, 2006).

Selon les résultats de l'Enquête niveau de vie (ENV) 2008, le groupe d'âge 15-29 ans concentre plus des deux tiers de la masse des chômeurs et la tranche d'âge 30-44 ans présente un taux de chômage élevé (25 %), ce qui illustre bien la crise de l'emploi. De plus, le chômage n'épargne aucun diplômé de l'enseignements général et professionnel (voir tableau 22 en annexe I).

⁶ C'est l'emploi offert par le secteur formel privé et qui s'oppose à celui qui est créé dans le secteur informel.

⁷ Quatre critères doivent être remplis simultanément pour être chômeur au sens du BIT : a) être dépourvu d'emploi ; b) être à même de travailler ; c) chercher un travail rémunéré ; et d) le rechercher activement.

- **Niveau de revenu**

Selon l'AGEPE/Observatoire de l'emploi (2006), le revenu moyen mensuel en 1998 pour l'ensemble de la population en âge de travailler est de 149 dollars E.-U. contre 226 dollars E.-U. en 2002, soit une hausse de 51,2 %. Cette rémunération est beaucoup plus élevée pour les travailleurs Maliens en 1998 que pour les autres nationalités, y compris les Ivoiriens. Cependant, en 2002, les Ivoiriens ont les salaires les plus élevés, les plus bas salaires étant détenus par les Burkinabè et Ghanéens (graphique 17 en annexe I). Ces moyennes cachent, toutefois, de fortes disparités dans la distribution des salaires au sein des communautés. Les Maliens et Burkinabè ayant les plus faibles dispersions de revenus (AGEPE/Observatoire de l'emploi, 2006), ont des revenus relativement bas.

Selon l'enquête 1-2-3 réalisée à Abidjan en 2002, la rémunération moyenne mensuelle est de 188 dollars E.-U. Le secteur industriel rémunère le mieux avec une moyenne mensuelle de 222 dollars E.-U. contre respectivement 198 dollars E.-U. et 184 dollars E.-U. pour le secteur des services et le secteur commercial. Hormis les non scolarisés, les revenus moyens augmentent avec le niveau d'instruction (voir graphique 18 en annexe I). Ces rémunérations sont discriminées suivant le sexe. Les femmes gagnent en moyenne moitié moins que les hommes (INS, 2002e).

B.4 Capital humain

Selon le Rapport national sur l'état et le devenir de la population de la Côte d'Ivoire en 2006, (MEMPD, 2006), 63,7 % de la population adulte n'a jamais fréquenté un établissement scolaire, 15,7 % a le niveau primaire, 17,6 % le niveau secondaire et 2,8 % le niveau supérieur. Selon les résultats de l'ENV 2008, la proportion des personnes sans instruction en 2008 est de 55,89 % de la population totale, celle des personnes de niveau primaire est en hausse (26,9 %) tandis qu'elle est en baisse (14,5 %) pour les individus de niveau secondaire général et technique et pour ceux de niveau supérieur (1,7 %). Selon l'ENV 2008, les individus ayant un niveau d'instruction sont inégalement répartis sur le territoire. Les plus forts taux de sans instruction se retrouvent au nord (81,7 %), nord-est (69,3 %), nord-ouest (83,8 %) et centre-nord (68,6 %) ; le taux net d'alphabétisation, a baissé de 2002 à 2008, passant de 49,8 % à 46,5 %. Le tableau 3 ci-dessous résume ces statistiques sur le capital humain.

Tableau 3 : Variables indiquant le niveau du capital humain, 2002-2008

| | 2002 | 2005 | 2006 a | 2008 |
|---|--------|---------|---------------------|--------|
| Taux net d'alphabétisation | 49,8 % | - | 48,7 % | 46,5 % |
| dont Hommes | - | - | 60,8 % | 56,1 % |
| dont Femmes | - | - | 38,6 % | 36,8 % |
| Urbain | - | - | - | 63,5 % |
| Rural | - | - | - | 32,6 % |
| Taux d'inscription nette au primaire ^a | 58,4 % | - | 55,1 % ^c | - |
| dont Garçons | 67,4 % | - | 58,1 % | - |
| dont Filles | 49,4 % | - | 51,3 % | - |
| Taux d'inscription nette au secondaire ^a | 20,0 % | - | 24,3 % ^c | - |
| dont Garçons | 25,7 % | - | 28,2 % | - |
| dont Filles | 14,5 % | - | 20,1 % | - |
| Nombre d'étudiants au supérieur ^b | - | 146 490 | - | - |
| dont Femmes | - | 50 822 | - | - |
| Ratio Elève/Professeur ^b | - | - | - | - |
| Primaire | 41,4 % | 43,6 % | - | - |
| Secondaire | 30,3 % | 33,2 % | - | - |

Sources : INS 2002b/ENV 2002 et INS 2008/ENV 2008 ; a) WDI 2007 ; b) Ministère de l'Éducation nationale (MEN) 2008 ; c) INS, UNICEF 2007

PARTIE C : Analyse de la situation migratoire dans le pays

C.I Immigrants

C.I.I Nombre Total d'immigrants

Selon les données de la DPNU, en 2005, le nombre total d'immigrants en Côte d'Ivoire était de 2 231 277, soit 12,3 % de la population totale (les projections pour l'année 2010 prévoient 2 406 713 immigrants soit 11,2 % de la population totale). Depuis l'indépendance du pays, le taux de croissance annuelle du stock des immigrants a été entre 1,8 % et 4,4 %, mais, en raison de la crise politico-militaire, il a baissé à 0,3 % pour la période 2000- 2005 (même valeur projetée pour la période 2005-2010) (DPNU, 2008).

Au recensement de 1998, ce nombre était de 2 163 644, représentant 14,1 % de la population. Comme en 1988, 2 % des immigrants sont des Ivoiriens nés à l'étranger de retour au pays, mais la plupart des immigrés sont des étrangers (98 %) provenant, par ordre d'importance, du Burkina Faso (54,3 %), du Mali (18,1 %), de la Guinée (5,5 %) et du Ghana (4,9 %) (tableau 4 ci-dessous) (INS, 2002a).

Tableau 4 : Répartition des immigrants par sexe et par pays d'origine, 1998

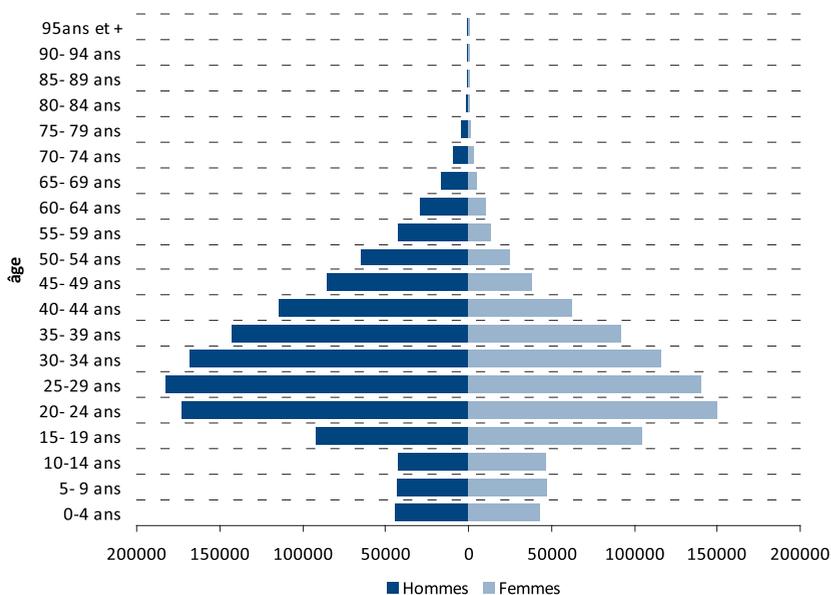
| Pays d'origine | Masculin | Féminin | Total | % |
|----------------|-----------|---------|-----------|-------|
| Burkina Faso | 682 094 | 491 793 | 1 173 887 | 54,3 |
| Mali | 232 835 | 159 837 | 392 672 | 18,1 |
| Guinée | 68 033 | 51 761 | 119 794 | 5,5 |
| Ghana | 50 151 | 56 819 | 106 970 | 4,9 |
| Niger | 56 935 | 17 455 | 74 390 | 3,4 |
| Liberia | 31 454 | 37 595 | 69 049 | 3,2 |
| Bénin | 32 514 | 23 109 | 55 623 | 2,6 |
| Togo | 28 776 | 21 218 | 49 994 | 2,3 |
| Nigeria | 18 022 | 15 985 | 34 007 | 1,6 |
| Sénégal | 23 527 | 7 959 | 31 486 | 1,5 |
| Mauritanie | 11 991 | 1 609 | 13 600 | 0,6 |
| Autres Afrique | 9 386 | 7 595 | 16 981 | 0,8 |
| Non-Afrique | 13 621 | 11 263 | 24 884 | 1,2 |
| Non déclaré | 163 | 144 | 307 | 0,0 |
| Total | 1 259 502 | 904 142 | 2 163 644 | 100,0 |

Source : INS, 2002a /RGPH 1998

Malgré le ralentissement du taux d'immigration, passé de 16,4 % à 14,1 % de 1988 à 1998, la population étrangère (c'est-à-dire les immigrés étrangers et leurs descendants nés en Côte d'Ivoire qui n'ont pas obtenu la nationalité ivoirienne) était de 26 % en 1998, soit 4 000 047 personnes (INS, 2002d).

La structure par âge et par sexe de la population immigrée est illustrée par la pyramide des âges ci-dessous (graphique 2). La base rétrécie, et le sommet effilé traduisent une concentration de la population aux âges actifs aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 2 : Pyramide des âges des immigrants, 1998



Source : INS, 2002a /RGPH 1998

Les principales régions d'accueil des migrants sont : le Sud-Comoé (25 %), le Bas-Sassandra (24,7 %), le Moyen-Cavally (22,4 %), le Moyen-Comoé (22,1 %) et le Haut-Sassandra (17,6 %). La concentration des immigrants dans ces zones est liée aux besoins de l'économie de plantation (INS, 2002d).

C.1.2 Type d'immigrants

- Réfugiés et demandeurs d'asile

Le nombre de réfugiés en Côte d'Ivoire à la fin de l'année 2008 était de 24 900 personnes, composé essentiellement de Libériens (24 300, soit 97,6 %). Les

autres lieux de provenance des réfugiés sont la République du Congo (156) et la République démocratique du Congo (149). Au sein des réfugiés, la population féminine est dominante (54 %) et la proportion des mineurs (moins de 18 ans) est de 47 % (voir tableau 23 en annexe I) (HCR, 2008a).

Le nombre de réfugiés libériens en Côte d'Ivoire a fortement baissé passant de 117 700 en 2000 à 24 300 en 2008 (HCR, 2008a). Cette baisse sensible s'explique par plusieurs facteurs au nombre desquels, les opérations de retour volontaire au Libéria et la réinstallation aux Etats-Unis conduite en partenariat avec l'OIM.

Le nombre des demandeurs d'asile est passé de 1 880 en 2000 à 2 500 en 2006, puis à 1 740 en 2007 (HCR, 2008a ; cf. tableau 23 en annexe I). Ces demandeurs d'asile sont de nationalités diverses et le plus grand nombre proviennent de : Liberia, République du Congo, République démocratique du Congo, Sierra Leone, République centrafricaine, Togo. Hormis les libériens pour lesquels la proportion de mineurs est supérieure à 50 %, les demandeurs d'asile originaires des autres pays sont en majorité des adultes avec des taux variant entre 62 % et 81 %. Selon Merabet (2006), la quasi-totalité des demandeurs d'asile résidait à Abidjan et exerçait dans l'enseignement ou en tant que travailleurs indépendants (médecins, artisans) avant la crise du 19 septembre 2002.

• **Travailleurs migrants : Permanents et temporaires**

Le taux brut d'activité élevé chez les immigrants (presque 60 %) semble indiquer que l'immigration en Côte d'Ivoire est surtout une immigration de travail (INS, 2002d). L'arrêté n°2004-6421 du 15 mars 2004 donne les modalités pour le recrutement d'un non-national et de la délivrance d'un visa de travail : un visa de travail de 24 mois est délivré par l'AGEPE dans le cadre du contrat à durée déterminée et un visa de longue durée pour un contrat à durée indéterminée.

Selon l'AGEPE, 4 833 visas de travail ont été délivrés, dont 4 564 aux hommes et 269 aux femmes, sur la période 2000-2006 (tableau 24 en annexe I). Ces chiffres confirment l'impression que la majorité des migrants travaille dans le secteur informel pour lequel aucune déclaration auprès de l'AGEPE n'est effectuée. Ces visas ont été délivrés à plus de 57 % aux Burkinabè et Français sur la base de contrats de travail à durée déterminée (3 966) pour la plupart. Dans le secteur moderne⁸, les travailleurs migrants sont majoritairement des permanents avec des contrats à durée indéterminée (82 %). Ces emplois sont des emplois d'ouvrier

⁸ C'est l'emploi offert par le secteur formel privé et qui s'oppose à celui qui est créé dans le secteur informel.

(53 %), d'agent de maîtrise (13 %) et de cadre (34 %). Les Burkinabè sont à 95 % des ouvriers tandis que les Français sont à 97 % des cadres et agents de maîtrise (cf. tableaux 25 et 26 en annexe I).

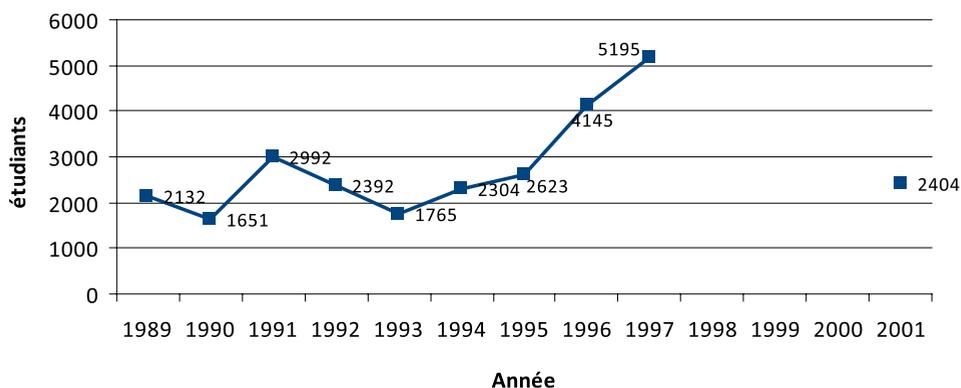
Ces migrants internationaux et leurs descendants (majeurs) nés en Côte d'Ivoire exercent principalement dans l'agriculture, le commerce et les services non sociaux. En 1998, l'agriculture occupait plus de la moitié des communautés étrangères les plus nombreuses. Les Burkinabè travaillent prioritairement dans le secteur agricole tandis que les Ghanéens et Maliens exercent d'avantage d'activités commerciales (INS, 2002d).

Les activités menées par ces communautés étrangères installées en Côte d'Ivoire appartiennent principalement au secteur non structuré, car plus de 89 % de la population étrangère est occupée dans l'agriculture traditionnelle et dans le secteur informel non agricole (tableau 21 en annexe I).

• Etudiants

Le nombre d'étudiants (graphique 3 ci dessous) étrangers en Côte d'Ivoire a augmenté sans cesse sur la période 1993 à 1999 de 1 765 à 5 195 avant de connaître une baisse en 2001 (2 404 étudiants étrangers) probablement à cause de l'instabilité politique et sociale du pays.

Graphique 3 : Nombre d'étudiants de nationalité non ivoirienne, 1989-1997 et 2001



Source : INS, 2009

• Touristes et visiteurs

Le nombre de touristes et visiteurs en destination de la Côte d'Ivoire par l'aéroport Felix Houphouët Boigny (FHB) a augmenté de 59 % de 1996 à 1999 (MEF, 2007).⁹ En 2000, ce nombre a connu une baisse de 52 % à cause de l'instabilité politique consécutive au coup d'Etat de décembre 1999 (voir tableau 5 ci-dessous). L'absence de statistiques à partir de 2000 ne permet pas de faire des analyses approfondies. Toutefois, on pourrait s'attendre à un prolongement et à un renforcement de la baisse à cause de la crise politico-militaire qui sévit depuis le 19 septembre 2002.

Tableau 5 : Touristes et visiteurs arrivés par l'aéroport FHB par continent de provenance, 1996-2000

| Continent | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 |
|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Afrique | 113 648 | 137 886 | 193 035 | 168 238 | 74 373 |
| Europe | 96 620 | 107 304 | 113 376 | 164 542 | 56 041 |
| Amérique | 19 478 | 20 703 | 23 376 | 27 540 | 10 875 |
| Asie | 5 227 | 2 552 | 13 102 | 15 058 | 4 522 |
| Océanie | 1 940 | 5 649 | 716 | 1 014 | 285 |
| Total | 236 913 | 274 094 | 342 605 | 376 392 | 181 273 |

Sources : MEF, 2007

Les motivations des touristes issues des mêmes sources et présentées dans le tableau suivant, sont principalement les affaires, congrès et motifs professionnels, les loisirs et la détente, ainsi que la visite de famille et amis. Ces motivations justifient à plus de 80 % les déplacements des visiteurs en direction de la Côte d'Ivoire.

Tableau 6 : Motifs des visites en Côte d'Ivoire, 1998-1999

| Motifs | 1998 | | 1999 | |
|---|---------|-------|---------|-------|
| Affaires, Congrès et autres motifs professionnels | 142 845 | 43 % | 147 581 | 39 % |
| Loisirs, détente et vacances | 93 672 | 28 % | 104 607 | 28 % |
| Visite de la famille et amis | 54 601 | 16 % | 49 552 | 13 % |
| Religion, pèlerinage | 10 896 | 3 % | 20 239 | 5 % |
| Education | 10 089 | 3 % | 20 239 | 5 % |
| Autres | 22 517 | 7 % | 33 977 | 9 % |
| Total | 334 620 | 100 % | 376 195 | 100 % |

Sources : MEF, 2007

⁹ Les seules données disponibles sur les touristes et visiteurs sont celles des entrées par avion. Bien que ces données soient incomplètes (manquant les entrées par les frontières terrestres, d'ailleurs très poreuses) elles permettent néanmoins de tracer des tendances qui pourraient s'appliquer à tous les postes d'entrée.

• Regroupement familial

A travers l'Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation (EIMU) de 1993 et les Enquêtes niveau de vie de 1998, 2002 et l'Enquête pilote (EP) sur Abidjan de 2006 (INS, 2006), il ressort que la proportion des motivations familiales, hormis celles liées au mariage, est quasi-constante au cours du temps. Les regroupements familiaux concernent environ 24 % des immigrants présents en Côte d'Ivoire (EIMU 1993 ; INS 1998 ; INS 2002b ; INS 2006).

• Durée de séjour

Les migrants internationaux en Côte d'Ivoire sont majoritairement des migrants de longue durée. En effet, les Enquêtes niveau de vie de 1998, 2002 et l'Enquête pilote de 2006 sur la ville d'Abidjan ont montré que plus de 58 % de la population des immigrants ont plus de 5 ans de présence sur le territoire ivoirien (tableau 7 ci-dessous).

Tableau 7 : Répartition des immigrants selon la durée de séjour, 1998-2006 (%)

| Durée de séjour | 1998 | 2002 | 2006 |
|-------------------|------|------|------|
| Moins d'une année | 10,5 | 6,3 | 10,9 |
| De 1 à 2 années | 8,1 | 5,3 | 5,4 |
| De 2 à 3 années | 7,9 | 6,8 | 5,7 |
| De 3 à 4 années | 8,4 | 10,9 | 5,9 |
| De 4 à 5 années | 6,5 | 5,7 | 5,1 |
| 5 années et plus | 58,5 | 64,9 | 66,9 |

Source : Calculs de l'auteur à partir des données INS 1998/ENV1998, INS 2002b/ENV2002, INS 2006/EP2006.

C.1.3 Immigrants en situation irrégulière

L'irrégularité au niveau de la migration en Côte d'Ivoire est réellement apparue à partir de la loi n°90-437 du 29 mai 1990, qui organise l'entrée et le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire. Cette loi donne la définition de l'étranger et lui fait obligation de détenir une carte de séjour s'il est âgé de plus de seize ans et s'il séjourne en Côte d'Ivoire après l'expiration d'un délai de trois mois après son entrée sur le territoire ivoirien. Il faut préciser que la détention de titres de séjour a été abrogée pour les ressortissants de la CEDEAO par l'ordonnance n°2007-604 du 8 novembre 2007.

En l'absence de statistiques sur les immigrants et leurs descendants en situation irrégulière, l'immigration irrégulière a été appréhendée par le nombre

de titres de séjour produits en comparaison avec le nombre d'immigrants présents sur le territoire. Les calculs établissent que 1 349 838 étrangers de plus de seize ans étaient sans titre de séjour à fin 1999 (calculs de l'auteur, 2009) (voir tableau 27 en annexe I).

Les étrangers sans titre de séjour appréhendés de manière incidente lors des contrôles de routine sont conduits à régulariser leur situation à travers le paiement des droits de timbre. Les statistiques tenues par l'ONI ne font pas cette distinction au point qu'il est impossible de quantifier ce phénomène.

L'expulsion des étrangers de la Côte d'Ivoire pour des raisons de présence irrégulière sur le territoire est un phénomène quasi-inexistant. S'il y a lieu, les expulsions du territoire ivoirien sont motivées par des raisons politiques ou judiciaires. Les statistiques sur les premières, si elles existent, sont détenues par la Direction de la surveillance du territoire (DST). Quant aux expulsions liées aux décisions judiciaires prononçant des interdictions de séjour sur le territoire ivoirien, pour des raisons non encore élucidées, elles ne sont pas traduites en actes.

Par ailleurs, le phénomène de la traite existe mais l'on ne dispose pas suffisamment d'informations fiables. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a enregistré un nombre significatif de victimes de traite d'êtres humains en 2002 (52 victimes principalement du Mali et du Benin), en 2003 (52 victimes, toutes du Mali) et en 2004 (88 victimes, toutes du Mali). Il s'agit en majorité de garçons âgés de 14 à 24 ans (OIM, 2008). Les données fiables portent sur quelques cas d'enfants victimes de traite et de femmes victimes de proxénétisme. A titre d'illustration, de 2006 à 2008, 66 cas d'enfants victimes de traite ont été découverts dont 31 Maliens, 23 Burkinabè, 7 Nigériens, 3 Togolais et 2 Ghanéens (OIM). Ces enfants ont été rapatriés dans leur pays d'origine. Les 4 migrantes victimes de proxénétisme étaient originaires de Philippines (OIM, 2009). Leur rapatriement a également été organisé.

Depuis la crise ivoirienne de 2002, de nombreux retours volontaires ont eu lieu soit à l'initiative des migrants eux-mêmes, soit à l'initiative des Etats d'origine de ces migrants.

Selon Merabet (2006), de nombreux ressortissants Guinéens et Béninois seraient rentrés dans leur pays après 2002 et peu seraient revenus en Côte d'Ivoire. Le fonds mis en place par le gouvernement béninois pour le rapatriement de ses ressortissants a permis de prendre en charge 400 retours en 2006 et 200 en 2005.

Entre mai et juillet 2003, 7 500 rapatriements volontaires ont été organisés par l'OIM bénéficiant surtout aux Burkinabè (80 % des rapatriements), Maliens, Guinéens et Sénégalais (OIM, 2003). Certains de ces ressortissants (Burkinabè, Maliens) seraient revenus en Côte d'Ivoire sans que l'on puisse en estimer le nombre.

En revanche, on dénombre près de 8 000 départs de Français (binationaux y compris) de la Côte d'Ivoire après les événements de novembre 2004 selon les données consulaires retracées par Merabet (2006). En raison du processus de sortie de crise et de la normalisation progressive de la vie économique, on assiste à un retour des Français, bien qu'encore relativement faible. En effet, selon les données consulaires, le nombre de Français enregistrés est passé de 9 800 en 2006 à 11 435 au 15 octobre 2008, soit une hausse de 17 %.

En Côte d'Ivoire, l'obtention des titres de séjour relevait plus de formalités et d'acquiescement des droits d'établissement de ces titres. Au terme de la période de validité, le concerné est invité à renouveler son titre en s'acquittant simplement des droits de timbre. De ce fait, il n'a pas été possible d'obtenir de statistiques qui d'ailleurs n'existent pas. En effet, la majorité des immigrés en Côte d'Ivoire vient de la CEDEAO, or ces ressortissants n'ont pas besoin de visa.

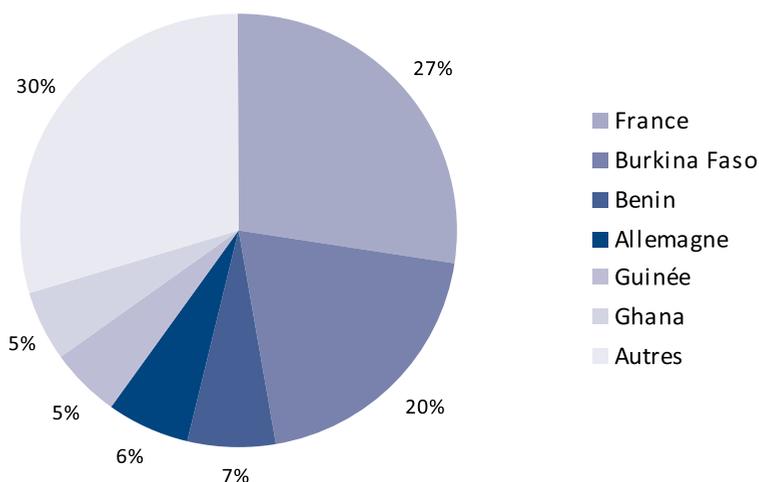
En l'absence de statistiques, l'on peut supposer que l'activité des migrants irréguliers se concentre dans le secteur informel (commerce et services divers) et dans le secteur agricole traditionnel car la possession d'un titre de séjour, l'obtention d'un visa de travail et l'ouverture d'un compte bancaire sont obligatoires pour l'exercice d'une activité formelle (loi n°2002-03 du 3 janvier 2002 relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers modifiée par la loi n°2004-303 du 3 mai 2004).

C.2 Emigrants

C.2.1 Nombre total d'émigrants

L'estimation du Centre DRC sur la migration, la globalisation et la pauvreté (basée sur des données de recensements pour la période 1995-2005) indique un stock des émigrants ivoiriens de 176 692 personnes réparties selon les pays de destination, tels que représentés dans le graphique 4 ci-dessous : 26 % France, 20 % Burkina Faso, 7 % Bénin, 6 % Allemagne, 5 % Guinée, 5 % Ghana, 5 % Italie et 4 % Etats-Unis (DRC, 2007).

Graphique 4 : Stock des émigrants par pays de destination, 2000 (%)



Source : DRC, 2007

Note : Ces estimations sont basées sur des données de recensements pour la période 1995-2005

Selon la base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, en 2008, le nombre d'émigrants ivoiriens dans les pays membres de l'OCDE est de 62 649 avec une prépondérance de la France comme pays d'accueil, suivie des Etats-Unis et de l'Italie (graphique 20 en annexe I). Ces trois pays concentrent à eux seuls 88 % des émigrants ivoiriens dans les pays membres de l'OCDE (OCDE, 2008).¹⁰

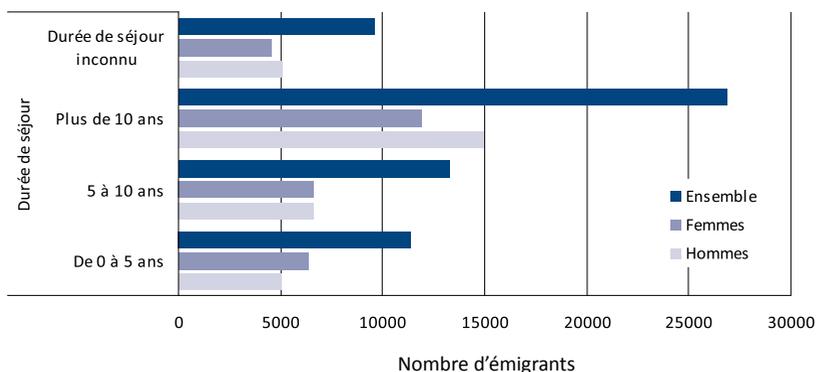
La répartition par sexe de cette population laisse entrevoir dans l'ensemble des pays de l'OCDE, une relative prépondérance des hommes (32 636, soit 52 %) par rapport aux femmes (30 013, soit 48 %). C'est seulement en France que l'on constate une proportion de femmes (51 %) supérieure à celle des hommes (49 %) (OCDE, 2008).

La classe d'âge des 25 à 64 ans est la plus importante, représentant plus de 77 % des émigrés ivoiriens dans les pays de l'OCDE. Néanmoins, il faut souligner qu'en France les ivoiriens âgés de 15-24 ans représentent aussi une proportion significative (OCDE, 2008).

¹⁰ La base de données n'inclut pas les émigrants ivoiriens résidant en Allemagne et quelques autres pays de destination d'importance secondaire.

Les émigrés ivoiriens sont principalement des émigrés permanents car plus de 40 000 (soit plus de 65 %) ont une durée de résidence supérieure à 5 ans. Les différences entre les sexes sont relativement faibles (graphique 5 ci-dessous) (OCDE, 2008).

Graphique 5 : Durée de séjour des émigrés ivoiriens dans les pays membres de l'OCDE, 2008



Source : OCDE, 2008

Selon les données disponibles, en 2008, le total des émigrants ivoiriens dans les pays membres de l'OCDE représentent moins de 1 % de la population active ivoirienne et cette proportion est beaucoup plus faible (0,31 %) lorsque l'on considère la population totale de la Côte d'Ivoire (OCDE, 2008 ; INS, 2008).

C.2.2 Type d'émigrants

- Réfugiés et demandeurs d'asile

Selon les données du bureau du HCR d'Abidjan, on dénombrait en décembre 2008, 21 941 réfugiés ivoiriens dans le monde dont la plus grande majorité se trouve en Afrique (14 420, soit 65,72 %). En 2008, la principale destination des réfugiés ivoiriens (et personnes de condition similaire aux réfugiés) était le Libéria, alors qu'en Israël on enregistrait des arrivées en masse (230 nouvelles arrivées) (HCR, 2009).

Tableau 8 : Répartition des réfugiés ivoiriens par continent, 2008

| Continent | Effectif | % |
|-----------|----------|-------|
| Afrique | 14 420 | 65,72 |
| Europe | 5 542 | 25,26 |
| Amérique | 1 622 | 7,39 |
| Asie | 354 | 1,61 |
| Océanie | 3 | 0,01 |

Source : HCR, 2008b

Le cumul des demandes d'asile des Ivoiriens sur la période 2000-2007 s'élève à 41 002. Pendant cette période, les demandes d'asile ont augmenté, passant de 1 620 en 2000 à 6 461 en 2007 (avec un pic de 10 480 en 2003) et amorcent une baisse en 2004 avec le rétablissement de la paix. L'Union européenne est la région la plus sollicitée des Ivoiriens pour les demandes d'asile (44 %) suivie de la CEDEAO (28 %) (tableau 9 ci-dessous) (HCR, 2008b). En 2008, les Ivoiriens étaient l'une des trois nationalités les plus nombreuses à demander asile à Malte (260 applications), en Espagne (460) et en Italie (nd) (Eurostat, 2009)

Tableau 9 : Répartition des demandeurs d'asile ivoiriens par régions d'accueil, 2000-2007

| Région | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | Total |
|----------------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|--------|
| CEDEAO | 17 | 17 | 459 | 5 487 | 2 503 | 1 882 | 741 | 430 | 11 536 |
| Maghreb | 0 | 7 | 171 | 135 | 164 | 324 | 606 | 516 | 1 923 |
| Autres Afrique | 41 | 32 | 81 | 301 | 231 | 649 | 1 112 | 1 566 | 4 013 |
| UE 27 | 1 373 | 1 484 | 1 785 | 3 634 | 2 557 | 2 834 | 1 918 | 2 611 | 18 196 |
| Autres Europe | 88 | 130 | 203 | 259 | 188 | 208 | 195 | 166 | 1 437 |
| Amérique | 98 | 169 | 153 | 590 | 416 | 407 | 354 | 371 | 2 558 |
| Asie | 3 | 5 | 69 | 74 | 113 | 121 | 153 | 801 | 1 339 |
| Total | 1 620 | 1 844 | 2 921 | 10 480 | 6 172 | 6 425 | 5 079 | 6 461 | 41 002 |

Source : HCR, 2008b

• Travailleurs migrants

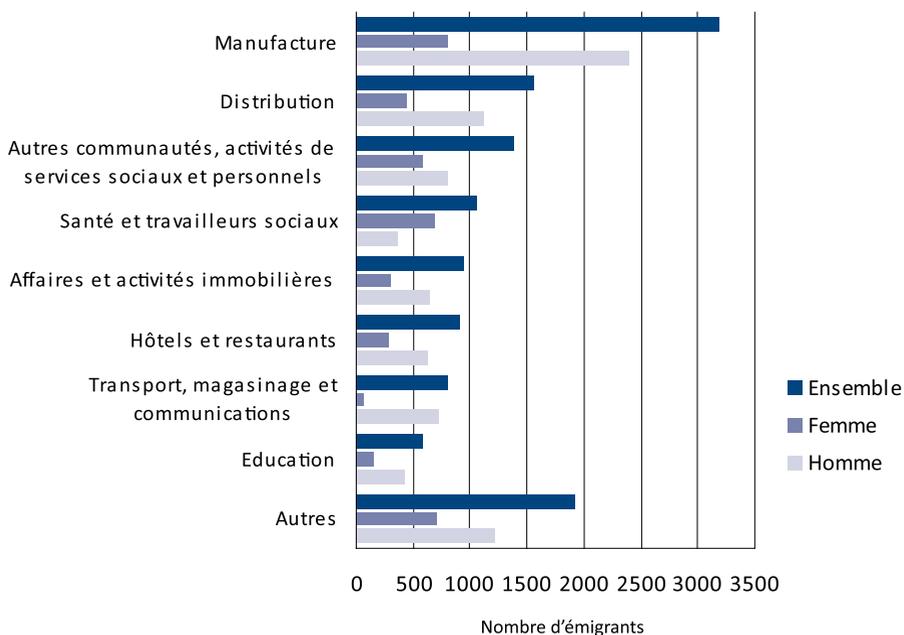
Les principaux secteurs d'emploi des émigrés ivoiriens dans les pays OCDE¹¹ sont : le secteur de la manufacture (3 187 emplois, soit 26 %), de la distribution (1 559, soit 13 %), des activités de services au profit des communautés (1 386, soit 11 %) et de la santé (1 057, soit 9 %). Dans tous les secteurs d'activités,

¹¹ La base de données n'inclut pas les émigrants ivoiriens résidant en France.

les hommes sont dominants à l'exception du secteur des services de santé et des travailleurs sociaux où la proportion des femmes est le double de celui des hommes (graphique 6 ci-dessous) (OCDE, 2008).

La population émigrée en France travaille principalement dans le secteur des postes et télécommunications, recherche et développement (4 586, soit 22 %), de l'éducation, de la santé et de l'action sociale (4 242, soit 20 %), de l'hôtellerie (3 405, 16 %) et de la grande distribution (2 366, soit 11 %). Les secteurs de l'éducation, la santé et de l'hôtellerie contiennent environ deux fois plus de femmes que d'hommes. L'immigration en France s'apparente beaucoup plus à une migration qualifiée par rapport à l'Italie où l'immigration est non qualifiée (OCDE, 2008).

Graphique 6 : Répartition des émigrants ivoiriens dans les pays de l'OCDE par secteurs d'activité, 2008



Source : OCDE, 2008

Note : Les émigrants ivoiriens en France ne sont pas inclus.

Selon Docquier et Marfouk en 2000, le taux d'émigration des travailleurs hautement qualifiés¹² était de 5,7 %. Les taux de sélection¹³ montrent que presque la moitié des émigrants ivoiriens (47,6 %) ont un niveau d'éducation bas (jusqu'à 8 années), alors que un tiers des émigrants (30,7 %) a atteint le niveau de l'enseignement supérieur (Docquier et Marfouk, 2005).

Malgré la faiblesse relative de l'émigration ivoirienne (moins de 1 % de la population active), la Côte d'Ivoire est également victime de la fuite des cerveaux au nombre desquels l'émigration des personnels du secteur médical : selon les estimations effectuées par Clemens et Petterson basées sur les recensements de la période 1995-2005, 284 médecins ont émigrés à l'étranger correspondant à un taux d'émigration de 14 % des médecins ivoiriens (légèrement en dessous de la moyenne africaine qui s'établissait à 19 %) (cf. tableau 28 en annexe I) (Clemens et Petterson, 2007).

• Etudiants

De 2000 à 2006, 33 435 étudiants ivoiriens ont étudié à l'étranger. La principale destination des étudiants ivoiriens est la France qui a accueilli 23 429 étudiants (soit 70 %) pendant cette période, suivie par les Etats-Unis et l'Allemagne. Le Maroc est la première destination africaine à des fins d'étude (tableau 10 ci-dessous) (UNESCO, 2008).

Tableau 10 : Etudiants ivoiriens à l'étranger par pays de destination, 2000-2006

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Total |
|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| France | 2 342 | 2 581 | 3 036 | 3 954 | 3 904 | 3 816 | 3 796 | 23 429 |
| USA | 520 | 552 | 707 | 675 | 636 | 650 | 679 | 4 420 |
| Allemagne | 253 | 252 | 257 | 264 | 266 | 249 | ND | 1 541 |
| Maroc | ND | ND | ND | 215 | 236 | 237 | 267 | 955 |
| Autres | 381 | 375 | 414 | 540 | 284 | 692 | 404 | 3 090 |
| Total | 3 496 | 3 760 | 4 414 | 5 648 | 5 326 | 5 644 | 5 146 | 33 435 |

Source : UNESCO, 2008

En 2008, 1 222 étudiants ivoiriens font des études de troisième cycle dans les pays de l'OCDE¹⁴ (tableau 29 en annexe I). La grande majorité (920,

¹² Le stock des émigrants ayant (au minimum) atteint le niveau de l'enseignement supérieur (13 années ou plus) comme fraction de la main-d'œuvre totale du pays d'origine diplômée de l'enseignement supérieur.

¹³ Le stock des émigrants d'un certain niveau d'éducation (bas, moyen et haut) comme fraction du stock total des émigrants et nationaux résidant à l'étranger.

¹⁴ La base de données n'inclut pas les étudiants ivoiriens en France, aux Etats-Unis et dans quelques autres destinations d'importance secondaire.

soit 75 %) poursuit des études au Canada, pays de destination qui présente une hausse significative des étudiants ivoiriens (seulement 309 en 2005) (OCDE, 2008).

Selon les données de l'OCDE, la plupart des étudiants sont inscrits en sciences sociales, gestion et droit (39 %) (tableau 11 ci-dessous) (OCDE, 2008).

Tableau 11 : Etudiants ivoiriens de troisième cycle par domaine d'étude dans les pays de l'OCDE, 2008

| Domaines d'étude | Nombre | Proportion |
|---|--------|------------|
| Sciences sociales, gestion et droit | 480 | 39 % |
| Science | 239 | 20 % |
| Sciences de l'ingénieur, des manufactures et de la construction | 150 | 12 % |
| Art et humanités | 140 | 11 % |
| Education | 67 | 5 % |
| Santé et bien-être | 64 | 5 % |
| Autres | 82 | 8 % |
| Total | 1 222 | 100 % |

Source : OCDE, 2008

Note : Les étudiants ivoiriens en France, aux Etats-Unis et dans quelques autres pays de destinations d'importance secondaire ne sont pas inclus.

• Touristes et visiteurs

Selon la base des données de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)¹⁵, sur la période 1995 à 2006, 1 28 373 Ivoiriens ont effectué des voyages de tourisme ou de courts séjours à l'étranger (OMT, 2009). La principale destination est le Nigéria qui concentre 35 % de ces déplacements, suivi du Ghana (20 %) et du Burkina Faso (12 %). La première destination hors d'Afrique sont les Etats-Unis d'Amérique avec 51 028 visiteurs reçus, soit 4,5 % du total sur la période (graphique 21 en annexe I).

• Regroupement familial

Seulement deux représentations diplomatiques (Espagne, Suisse) ont fourni des informations sur le regroupement familial : le nombre de regroupements familiaux (enfants et conjoints) en Espagne croît au fil des années passant de 66 en 2004 à 343 en 2007 ; ces regroupements étaient au nombre de 60 en Suisse pour l'année 2006.

¹⁵ Cette base de données inclut les chiffres envoyés par une cinquantaine de pays de destination. Par conséquent, le total ne peut pas être considéré comme pertinent.

C.2.3 Emigrants en situation irrégulière

Le nombre de nationaux appréhendés à l'étranger en situation irrégulière, à la lecture du tableau 12 ci-dessous, baisse de 2 621 à 2 075 de 2006 à 2007 (CIREFI, 2009). Les Ivoiriens appréhendés en situation irrégulière l'ont été principalement en Belgique, en Bulgarie et en République tchèque.

Tableau 12 : Ivoiriens en situation irrégulière appréhendés dans les pays membres de l'UE, 2006 et 2007

| | 2 006 | | 2 007 | |
|---------------------|----------|--------|----------|--------|
| | Effectif | % | Effectif | % |
| Belgique | 1 743 | 66,5 % | 1 018 | 49,1 % |
| Bulgarie | 351 | 13,4 % | 394 | 19,0 % |
| République tchèque | 272 | 10,4 % | 286 | 13,8 % |
| Danemark | 58 | 2,2 % | 162 | 7,8 % |
| Allemagne | 26 | 1,0 % | 41 | 2,0 % |
| Autres pays de l'UE | 171 | 6,5 % | 174 | 8,4 % |
| Total | 2 621 | 100 % | 2 075 | 100 % |

Source : CIREFI, 2009

Il ressort que le nombre de visas d'entrée dans quatre pays (Etats-Unis, France, Suisse et Espagne) refusés en 2007 aux Ivoiriens est de 3 884 sur un total de 29 714, soit un taux de refus de 13,1 % contre 40,8 % en 2006, sans la France (tableau 13 ci-dessous).

Tableau 13 : Nombre de visas demandés et refusés aux Ivoiriens, 2006 et 2007

| | 2006 | | 2007 | |
|-------------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| | Visas demandés | Visas refusés | Visas demandés | Visas refusés |
| Etats-Unis ^a | 4 517 | 2 400 | 4 078 | 1 857 |
| Espagne ^b | 1 240 | 310 | 1 736 | 347 |
| Suisse ^c | 1 860 | 400 | 1 900 | 300 |
| France ^d | ND | ND | 22 000 | 1 380 |
| Total | 7 617 | 3 110 | 29 714 | 3 884 |

Sources : Données consulaires reçues par l'ambassade dans les pays respectifs en : a) février 2009 ; b) mars 2009 ; c) janvier 2009 ; d) octobre 2008.

Selon la base des données du Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration, le nombre d'expulsion a augmenté passant de 210 à 297 entre 2006 et 2007 (CIREFI). Les expulsions faites à partir de la France représentent plus de 59 % du total (CIREFI, 2009).

Tableau 14 : Ivoiriens en situation irrégulière expulsés par les pays membres de l'UE, 2006 et 2007

| | 2006 | | 2007 | |
|-----------|----------|--------|----------|--------|
| | Effectif | % | Effectif | % |
| France | 124 | 59,0 % | 187 | 63,0 % |
| Espagne | 25 | 11,9 % | 51 | 17,2 % |
| Italie | 8 | 3,8 % | 30 | 10,1 % |
| Allemagne | 11 | 5,2 % | 13 | 4,4 % |
| Belgique | 9 | 4,3 % | 6 | 2,0 % |
| Autres | 33 | 15,7 % | 10 | 4,8 % |
| Total | 210 | 100 % | 297 | 100 % |

Source : CIREFI, 2009

Selon les statistiques fournies par le Bureau international catholique de l'enfance (BICE) à travers le programme pour l'Afrique de l'Ouest (PAO), 35 Ivoiriens dont 9 enfants (moins de 18 ans) victimes de traite ont été appréhendés au Mali en 2008 et ont pu être réinsérés en Côte d'Ivoire avec l'appui de l'OIM. Ce sont tous des individus de sexe masculin. En outre, à la date du 31 mai 2008, 9 Ivoiriens dont 4 enfants étaient en attente d'insertion. Parmi ces 9 personnes, 6 ont été appréhendés au Mali, 1 au Burkina Faso et 2 en Guinée.

Depuis 2004, 203 migrants ivoiriens sont volontairement retournés en Côte d'Ivoire dont 32 d'Angleterre à travers le programme pour le retour volontaire assisté (VARP), 162 du Maroc, 5 de Lybie, 2 de Belgique et 2 de la Suisse (OIM, 2009). L'appui de l'OIM a été sollicité dans ces différents retours pour faciliter la réintégration de ces migrants.

Les personnes travaillant dans l'irrégularité se retrouvent le plus souvent dans les secteurs ne nécessitant pas un haut niveau de qualification. Ces secteurs ne seront guère différents de ceux qui occupent la main d'œuvre ivoirienne non qualifiée à l'étranger. Ce sont entre autres : les activités de distribution (vendeurs dans les centres commerciaux), d'hôtellerie et de restauration, de services d'aide aux personnes, de garde d'enfants, de nettoyage et d'agriculture (OCDE, 2008).

L'émigration clandestine ivoirienne est un phénomène encore marginal car l'émigration de longue durée des Ivoiriens vers l'Europe est un phénomène récent. Ainsi l'absence de réseaux sociaux structurés permettant l'accueil des migrants apparaît comme un facteur limitant. Néanmoins, l'on peut reconnaître avec Merabet (2006) que « *le trajet traditionnellement suivi des africains candidats au départ passe par la ville de Gao. De là, ils empruntent quatre ou cinq itinéraires différents. L'une des voies passe par l'Ouest, dans la région de*

Tombouctou avant de déboucher sur Tessalit puis Borg. Un autre chemin conduit à Kidal pour déboucher sur la localité Algérienne de Tinzaouatine, sur l'axe qui mène à Tamanrasset. On a également constaté quelques cas d'Africains tentant de voyager comme passager clandestin sur les navires faisant escale dans les ports du Sénégal, du Liberia, du Nigeria et de la Côte-d'Ivoire. Ces cas restent malgré tout très marginaux. »

C.3 Diaspora

La diaspora ivoirienne est constituée des émigrés ivoiriens et de leurs descendants nés à l'étranger. Les données servant dans ce cadre ont été fournies par le DIE du Ministère des Affaires étrangères. Ces chiffres sont issus du recensement électoral de 2000. Ils ont été actualisés à travers une estimation faite par ladite direction en 2008. L'actualisation a consisté à ajouter, d'année en année, les Ivoiriens nouvellement immatriculés à ceux qui l'étaient déjà. Ces données ne sont ni décomposées suivant le sexe, ni suivant l'âge. Il en ressort que la population ivoirienne vivant à l'étranger et immatriculée dans les consulats est de 240 900 (par contre, selon la Mutuelle des Ivoiriens de l'étranger (MIE)¹⁶ il s'agit de environ 1 500 000 personnes¹⁷), soit 1 % de la population ivoirienne. Les émigrants vont prioritairement en Europe (70 %) et en Amérique (22 %). L'Afrique ne reçoit qu'une faible proportion d'Ivoiriens (7,5 %).

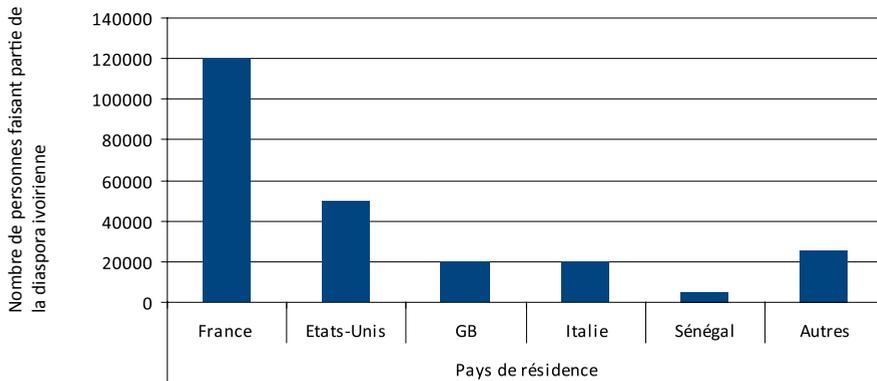
Les principaux pays de destination sont respectivement la France (49,8 %) et les Etats-Unis d'Amérique (20,8 %). Il faut néanmoins souligner que l'Italie est une destination nouvelle pour les Ivoiriens (8,3 %). Le premier pays africain à recevoir les Ivoiriens est le Sénégal contribuant à 2 % de l'émigration totale (27,6 % de l'émigration africaine). Le rang occupé par le Sénégal est probablement lié à la migration scolaire.

¹⁶ La Mutuelle des Ivoiriens de l'étranger est une association des Ivoiriens de la diaspora qui s'est muée en institution financière privée de droit ivoirien (<http://www.mie-ci.net/>).

Elle est différente de la DIE qui est un département du Ministère des Affaires étrangères ivoirien avec pour responsabilités de traiter entre autres, des questions relatives aux Ivoiriens vivant à l'étranger, de préparer et exécuter la politique du gouvernement relative à l'administration des Ivoiriens résidant à l'étranger (http://www.diplomatie.gouv.ci/orga_dep_ivoiriens_de_létranger.php).

¹⁷ Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que le chiffre avancé par la DIE est issu d'un acte volontaire des ivoiriens résidant à l'étranger. Il regroupe exactement les Ivoiriens immatriculés dans les différents consulats tandis que celui fourni par la Mutuelle des Ivoiriens de l'étranger est une estimation faite sur la base du mouvement associatif.

Graphique 7 : Diasporas ivoiriennes par pays de résidence, 2008

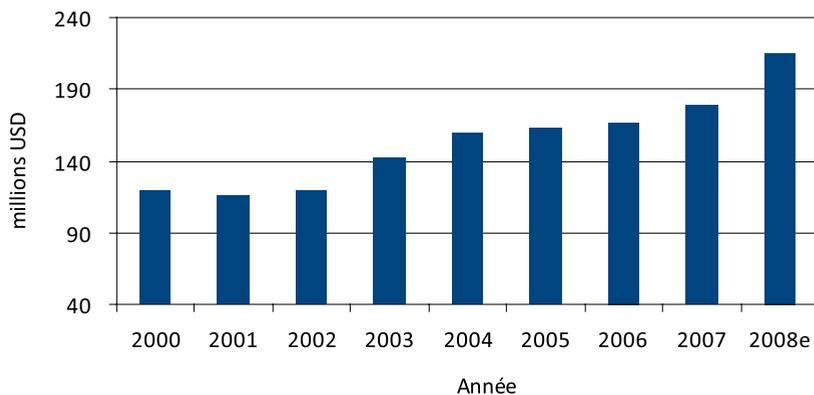


Source : DIE, 2008

C.4 Transferts de fonds

Sur la base des données de la Banque mondiale, les envois de fonds en direction de la Côte d'Ivoire connaissent une hausse, passant de 119 à 179 millions de dollars E.-U. de 2000 à 2007, soit une progression de 50 % (graphique 8 ci-dessous). En proportion du PIB, ces mouvements d'envoi de fonds passent de 0,79 % en 2000 à 0,93 % en 2007. Les estimations pour l'année 2008 envisagent une hausse jusqu'à 215 millions de dollars E.-U. (Banque mondiale, 2009).

Graphique 8 : Envois de fonds de l'étranger en direction de la Côte d'Ivoire, 2000-2007 (en millions de dollars E.-U.)

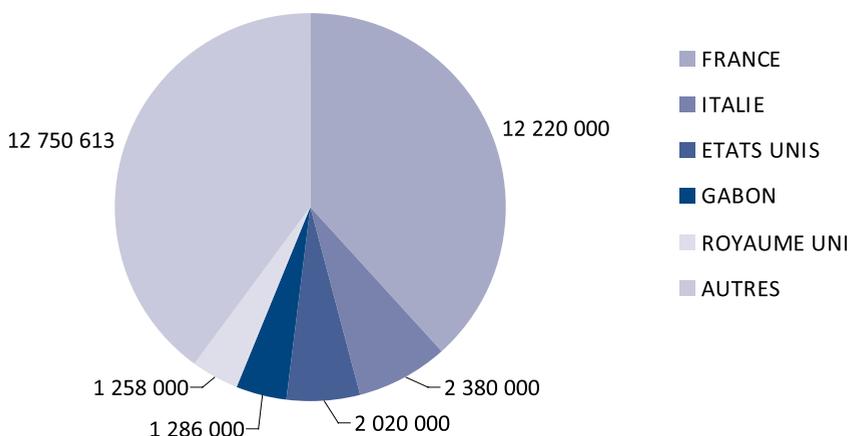


Source : Banque mondiale, 2009; e) estimation

Selon les estimations de Ratha et Shaw, on note que 33 % des ces envois proviennent de la France qui est le contributeur le plus important, suivi du Burkina Faso et du Benin (graphique 22 en annexe I)¹⁸ (Ratha at Shaw, 2006).

D'après les données individuelles recueillies de Western Union¹⁹ via la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), il apparait (graphique 9 ci-dessous) que la Côte d'Ivoire reçoit plus de 38 % de fonds de la France, représentant la plus forte proportion des ressources en direction du pays en 2008. Viennent ensuite l'Italie (7,5 %) et les Etats-Unis (6,5 %). Le volume total en cette même année est estimé à presque 32 millions de dollars E.-U. (DGTCP, 2008).

Graphique 9 : Envois de fonds à destination de la Côte d'Ivoire, 2008 (en dollars E.-U.) (réseau Western Union)



Source : DGTCP, 2008

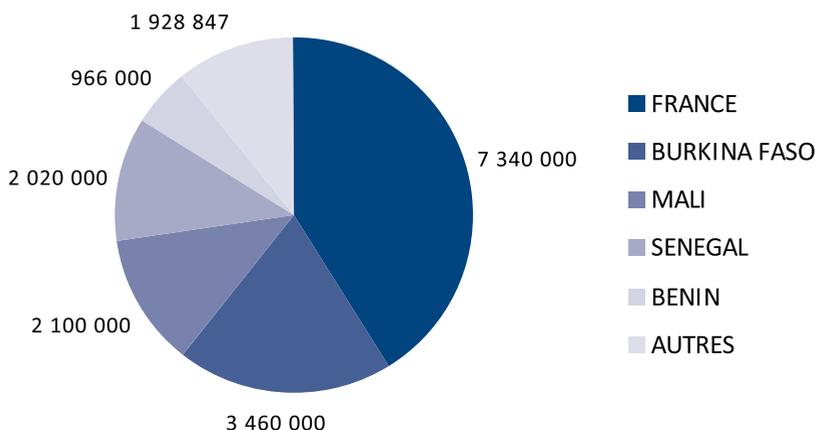
Quant aux transferts émis à partir de la Côte d'Ivoire, ils sont passés de 380 millions de dollars E.-U. en 2001 (2,41 % du PIB) à 628 millions de dollars E.-U. en 2003 (3,93 % du PIB). Avec des transferts autour de 600 millions de dollars E.-U. pour les années 2004 et 2005, en 2006 un nouvelle hausse jusqu'à 660 millions de

¹⁸ Ces chiffres se basent sur les stocks des émigrants calculés pour la période 1995-2005; si l'on considère aussi le revenu par tête des pays de destination, ou les revenus des migrants à l'étranger et les revenus au pays d'origine, alors les transferts d'autres pays comme les Etats-Unis, l'Italie et l'Allemagne deviennent plus significatifs.

¹⁹ Ces données sont partielles et représentent actuellement environ 5 % des transferts car la majeure partie des transferts s'effectue via le réseau des banques dont il n'a pas été possible d'obtenir des données désagrégées plus précises.

dollars E.-U. a été enregistrée (Banque mondiale, 2009). En 2008, le montant des transferts via le réseau Western Union est d'environ 18 millions²⁰ de dollars E.-U. de transferts de fonds à partir de la Côte d'Ivoire dont la majorité va en direction de la France (41 %), du Burkina Faso (19 %) puis du Mali (12 %) et du Sénégal (11 %) comme illustré sur le graphique 10 ci-dessous. Aussi selon les estimations de Ratha and Shaw, les envois de fonds s'orientent principalement vers la France (49 %) alors que près de 40 % vont en direction des pays africains (cf. graphique 23 en annexe I). En général, il semble que les pays les plus importants en termes d'envoi le soient aussi en termes de réception de fonds.

Graphique 10 : Envois de fonds à partir de la Côte d'Ivoire, 2008 (en dollars E.-U.) (réseau Western Union)



Source : DGTCP, 2008

Le montant des frais de transfert à partir de la Côte d'Ivoire était relativement élevé lorsque Western Union avait le monopole du transfert rapide d'argent, et ce depuis 1995, date du début de ses activités en Côte d'Ivoire, jusqu'en 2002 où d'autres institutions (MoneyGram, MoneyExpress, etc.) sont entrées sur ce marché. Les frais étaient fonction de paliers des montants envoyés et des zones géographiques de destination. Selon la réglementation applicable dans l'UEMOA, le plafond des envois de fonds est de 300 000 FCFA (environ 600 dollars E.-U.) par individu par jour.

Les opérations de change manuel (achat et vente de devises) qui sont le fruit de voyage ou de transferts de fonds empruntant les circuits non officiels, sont retracées dans le tableau 30 en annexe I.

²⁰ Ce chiffre couvre les transferts effectués du 1er janvier 2008 au 15 septembre 2008.

Les entrées de fonds constituent autant de ressources disponibles, injectées soit dans la consommation finale, soit pour alimenter la construction de logements, ou la création de petites et micro-entreprise. L'étude d'Amassari (2004) montre que les fonds transférés en Côte d'Ivoire sont principalement orientés vers la consommation familiale, notamment pour soutenir la famille restée au pays, comme le témoigne le tableau 15 ci-dessous.

Tableau 15 : Utilisation des fonds transférés par les ivoiriens travaillant à l'étranger (%)

| Utilisation | % |
|--|------|
| Entretien des parents ou des frères et sœurs | 77,6 |
| Entretien du conjoint ou des enfants | 13,2 |
| Financement d'ouvrages ou d'entreprises | 2,7 |
| Autre | 6,5 |

Source : Ammassari, 2004

PARTIE D : Analyse des facteurs générant la migration

D.I Principales caractéristiques des tendances migratoires actuelles

L'immigration en Côte d'Ivoire est principalement le fait des pays membres de la CEDEAO. Le nombre total d'immigrants en Côte d'Ivoire en 2005 était de 2 231 277, soit 12,3 % de la population totale (DPNU, 2009). Selon les chiffres du RGPH 1998, on dénombrait 2 163 644 immigrants internationaux venant principalement du Burkina Faso (54,3 %), du Mali (18,1 %), de la Guinée (5,5 %) et du Ghana (4,9 %) (INS, 2002d). Les migrants sont localisés principalement en zone rurale (58 %), cependant la répartition est inégale sur le territoire et les fortes concentrations d'immigrés se rencontrent dans les zones forestières aux fins des cultures d'exportation (café-cacao). Les immigrés sont des migrants économiques permanents pour la plupart car plus de 60 % d'entre eux ont une durée de séjour supérieure à 5 ans. En outre, pour ceux exerçant dans le secteur informel, les contrats de travail à durée indéterminée prédominent (82 %).

En dépit du recul du taux d'immigration au cours des dernières années, la proportion des étrangers s'accroît en raison de l'indice de fécondité élevé des migrants, pour atteindre le nombre de 4 000 047 en 1998 représentant 26 % de la population (RGPH 1998) vivant en Côte d'Ivoire. Ce taux reste l'un des plus élevés au monde, surtout si l'on considère que le *jus sanguinis* (les liens du sang) est la seule modalité pour obtenir la nationalité ivoirienne.

Les immigrés ainsi que leurs descendants ont également contribué au développement de la Côte d'Ivoire, notamment dans le développement de l'économie de plantations et la mise en œuvre des infrastructures économiques et sociales.

Le nombre de touristes en direction de la Côte d'Ivoire, qui était de 376 392 en 1999, est retombé à 181 273 après le coup d'Etat en 2000. Cette tendance se poursuivrait avec l'instabilité socio-politique (MEF, 2007).

Les réfugiés en Côte d'Ivoire étaient, en 2008, au nombre de 24 900 dont 24 300 (98 %) en provenance du Libéria (HCR, 2008a). Ce nombre est en baisse au cours du temps avec la normalisation de la situation socio-politique au Libéria. Avec la crise, il s'est également renforcé un réseau de traite d'enfants et de femmes victimes de proxénétisme.

La population ivoirienne résidant à l'étranger et immatriculée dans les consulats en 2008 est de 240 900 (1 % de la population de la Côte d'Ivoire). Les principaux pays de destination sont respectivement la France (49,8 %), les Etats-Unis d'Amérique (20,8 %), la Grande-Bretagne (8,3 %) et l'Italie (8,3 %) (DIE, 2008). Selon les données reçues par l'OCDE, en 2007, le nombre d'émigrants ivoiriens est de 176 692 personnes dont la plupart en France (26 %) et au Burkina Faso (20 %) (DRC, 2007). L'Italie apparaît comme la nouvelle destination des Ivoiriens grâce au taux d'emploi des Ivoiriens qui est le plus élevé des pays de l'OCDE (69 %) lié aux opportunités d'emploi pour la plupart non qualifiée. Les Etats-Unis, par contre, présente le taux de chômage le plus faible des émigrants ivoiriens (6 %) de tous les pays membres de l'OCDE (OCDE, 2008).

La crise en Côte d'Ivoire a occasionné de nombreux réfugiés ivoiriens dans le monde. Leur nombre était estimé à 21 941 en 2008 (HCR, 2008b) dont 65,72 % résidant dans les pays africains et 25,26 % en Europe. Par ailleurs, les demandes d'asile des ivoiriens ont augmenté jusqu'à 2003 (un pic de 10 480) et amorcent une baisse à partir de 2004 avec le rétablissement de la paix (HCR, 2008b). L'Union européenne est la région la plus sollicitée par les Ivoiriens pour la demande d'asile (44 %) suivie de la CEDEAO (28 %) (HCR, 2008a).

La principale destination des étudiants ivoiriens est la France, qui a accueilli 23 429 étudiants (soit 70 %) pendant cette période, suivie par les Etats-Unis et l'Allemagne. Le Maroc est la première destination africaine à des fins d'étude (UNESCO, 2008).

Si l'on peut admettre qu'il n'existe pas de réseaux structurés d'émigration clandestine à partir de la Côte d'Ivoire, il faut néanmoins souligner que le nombre d'ivoiriens appréhendés en situation irrégulière en Europe était de 2 075 en 2007 contre 2 621 en 2006 (CIREFI, 2009). Le nombre d'expulsions est quant à lui en hausse passant de 210 à 297 de 2006 à 2007.

Les transferts de ressources en direction de la Côte d'Ivoire connaissent une hausse passant de 119 à 179 millions de dollars E.-U. de 2000 à 2007, soit presque 1 % du PIB en 2007. Les estimations pour l'année 2008 prévoient une hausse jusqu'à 215 millions de dollars E.-U. (Banque mondiale, 2009). Les transferts émis à partir de la Côte d'Ivoire sont autour de 600 millions de dollars E.-U. pour les années 2004 et 2005, et une nouvelle hausse jusqu'à 660 millions de dollars E.-U. a été enregistrée en 2006 (Banque mondiale, 2009). Les pays les plus importants en termes d'envoi le sont aussi en termes de réception de fonds, c'est-à-dire, la France, Le Burkina Faso et le Mali.

D.2 Identification des facteurs générant la migration

De nombreux facteurs expliquent la migration dans le pays. On note que les migrations en direction de la Côte d'Ivoire ont été motivées par la recherche de meilleures conditions de vie (Konan et al, 2007). Le développement de l'économie de plantation a été à la base des mouvements migratoires depuis l'ère coloniale. Cependant, l'instabilité que connaît la Côte d'Ivoire depuis le coup d'Etat de 1999 a contribué à engendrer des migrations forcées à l'intérieur du pays et à renforcer les flux d'émigration des Ivoiriens en direction de l'Europe et de certains pays africains.

Sur la période 1998-2006, les principales motivations des migrations vers la Côte d'Ivoire sont économiques avant d'être familiales : les immigrés se déplacent prioritairement pour des raisons de travail et pour la recherche d'un premier emploi. En 1998, environ un migrant sur deux était motivé par la recherche de meilleures conditions de vie en Côte d'Ivoire alors que les motifs familiaux (mariage et regroupement familial) représentaient peu plus d'un tiers des motivations. Cependant, le poids des motivations économiques, quoiqu'encore prédominant, baisse au cours du temps à cause de l'instabilité politique de la Côte d'Ivoire et de la récession économique qui sévit dans le pays.

Tableau 16 : Motivations des étrangers pour migrer vers la Côte d'Ivoire, 1998-2006 (%)

| Raison pour migrer | 1998 | 2002 | 2006 |
|-----------------------|------|------|------|
| Travail | 26,5 | 30,1 | 10,6 |
| Santé | - | 0,4 | - |
| Ecole | 1,4 | 3,9 | 4,3 |
| Recherche d'emploi | 21,1 | 12,3 | 27,7 |
| Aide familiale | 5,1 | 2,2 | - |
| Problèmes de logement | 0,4 | - | 2,1 |
| Visite | 6,5 | 2,4 | 8,5 |
| Mariage | 14,5 | 14,7 | 19,2 |
| Motif familial | 24,4 | 24,4 | 23,4 |
| Autre | - | 9,4 | 4,3 |

Source : Calculs de l'auteur à partir des données INS1998/ENV1998, INS2002b/ENV2002 et INS, 2006/EP2006

Note : Les données de 2006 incluent seulement les migrations internationales en direction de la ville d'Abidjan

L'instabilité et la récession sont à l'origine non seulement d'une réorientation des flux migratoires de la CEDEAO vers d'autres pays plus stables et relativement prospères dans la sous-région, mais également de l'augmentation du nombre de réfugiés ivoiriens dans la sous-région ainsi que de l'accroissement du nombre d'émigrés ivoiriens en Europe. La diaspora ivoirienne se concentre

majoritairement en France à cause des raisons historiques et linguistiques qui lient la Côte d'Ivoire et la France. Les Etats-Unis et l'Italie sont les seconds lieux de destination à cause des opportunités d'emploi qu'offrent ces deux pays. L'Italie est le pays de l'OCDE dans lequel le taux d'emploi de la diaspora ivoirienne est le plus élevé (69 %). Il existe ainsi un effet de répulsion à l'égard de la Côte d'Ivoire dû aux mauvais indicateurs économiques, à l'accroissement de la pauvreté (48,9 % en 2008, INS 2008/ENV2008) et à l'instabilité politique, mais aussi un effet d'attraction des pays plus développés lié à l'histoire, à l'existence de réseaux et au suivisme. L'effet de réseau et le suivisme sont des arguments mis en évidence dans la littérature, qui justifient la constance des flux migratoires et les regroupements de nationaux dans des pays spécifiques (Epstein, 2002 ; Konan, 2008 ; Kouakou, 2008).

D.3 Evolution probable des mouvements migratoires

Les flux migratoires de la CEDEAO en direction de la Côte d'Ivoire vont davantage diminuer à cause de la raréfaction des terres cultivables et de l'essoufflement de l'économie de plantation. Cependant le stock d'immigrants de la CEDEAO demeurera élevé à cause de la relative prospérité de la Côte d'Ivoire par rapport aux autres pays de la CEDEAO et de la permanence de l'installation des migrants en Côte d'Ivoire. L'immigration à terme pourrait être majoritairement urbaine si la Côte d'Ivoire réussit sa transition pacifique et renoue avec une forte croissance. La relance économique qu'engendreront les politiques de reconstruction post-conflit nécessitera une main-d'œuvre abondante et offrira de nouvelles opportunités d'affaires.

En ce qui concerne les flux d'émigration, les tendances vont se renforcer mais dans le même temps on pourrait assister à une migration de retour de la main d'œuvre ivoirienne qualifiée qui s'est expatriée à cause du mauvais climat des affaires, de l'instabilité économique et politique.

PARTIE E : Efficacité des politiques dans la gestion du phénomène migratoire

E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration

La Côte d'Ivoire n'a pas de politique migratoire explicitement formulée et s'inscrivant dans un cadre global. Cependant les éléments de politique migratoire récents se retrouvent dans les différents discours des autorités du pays, des textes de lois sur l'entrée, l'identification et le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire et également par la création de structures publiques chargées de gérer chacune pour sa part un aspect du fait migratoire. La politique migratoire ivoirienne s'inscrit également dans le cadre de la coopération régionale (CEDEAO) et internationale.

E.1.1 Aperçu des récents développements de la politique migratoire

Le discours du ministre d'Etat, ministre du Plan et du Développement (MEMPD) au « Dialogue de Haut Niveau » à New York les 15 et 16 septembre 2006, laisse transparaître les principales orientations de la politique migratoire ivoirienne. Le discours souligne l'importance de la migration dans le développement à la fois pour la Côte d'Ivoire et le pays d'origine des migrants. Ce fait est d'ailleurs à l'origine de la politique d'ouverture des frontières de la Côte d'Ivoire (accueil des migrants économiques, des réfugiés et demandeurs d'asile). Cette politique rend libre l'entrée et le séjour des migrants surtout pour ceux de la CEDEAO qui jouissent de tous les droits économiques et sociaux mais non politiques (droit de vote et éligibilité aux postes politiques) et d'accès à la propriété foncière.

En revanche cette politique a du mal à gérer les descendants des immigrés nés en Côte d'Ivoire et à prévenir les multiples conflits fonciers naissant entre immigrés et populations autochtones de la raréfaction des terres cultivables. La politique migratoire ivoirienne, selon le discours, met l'accent sur la gestion régionale des questions migratoires, le cadre national étant inapproprié pour juguler tous les problèmes liés aux mouvements de personnes.

Le discours du ministre relève également l'intérêt des mécanismes publics de prise en charge des groupes vulnérables (enfants, femmes, populations

immigrés) et les populations déplacées internes que le conflit a engendré. Enfin sur la question de l'émigration, le discours met en exergue la hausse du taux d'émigration à cause de la dégradation des conditions de vie des Ivoiriens et la probable hausse de l'immigration clandestine sans pour autant proposer des mécanismes de régulation de ces éventuels flux de clandestins.

Même si le discours du ministre ne le mentionne pas, il faut souligner que la politique migratoire récente du gouvernement ivoirien intègre les actions de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants. A cet effet, un Comité national de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants (CNLTEE) a été créé, dont un spécifiquement dans le secteur du café/cacao, dans le cadre du projet Système de suivi du travail des enfants (SSTE) dans la culture du cacao en Côte d'Ivoire, rattaché directement à la Primature. D'autres programmes de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants ont été également mis en œuvre avec l'appui des partenaires au développement. On peut citer le programme mis en œuvre en 2006 par le Ministère de la Famille et des Affaires sociales avec l'appui du BIT/IPEC LUTRENA ; le programme exécuté par le Ministère de la Fonction publique et de l'Emploi avec le soutien de la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ). Par ailleurs, le Ministère de la Famille et des Affaires sociales s'est engagé dans la prévention et la protection des enfants contre l'exploitation et la traite, avec l'appui de l'UNICEF. Un Plan d'Action national contre la traite et les pires formes de travail des enfants a été élaboré pour la période 2007-2009 (Ministère de la Fonction publique et de l'Emploi et al., 2008), mais à ce jour, ce plan n'a pu être mis en œuvre du au manque de financements.

E.1.2 Aperçu de la législation nationale

Le premier texte qui, depuis l'indépendance, organise l'entrée et le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire est la loi n°90-437 du 29 mai 1990. Cette loi marque le début d'une réelle politique migratoire en faisant la distinction entre nationaux et étrangers en son article premier et introduit la carte de séjour d'étranger en son article 6. En effet, l'article stipule que « *Tout étranger âgé de plus de seize ans doit, s'il séjourne en Côte d'Ivoire et après l'expiration d'un délai de trois mois depuis son entrée sur le territoire ivoirien, être muni d'une carte de séjour...* ». Cette carte est exigée pour l'accomplissement des actes civils. Il convient de souligner que si cette loi initie une politique migratoire officielle, ses finalités sont la mobilisation des ressources destinées à financer

une partie du déficit public.²¹ Les aspects liés aux contrôles, à l'identification et à la gestion des flux migratoires ainsi que la création d'un service d'immigration ont été totalement ignorés par le texte. Certains de ces manquements ont été successivement corrigés par les textes subséquents sans toutefois parvenir à définir une politique cohérente.

Le volet identification a été pris en compte par la loi n°2002-03 du 3 janvier 2002 relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers modifiée par la loi n°2004-303 du 3 mai 2004. La loi de 2002 stipule que l'identification des étrangers vivant en Côte d'Ivoire s'établit par un titre de séjour tandis que la modification intervenue en 2004 crée une carte de résident pour les ressortissants de la CEDEAO dont le séjour est supérieur à trois mois et elle la distingue de la carte de séjour qui reste valable pour les ressortissants hors CEDEAO effectuant un séjour supérieur à trois mois. La possession d'un titre de séjour devient obligatoire pour l'obtention d'un emploi. La dernière loi introduit un paragraphe sur l'organisation de l'identification et de l'immigration qui est conduite principalement par le gouvernement.

Le dernier texte relatif à la gestion de la migration est l'ordonnance n°2007-604 du 8 novembre 2007 portant suppression de la carte de séjour. Selon cette ordonnance, « *Les étrangers ressortissants de la CEDEAO vivant en Côte d'Ivoire devront être munis de documents d'identification délivrés par leur pays d'origine ou leur représentation consulaire* » (art.2) tandis que pour les étrangers des pays non membres de la CEDEAO, il est prévu *la carte de résident* lorsque le séjour est supérieur à trois mois.

Au niveau des textes régissant la nationalité et les conditions de naturalisation, les récentes modifications ont été engendrées par la table ronde de Linas-Marcoussis, qui a tracé le cadre de résolution de la crise politico-militaire. Ces textes sont les décisions n°2005-03 / PR et n°2005-09 du 29 août 2005 relative au code de la nationalité et n°2005-04 / PR et n°2005-10 du 29 août 2005 portant dispositions spéciales en matières de naturalisation. Ces révisions ont apporté des solutions novatrices, notamment l'égalité entre l'homme et la femme et la facilité d'acquisition de la nationalité qu'a introduit la procédure exceptionnelle (Bobi, 2007).

²¹ Les ressources perçues au niveau des cartes de séjour étaient reversées directement au Trésor Public : les estimations effectuées (cumul des sommes perçues) étaient de 10 milliards de FCFA par an dont 2 milliards pour l'année 1990, année de lancement. Les droits de timbre variaient selon les origines des immigrés : les ressortissants des pays membres de la CEDEAO payaient à l'instauration de la carte de séjour en 1990 des droits de timbre qui s'élevaient à 15 000 FCFA par an contre 50 000 FCFA par an pour les hors-CEDEAO ; ces droits ont évolué au cours du temps pour atteindre les montants de 35 000 FCFA pour les ressortissants CEDEAO, 150 000 FCFA pour les Français et 300 000 FCFA pour les autres hors-CEDEAO pour une période de validité de 5 ans.

E.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration

Le dispositif institutionnel ivoirien de gestion de la migration a été bâti autour de plusieurs ministères selon des attributions spécifiques. Ainsi interviennent le Ministère d'Etat, le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires sociales, le Ministère de la Solidarité et des Victimes de guerre, le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intégration africaine.

Le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement

Le Ministère d'Etat et le Ministère du Plan et du Développement sont chargés d'élaborer la politique de développement à travers leurs directions qui sont : la Direction générale de la population et du renforcement des capacités (DGPRC), la Direction générale du plan (DGP), la Direction générale du développement et de l'économie régionale (DGDER). La DGP à travers la Direction du développement (DD) a élaboré la Stratégie nationale de développement basée sur les OMD (SND/OMD) et le DSRP.

La DGPRC est chargée d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre de la politique de population. Dans son document de Politique nationale de population (mars 2009), le gouvernement ivoirien a identifié un ensemble d'objectifs généraux qui sont de :

- maîtriser la croissance de la population ;
- gérer les migrations internationales pour en faire une opportunité pour le développement humain durable ;
- valoriser le capital humain en tant que ressource économique pour le développement ;
- améliorer le cadre de vie des populations et l'environnement ;
- promouvoir l'égalité des chances et l'équité de genre ;
- améliorer la prise en charge des personnes en situation difficile.

A ces objectifs généraux, sont associés des objectifs spécifiques qui intègrent les objectifs du OMD.

Le Ministère de l'Intérieur

Au sein du Ministère de l'Intérieur, l'autorité chargée des questions migratoires est l'Office national d'identification (ONI) créé par le Décret n°2001-103 du 15 février 2001. L'article 3 de ce décret stipule que c'est l'ONI qui est chargé de délivrer les titres de séjour aux étrangers. Le Département de l'immigration et de l'émigration supervise l'identification des personnes étrangères, la délivrance des visas d'entrée en Côte d'Ivoire et la délivrance des titres de séjour des personnes étrangères vivant en Côte d'Ivoire (art. 12).

Le Département immigration et émigration a pour missions de :

- réorganiser et moderniser le cadre administratif en matière de migration ;
- contrôler les flux migratoires aux différentes frontières terrestres, aériennes et maritimes du territoire national en collaboration avec les ministères techniques concernés ;
- contrôler et suivre les étrangers en collaboration avec les services des ministères techniques concernés ;
- suivre statistiquement les nationaux vivant hors du territoire national en collaboration avec les ministères techniques concernés.

La DST intervient également dans la gestion des migrations en rapport avec les questions de sécurité et de souveraineté nationale.

Le Ministère des Affaires étrangères

Au sein de ce ministère a été créé en 2001, le Département des Ivoiriens de l'étranger (DIE) dont les missions sont :

- préparer et exécuter la politique du Gouvernement relative à l'administration des Ivoiriens résidant à l'étranger ;
- assurer la protection des Ivoiriens résidant à l'étranger et de leurs biens ;
- suivre les questions de leur réinsertion dans la vie économique nationale ;
- suivre les questions de leur rapatriement ;
- initier toute action pouvant créer les conditions propices au rapatriement de fonds et à l'investissement en Côte d'Ivoire par les nationaux résidant à l'étranger.

Au sein du même Ministère, se trouve également le Service d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides (SAARA). Le SAARA est la structure du Ministère qui s'occupe des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes apatrides.

Le Ministère de la Solidarité et des Victimes de guerre

Avec la crise politico-militaire, le Gouvernement a dû adapter son dispositif institutionnel pour prendre en compte les personnes déplacées internes (PDI), notamment leur retour et réinstallation dans les zones de résidence d'avant-conflit. C'est le Ministère de la Solidarité et des Victimes de guerre qui remplit entre autres cette mission pour le Gouvernement.

Le Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires sociales

Le Ministère est en charge de la question de la traite et de l'exploitation des enfants. Le Décret n° 2001- 467 du 25 juillet 2001 crée le CNLTEE dont les missions sont les suivantes :

- assister le Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires sociales dans la définition des politiques, programmes et actions à conduire en matière de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants ;
- assurer le suivi de l'application des accords de coopération signés entre la Côte d'Ivoire et les autres pays en matière de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants ;
- donner des avis consultatifs ou faire des recommandations sur toute autre question relative au trafic et à l'exploitation des enfants.

Les partenaires au développement

Les interventions des partenaires au développement, que ce soit au niveau bilatéral ou multilatéral, sont quasi-inexistantes dans la dimension développement de la migration (tableau 17 ci-dessous). Les initiatives visent en priorité les populations vulnérables générées par les conflits dans les autres pays (réfugiés et demandeurs d'asile) et la crise interne (PDI, la prévention et la protection des enfants contre l'exploitation et la traite). Il faut souligner que c'est l'OIM qui, en plus de l'intervention dans la gestion des populations vulnérables, exécute le programme MIDA (Migration pour le développement) au sein duquel l'on peut citer :

- le programme « Retour volontaire assisté et de réintégration » qui vient en aide aux demandeurs d'asile désireux de retourner définitivement dans leur pays d'origine. Ce projet est financé par le Royaume-Uni ;
- le projet « Dialogues entre les diasporas et les gouvernements ».

E.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire

Le dispositif ivoirien de gestion des migrations est cohérent sauf qu'il subsiste des interférences dans les domaines de compétence de certaines structures. Les compétences de l'ONI sont très larges et interfèrent avec ceux de la DST en matière de délivrance des visas d'entrée, de contrôle des flux migratoires aux différentes frontières terrestres, aériennes et maritimes. En outre, il ressort des entretiens avec le directeur dudit département que l'ONI ne dispose pas de base de données relative aux flux migratoires. Il ne peut pas non plus effectuer le suivi statistique des Ivoiriens vivant à l'étranger.

Le Ministère de l'Intérieur, via l'ONI, devrait coordonner l'action gouvernementale en matière migratoire mais jusqu'à ce jour cette coordination n'a pas encore pris forme, peut-être à cause de la crise que traverse la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, pour que l'ONI puisse pleinement jouer son rôle, il faut non seulement d'importants moyens financiers pour lui permettre de se déployer aux différents postes-frontières mais également une formation de ses équipes à la gestion des mouvements migratoires.

La migration n'est pas explicitement prise en compte dans les plans de développement. La Stratégie nationale de développement basée sur les OMD et le DSRP n'intègre pas spécifiquement la migration comme axe de développement. Cependant certains de ses aspects (cohésion sociale entre nationaux et étrangers, prise en charge des groupes vulnérables,...) apparaissent dans l'axe stratégique 1 ayant trait à la consolidation de la paix, à la sécurité des personnes et des biens et à la promotion de la bonne gouvernance (DSRP, 2008).

Il convient également de préciser que le DIE du Ministère des Affaires étrangères ne dispose d'aucune base de données sur les Ivoiriens de l'étranger, le projet de recensement des Ivoiriens de l'étranger n'ayant pu être réalisé faute de financement. Cependant des efforts sont actuellement en cours pour organiser la diaspora ivoirienne à l'étranger pour sa participation effective au développement de son pays. On peut signaler à cet effet la tenue de la 2^{ème} édition de la Semaine des Ivoiriens de la diaspora dénommée SID'2008 qui s'est tenue à Abidjan du 11 au 16 août 2008, la première édition ayant eu lieu en 2007. Au cours de cette semaine, a été lancée la MIE, qui est une institution de microfinance créée en 2003 et appelée à muer en une banque dont les objectifs sont les suivants :

- collecter et mobiliser l'épargne de la diaspora ivoirienne vers la Côte d'Ivoire ;
- favoriser la participation de cette diaspora au processus de développement de la Côte d'Ivoire à travers la réalisation de projets de création d'entreprises ;
- mettre sur pied un projet immobilier viable à leur intention.

Tableau 17 : Partenaires au développement intervenant dans la thématique Migration/ Population vulnérables

| Populations vulnérables | Institutions | Intitulé du Programme/Projet |
|------------------------------|--------------|---|
| Personnes déplacées internes | HCR | PAR-Pdig |
| | UNFPA | PAR-Pdig |
| | | Assistance et de réinsertion sociale des Femmes/ Filles déplacées et retournées à Abidjan |
| | PNUD | Le Programme d'Appui à la base pour la reconstruction/réinstallation et l'intégration sociale (ABRIS) |
| | CARE | PAR-Pdig |
| OCHA | PAR-Pdig | |
| Réfugiés | HCR | Protection, assistance, rapatriement et réinstallation des réfugiés |
| | OIM | Programme de réinstallation des réfugiés aux Etats-Unis, au Canada, ... |
| Travail des Enfants | GTZ | Projet LTTE (Lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants) |
| | UNICEF | Programme protection des enfants |
| | OIM | Rapatriement des enfants victimes de traite |
| | OIT | Projet WACAP : Projet de lutte contre le travail des enfants dans la culture du cacao et dans l'agriculture commerciale |
| Projet LUTRENA | | |

Source : Auteur sur la base de Merabet (2006)

E.3 Coopération régionale et internationale

Dans le cadre de la migration, la Côte d'Ivoire a signé de nombreux traités. L'un des plus importants est le traité de la CEDEAO du 28 mai 1979 portant sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Cependant tous les protocoles de ce traité qui devaient à terme aboutir à une citoyenneté pour tous les ressortissants des Etats membres n'ont pas été ratifiés par la Côte d'Ivoire. Le protocole qui a fait l'objet de ratification par tous les Etats et qui est effectivement mis en œuvre est celui permettant de voyager sans visa dans les pays membres, si ce voyage se limite à 90 jours (ce protocole a

été ratifié le 19 janvier 1981 par la Côte d'Ivoire). Les protocoles portant sur les droits de résidence et d'établissement n'ont par contre pas été ratifiés à ce jour (tableau 18 ci-dessous).

Dans le cadre de la CEDEAO, les Ministres des Affaires étrangères ont adopté une déclaration politique et un plan d'action contre le trafic des êtres humains à Dakar le 17 septembre 2001.

La Côte d'Ivoire a également ratifié des accords multilatéraux notamment les conventions 138 et 182 de l'OIT concernant respectivement l'âge d'admission à l'emploi, l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.

Le Traité de l'UEMOA de 1994 en son article 91, fait la promotion de la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux en prévoyant l'abolition de toute forme de discrimination fondée sur la nationalité, lors de la recherche et de l'exercice d'un emploi hors fonction publique.

Tableau 18 : État de la ratification par la Côte d'Ivoire des textes de la CEDEAO relatifs à la liberté de circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement

| Protocoles et conventions | Lieu et date de signature | Date d'entrée en vigueur | Etat |
|--|---------------------------|--------------------------|-------------|
| Protocole A/SP1/5/79 relatif à la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement | Dakar, 29 mai 1979 | 8 avril 1980 | Ratifié |
| Protocole A/P3/5/82 portant code de la citoyenneté de la communauté | Cotonou, mai 1982 | 10 juillet 1984 | Ratifié |
| Protocole additionnel A/SP2/7/85 portant code de conduite pour l'application du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement | Lomé, 6 juillet 1985 | 28 juin 1989 | Ratifié |
| Protocole additionnel A/SP1/7/86 relatif à l'exécution de la deuxième étape (droit de résidence) du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement | Abuja, 1er juillet 1986 | 12 mai 1989 | Non ratifié |
| Protocole additionnel A/SP1/6/89 portant modification et complément des dispositions de l'article 7 du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement | Ouagadougou, 30 juin 1989 | 19 mai 1992 | Non ratifié |
| Protocole additionnel A/SP2/5/90 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit d'établissement) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement | Banjul, 29 mai 1990 | 19 mai 1992 | Non ratifié |

Source : Merabet (2006)

Dans le cadre de la coopération bilatérale, des accords ont été signés selon Merabet (2006) avec le Cap-Vert, l'Angola, le Gabon, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, la Guinée et le Mali, portant entre autres sur le statut des personnes et des biens, sur la libre circulation des personnes et des biens, et sur l'immigration. Un accord a été également signé avec le Burkina Faso relatif aux conditions d'engagement et d'emplois des travailleurs burkinabè en Côte d'Ivoire depuis 1960. Le contenu de cette convention porte également sur les transferts et la protection des migrants voltaïques.

E.4 Evaluation globale de la politique migratoire

Pour mieux prendre en compte le fait migratoire, le dispositif institutionnel en Côte d'Ivoire a évolué vers la création d'un ensemble d'organes comme présenté à la section E1.3 ci-dessus. Cependant, il faut noter que la création relativement récente de certaines de ces structures ne leur permet pas de donner le meilleur de leur potentialité. C'est le cas de l'ONI qui n'a pas encore réussi à déployer ses agences sur l'ensemble du territoire faute de moyens conséquents. Il en est de même de la DIE qui nourrit l'espoir de conduire une collecte d'information exhaustive sur les Ivoiriens vivant à l'étranger. S'agissant de la gestion de la diaspora, sa contribution au développement en termes de transfert de compétence et d'envoi de fonds mérite d'être encouragée. Le cadre organisationnel de contribution des Ivoiriens de l'étranger à l'émergence de leur pays au plan économique doit entraîner un réaménagement des organes existants.

PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la politique migratoire sur le développement

F.1 Impacts de la migration sur le développement socio-économique du pays

Cette partie appréhendera le lien entre la migration et le développement sur deux aspects : d'une part au niveau de l'emploi et d'autre part au niveau des transferts de fonds des migrants en direction du pays.

Au niveau de l'emploi, il faut noter que, compte tenu de l'évolution du chômage, de la faiblesse des revenus et de l'instabilité politique, de nombreux Ivoiriens perçoivent l'émigration comme un moyen ou une stratégie d'amélioration de leur condition de vie. Cette expérience est profitable pour certains car ils réussissent à trouver un emploi à la hauteur de leur expérience. Cela se traduit par le taux d'activité élevé qui a été constaté dans certains pays de destination des Ivoiriens. Cette émigration et l'espoir qu'elle a suscité peuvent devenir un mirage car certains se trouvent pris dans un cercle vicieux de conditions précaires et de refus de retour. Cette migration légale peut alors devenir illégale et clandestine.

S'agissant des transferts de fonds, on peut noter que le solde des transferts de fonds est négatif traduisant une sortie nette de ressources en Côte d'Ivoire. Cependant les transferts effectués en direction de la Côte d'Ivoire constituent autant de ressources disponibles, injectées soit dans la consommation finale, soit pour alimenter la construction de logements, dans la création de petites et micro-entreprises. L'étude d'Ammassari (2004) montre plutôt que les fonds transférés de la diaspora sont principalement orientés vers la consommation familiale, notamment pour soutenir la famille restée au pays.

F.2 Impacts des politiques migratoires sur le développement du pays

On note que les structures nationales n'ont pas encore suffisamment évolué afin de mieux capter, mesurer et ainsi prendre en compte l'effet de la migration sur le développement. Il est de la responsabilité et de la puissance publique de prendre des initiatives qui encouragent les Ivoiriens de la diaspora à retourner dans leur pays d'origine ou à s'impliquer autrement pour aider

le développement national. Il s'agit notamment de la création de structures d'excellence au plan national afin d'attirer les expertises ivoiriennes disponibles à l'étranger dans le cadre de transferts de connaissances, de compétences, de technologie, le partage des idées, la création et l'expansion des réseaux et l'établissement de partenariats commerciaux. Ces stratégies doivent considérer également l'intégration de la diaspora à la société ivoirienne qui permettrait de mobiliser les ressources de la diaspora. Ceci inclut des partenariats public-privé avec les migrants, l'appui aux associations de migrants et le développement de partenariats, le développement de projets soutenus par la diaspora dans le pays, la conception et la mise en œuvre de projets de mobilité et la coopération entre les pays.

La création en 2001 du Département des Ivoiriens de l'étranger (DIE) au sein du Ministère des Affaires étrangères, dont les objectifs ont été présentés, s'inscrit dans ce cadre. Il est régulièrement saisi notamment de demandes d'assistance financière, d'appui technique, de rapatriements, de visas, de regroupement familial, etc. (Koudou et Lohouri, 2008). Dans cette perspective, on peut insérer le projet de la Zone franche des biotechnologies et des technologies de l'information et de la communication (ZBTIC) situé à Grand Bassam, localité située à 35 km d'Abidjan. Ce projet, initié par le Gouvernement, a l'avantage d'attirer l'attention des experts et chercheurs ivoiriens travaillant dans les universités et firmes internationales, porteurs de projets dans ces domaines de pointe.

Du côté de la diaspora, il a été créé une MIE. Celle-ci a organisé sa première semaine des Ivoiriens de l'étranger sur le thème de « l'implication de la diaspora dans le processus de développement socio-économique de la Côte d'Ivoire ». Un Livre blanc a été conçu et présenté aux autorités afin que ces dernières se rendent plus disponibles pour des actions plus vigoureuses en direction de la diaspora ivoirienne. C'est donc de la synergie des actions des autorités et de celles de la diaspora que naîtra une meilleure contribution des ivoiriens de l'étranger au développement du pays.

Au total, la pleine contribution des Ivoiriens de l'Etranger nécessite à la fois des aménagements du cadre institutionnel et réglementaire mais aussi et surtout une organisation de la diaspora qui soit efficace. C'est alors que le secteur privé (banques, assurance, sociétés immobilières, etc.) pourra trouver un intérêt certain à accompagner le processus dans un partenariat « gagnant-gagnant ».

PARTIE G : Conclusions

Le peuplement de la Côte d'Ivoire s'est fait au rythme des mouvements successifs de population. Ces déplacements ont pris diverses formes, à la fois volontaires et forcées. Il est nécessaire, à l'heure où l'on appréhende les stratégies de développement fondées sur les OMD, d'avoir une meilleure connaissance et une bonne maîtrise des dynamiques migratoires du pays. C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet qui vise à élaborer le Profil migratoire de la Côte d'Ivoire. L'élaboration de cet outil a permis de mettre en évidence les principales caractéristiques des migrants, les facteurs incitant à la migration et le cadre politique mis en œuvre pour encadrer le fait migratoire.

G.1 Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes

Le nombre total d'immigrants en Côte d'Ivoire en 2005 est estimé à 2 237 277 contre 2 163 644 en 1998, soit respectivement des taux d'immigration de 12,3 % et 14,1 %. 58,2 % des immigrants sont des hommes contre 41,8 % de femmes. Les immigrants proviennent majoritairement du Burkina Faso (54,3 %), du Mali (18,3 %), de la Guinée (5,6 %) et du Ghana (4,6 %). Ces immigrés sont des migrants économiques permanents. Ils exercent en général dans le secteur primaire (agriculture, pêche et élevage...), puis dans le secteur tertiaire (commerce, distribution) et dans les activités informelles. Cependant, il subsiste de fortes disparités d'un secteur à l'autre, quand on passe d'une nationalité à une autre. La proportion totale d'étrangers était de 26 % au dernier recensement en 1998 (4 000 047 personnes). Le nombre de touristes en direction de la Côte d'Ivoire est en baisse. Quant aux réfugiés, en 2008, on en dénombrait 24 900 dont 97,7 % de Libériens. Les demandes d'asile ont vu leur nombre augmenter, passant de 1 880 à 2 500 de 2000 à 2006, puis à 1 740 en 2007, en provenance de divers pays dont le Libéria, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, la République centrafricaine et le Togo.

Les données sur les Ivoiriens résidant à l'étranger révèlent que cette population est estimée en 2008 à 240 900, soit 1 % de la population ivoirienne, selon le Ministère des Affaires étrangères (DIE). Les émigrants vont prioritairement en France (49,8 %) et aux Etats-Unis d'Amérique (20,8 %). L'Afrique ne reçoit qu'une faible part des Ivoiriens (7,5 %). Il faut néanmoins souligner que l'Italie est une nouvelle destination pour les Ivoiriens (8,3 %). Le nombre d'émigrants ivoiriens dans les pays de l'OCDE en décembre 2008 était estimé à 62 649. Ces statistiques confirment la première position de la France comme pays de destination. Deux Ivoiriens sur trois dans les pays de l'OCDE

résident en France (66,9 %). La population des émigrés ivoiriens est constituée de 52 % d'hommes et de 48 % de femmes concentrée dans la classe d'âge 25-64 ans (77 %). La population des émigrés Ivoiriens est constituée de 52 % réfugiés ivoiriens dans le monde est de 21 941 en 2008 dont 65,7 % résident en Afrique. Même si le phénomène est contenu, la Côte d'Ivoire connaît également des cas de fuite des cerveaux, au nombre desquel l'émigration du personnel du secteur médical. Le taux d'émigration des médecins ivoiriens formés en Côte d'Ivoire est de 14 % sur la période 1995-2005 (légèrement en dessous de la moyenne africaine qui s'établissait à 19 %) (Clemens et Petterson, 2007).

Les transferts de ressources des émigrants en direction de la Côte d'Ivoire connaissent une hausse passant de 119 à 176 millions de dollars E.-U. de 2000 à 2007 et représente en moyenne 1 % du PIB. Les principaux lieux de provenance des transferts en 2008 sont par ordre d'importance la France (33 %), le Burkina Faso et le Bénin. En revanche, les transferts émis à partir de la Côte d'Ivoire passent de 380 à 660 millions de dollars E.-U., représentant entre 2,41 % et 3,93 % du PIB sur la période 2000-2006 (Banque mondiale, 2009). Ces sorties de devises s'orientent principalement vers la France (49 %), le Burkina Faso et le Mali. Sur la base des données de Western Union, le cumul des transferts reçus est de presque 32 millions de dollars E.-U. contre 18 millions envoyés à fin septembre 2008. Ces fonds servent principalement à des fins de consommation finale.

G.2 Recommandations pour l'amélioration des statistiques migratoires

Dans le but d'avoir une meilleure compréhension des questions migratoires, des données fiables couvrant tous les aspects des migrations sont nécessaires. Cependant, ces données n'existent pas toujours et lorsqu'elles existent, elles sont soit de mauvaise qualité, soit inaccessibles. En outre, les données ne sont pas toujours comparables d'une période à l'autre du fait que l'on n'utilise pas toujours les mêmes définitions et concepts pour la collecte.

Il existe un écart important entre les données fournies par les sources officielles et la MIE. Alors que les sources officielles (DIE) annoncent un nombre de 240 900 Ivoiriens de la diaspora, la MIE annonce environ 1 500 000 Ivoiriens. Cet écart constaté rend plus que nécessaire l'impératif d'organiser une meilleure collecte des données sur les Ivoiriens vivant à l'étranger afin de disposer d'une base de données cohérente et régulièrement actualisée. Une telle procédure doit être dépourvue de toute ambition politique et/ou sécuritaire afin de la voir porter les fruits attendus. Cette collecte de données permettra aussi de percevoir

plus précisément les caractéristiques des Ivoiriens de la diaspora. Ce qui peut être une première étape majeure dans la conception et la mise en œuvre de politique plus ciblée et mieux adaptée de la part du gouvernement ivoirien.

Il est aussi nécessaire de tirer avantage au mieux des données statistiques collectées aux différentes frontières du pays. Dans le cadre de ce rapport, il n'a pas été possible de prendre en compte ces types de statistiques en raison de leur indisponibilité ou du sceau de confidentialité qui frappe certaines d'entre elles. Celles-ci méritent d'être mieux exploitées à des fins de planification du développement au-delà des impératifs sécuritaires habituelles.

Il semble aussi que la faiblesse des montants individuels transférés n'invite pas la Direction du trésor à leur accorder un traitement spécial. En revanche, l'importance du cumul de ces transferts révélé dans ce rapport devrait inciter à un changement d'approche.

Il est aussi important de prendre en considération la nécessité d'inclure des questions plus détaillées sur le fait migratoire dans les enquêtes sur le niveau de vie des ménages exécutées par l'Institut national de la statistique. En outre, pour s'affranchir de la lourdeur des enquêtes sur le niveau de vie en termes de coût et de délai, il faudra penser à la production de statistiques indépendamment de ces dernières. Une enquête régulière sur la dynamique migratoire nationale doublée d'une seconde sur la situation des Ivoiriens de la diaspora s'impose.

Enfin, dans le but de faciliter la mise à jour du profil et la compréhension des faits migratoires, il serait utile de favoriser la centralisation et la diffusion d'un ensemble de données. A cette fin, une matrice de données prenant en compte toutes les dimensions de la migration doit être élaborée pour servir de support de collecte. La définition d'un ensemble de procédures faisant intervenir les différents Ministères s'avère donc nécessaire.

G.3 Recommandations relatives à la gestion de la migration

Dans le but de favoriser une meilleure gestion des migrations, un ensemble de mesures doivent être prises reposant sur les axes majeurs suivants :

- **Evolution du cadre institutionnel**

Face à l'intervention de plusieurs Ministères dans la gestion de la migration, il serait judicieux que de nouveaux textes définissent un nouveau

cadre institutionnel autour d'une structure unique qui aurait des compétences dans ces différentes matières. Cette structure peut prendre la forme d'un Office de l'immigration.

Néanmoins, à court terme, il faudrait donner plus de moyens à l'ONI pour lui permettre de se déployer aux différentes frontières et de jouer pleinement son rôle. Dans ce contexte, un renforcement des capacités de ses agents s'impose.

- **Ratification des traités et accords internationaux en liaison avec la migration**

Dans l'optique de compléter le dispositif national de gestion des migrations, il serait souhaitable que la Côte d'Ivoire ratifie un ensemble d'instruments internationaux. Au titre de ces instruments, l'on pourrait citer entre autres, la convention des Nations Unies sur la criminalité transfrontalière (dite Convention de Palerme) de 2002 et ses différents protocoles additionnels.

- **Migration et développement**

En vue de maximiser l'impact de la migration sur le développement, il faudrait effectuer le suivi statistique des transferts de fonds. En outre, il faudrait mettre en place des incitations fiscales et des facilités d'investissement afin de canaliser l'épargne de la diaspora vers l'investissement productif. Enfin, le gouvernement ivoirien pourrait bâtir des stratégies de développement de secteurs hautement qualifié (recherche et développement) sur l'appui et l'expertise des Ivoiriens de la diaspora.

En vue de créer un environnement paisible, propice au développement de la Côte d'Ivoire, l'initiation de campagnes de sensibilisation et d'information pour mieux expliquer les dispositions légales (foncier rural, code de la nationalité,...) aux immigrés et leurs descendants serait la bienvenue.

Bibliographie

AGEPE/Observatoire de l'emploi

- 2006 « Emploi selon la nationalité », document de travail, mai 2006, 43 p.
- 2008 « Situation de l'emploi à Abidjan », document de travail, juillet 2008, 107 p.

Ammassari S.

- 2004 « Gestion des migrations et politiques de développement: optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest », Cahier des migrations internationales, BIT, 2004, 99 p.

Banque mondiale

- 2008a Migration and Remittances Factbook 2008, World Bank, Washington DC.
- 2008b World Bank staff estimates based on the International Monetary Fund's Balance of Payments Statistics Yearbook 2008.
- 2009 « Remittances data in brief », <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934>

BCEAO

- 2007 « Annuaire statistique 2007 Côte d'Ivoire », 41 p, [http://www.bceao.int/internet/bcweb.nsf/files/AnnuaireStat2007CI.pdf/\\$FILE/AnnuaireStat2007CI.pdf](http://www.bceao.int/internet/bcweb.nsf/files/AnnuaireStat2007CI.pdf/$FILE/AnnuaireStat2007CI.pdf)

Bobi, A.M.

- 2007 « La nationalité ivoirienne depuis l'accord de Linas Marcoussis », Mémoire de DEA de Droit privé, UFR Sciences juridiques administratives et politiques, Université de Cocody-Abidjan, 98 pages.

Central Intelligence Agency (CIA)

- 2009 World Factbook, Côte d'Ivoire <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/iv.html#People>

CIREFI

- 2009 Base de données du Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration, EU/Eurostat, reçu en janvier 2009

Clemens, Michael A., et Gunilla Pettersson

- 2007 « New Data on African Health Professionals Abroad », Working Paper No. 95, Center for Global Development. Washington D.C.

Département des Ivoiriens de l'étranger (DIE)

- 2008 Base de données du Département des Ivoiriens de l'étranger, Ministère des Affaires étrangères, 2008

Diby, C.K

- 2009 « Conférence de presse des Ministres africains des Finances - impact de la crise financière internationale sur les pays africains », dimanche 26 avril 2009, <http://www.tresor.gov.ci/actualites/view.asp?ID=346>

Dilip Ratha et Zhimei Xu

- 2008 Le Recueil de statistiques sur les migrations et les envois

Direction générale du trésor et de la comptabilité publique

- 2008 Base de données sur les transferts individuels effectués dans le réseau Western Union, Abidjan, septembre 2008.

Division de la population des Nations Unies (DPNU)

- 2008 United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division, World Population Prospects: The 2008 Revision
- 2009 United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division, Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision, POP/DB/MIG/Rev.08.2007/2008.

Docquier, Frédéric, et Abdeslam Marfouk

- 2005 International Migration by Educational Attainment (1990-2000) - Release 1.1

DRC (Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté), Université Sussex

- 2007 Global Migrant Origin Database, mars 2007

EIMU

- 1993 « Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation », Réseau d'enquêtes migrations et urbanisations en Afrique de l'Ouest (REMUAO), juillet-août 1993, Rapport d'analyse.

Enquête PDI-FAC

- 2005 « Conditions de vie des personnes déplacées et des familles d'accueil en zone gouvernementale: résultats de l'enquête », MSVG/ENSEA/UNFPA, janvier 2007, Rapport d'étude, 184 p., <http://cotedivoire.unfpa.org/drive/PDI-FAC2005.pdf>

- Epstein G.
2002 « Informational cascades and decision to migrate », IZA DP N°445.
- Eurostat
2009 News release, Asylum in the EU in 2008, 66/2009, 8 May 2009
- Goh D. et Sissoko A.,
2006 « Le trafic et les pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao », GTZ, Août 2006, 49 p.
- Gouvernement de la République de la Côte d'Ivoire
1995 Loi n° 95-15 du 12 janvier 1995 portant code du travail, www.emploi.gouv.ci/admin/fichier/Code.doc
Loi n°95-526 du 7 juillet 1995 portant code des télécommunications, www.tresor.gov.ci/documentation/pdf/code_CI/telecommunications.pdf
Loi n° 95-553 du 17 juillet 1995 portant code minier, www.droit-afrique.com/images/textes/Cote_Ivoire/RCI%20-%20Code%20minier.pdf
Loi n°95-620 du 3 août 1995 portant code des investissements www.tresor.gov.ci/documentation/pdf/code_CI/code_investissement.pdf
1996 Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement, www.tresor.gov.ci/documentation/pdf/code_CI/Code_environment.pdf
2006 Annexe fiscale à l'ordonnance n° 2006-234 du 02 août 2006 portant budget de la République de Côte d'Ivoire, www.droit-afrique.com/images/textes/Cote_Ivoire/RCI%20-%20LF%202006.pdf
2009 « Stratégie de relance du développement et de réduction de la pauvreté », DSRP, http://www.finances.gouv.ci/images/stories/dsrp_%20final.pdf.
- HCR
2008a Base de données, extrait décembre 2008
2008b « UNHCR Global Reports 2000-2008 »
2009 Global Trends 2008, http://www.unhcr.org/statistics/08-TPOC-TB_v5_external_PW.zip
- Institut national de la statistique (INS)
1998 « Enquête sur le niveau de vie des ménages », Rapport
2001 « Migration et société en Côte d'Ivoire », juillet 2001, 216 p.
2002a Résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 (RGPH-98), résultats définitifs, Abidjan, 2002.

- 2002b « Enquête sur le niveau de vie des ménages », Rapport
- 2002c Résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 (RGPH-98), tome 5, Perspectives démographiques, Abidjan, 2002, 67 p.
- 2002d Résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 (RGPH-98), tome 4, Migration, Abidjan, 2002. Institut national de la statistique (2002e), enquête 1-2-3
- 2006 « Enquête sur le niveau de vie des ménages, phase pilote (EP) », 10-19 février 2006, Abidjan.
- 2007 « Enquête à indicateurs multiples, Côte d'Ivoire 2006 », Rapport final, Abidjan, Côte d'Ivoire : Institut national de la statistique, 203 p.
- 2008 « Enquête sur le niveau de vie des ménages (ENV2008) », Extrait du Rapport pour la finalisation du DSRP 2009-2013, Octobre 2008..
- 2009a « Effectifs scolarisés », <http://www.ins.ci/stats/Tableaux/Tab08.htm>
- 2009b « Dette publique ivoirienne et aide publique au développement », <http://www.ins.ci/stats/Tableaux/TAB30.htm>

Konan, S.Y.

- 2008a « Pauvreté en Afrique et migration clandestine vers l'Europe : quelle relation », Colloque international sur la migration internationale clandestine en provenance d'Afrique vers l'Europe et développement durable, Casablanca, Maroc (www.cermid.ma)
- 2008b « Migrations clandestines internationales et développement en Afrique : entre politique de dissuasion et incitation », Colloque international sur la migration internationale clandestine en provenance d'Afrique vers l'Europe et développement durable, Casablanca, Maroc (www.cermid.ma)

Konan, S.Y., Kouakou, A.K., Nama, K.E.

- 2007 « Déterminants socio-économiques de l'intégration des réfugiés en Côte d'Ivoire : Essai de modélisation à partir d'un échantillon de réfugiés libériens dans le District d'Abidjan », African Migration Workshop, Accra, Ghana. <http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/Konan%20Ghana%2007.pdf>

Koudou C. et Lohouri V.

- 2008 « Ivoiriens de l'étranger, quelle politique de l'Etat & quelles contributions de la diaspora au processus de développement de la Côte d'Ivoire ? », Livre Blanc, Paris, L'Harmattan.

Merabet, O.

2007 Etude sur le Profil migratoire de la Côte d'Ivoire rapport final 2006, EC, Civipol, Transtec

Ministère de l'Economie et des Finances, Gouvernement de la RCI

2007 La Côte d'Ivoire en Chiffres », Abidjan.

Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, Gouvernement de la RCI

2006 « Population et développement : défis et perspectives pour la Côte d'Ivoire », Rapport national sur l'état et le devenir de la population de la Côte d'Ivoire, RECPI 2006, 193 p.

Ministère de la Fonction publique et de l'Emploi, et Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires sociales, Gouvernement de la RCI et Bureau international du travail (BIT)

2008 « Plan national d'action contre la traite et les pires formes du travail des enfants », septembre 2007-décembre 2009, Abidjan, 51 p.

Ministère de la Lutte contre le sida, Gouvernement de la RCI, INS, RETROCI, ORC Macro

2006 « Enquête sur les indicateurs du sida, Côte d'Ivoire (EIS-CI 2005) », Décembre 2006, 283 pages, http://hivaidsclearinghouse.unesco.org/search/resources/iiep_enqueteindicateurssida_coteivoire.pdf

OCDE

2008 Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, extrait décembre 2008

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2003 Base des opérations de rapatriement volontaire, OIM Abidjan.

2008 Base des données des Victimes de la traite humaine, extrait décembre 2008.

2009 Données reçues par le bureau de l'OIM Abidjan sur la base des projets qui ont été conduits pendant les dernières années, 2009

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

2009 Base de données de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), reçu en janvier 2009

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

2007 Human Development Report, 1990-2007

2008 Rapport sur le développement humain 2007/2008

Ratha and Shaw

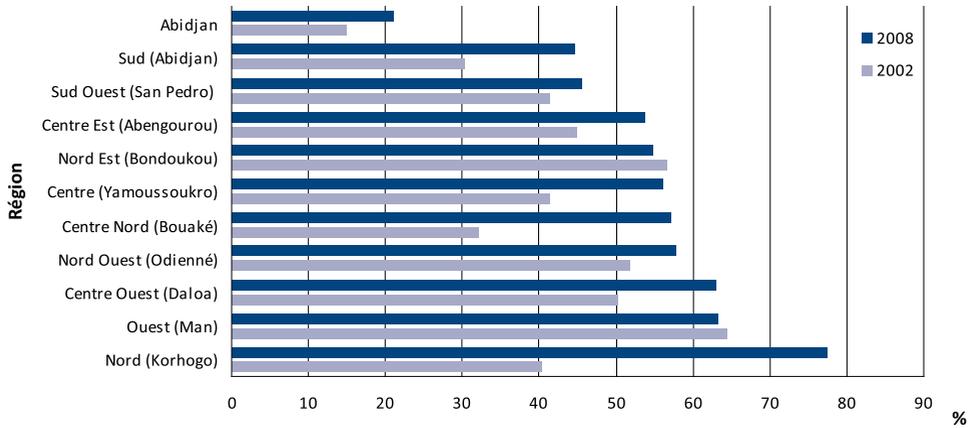
2006 South-South Migration and Remittances, Development
Prospects Group, World Bank [www.worldbank.org/prospects/
migrationandremittances](http://www.worldbank.org/prospects/migrationandremittances)

UNESCO

2008 Institut statistique de l'UNESCO (ISU), Recueil mondial de l'éducation
2006, extraits décembre 2008

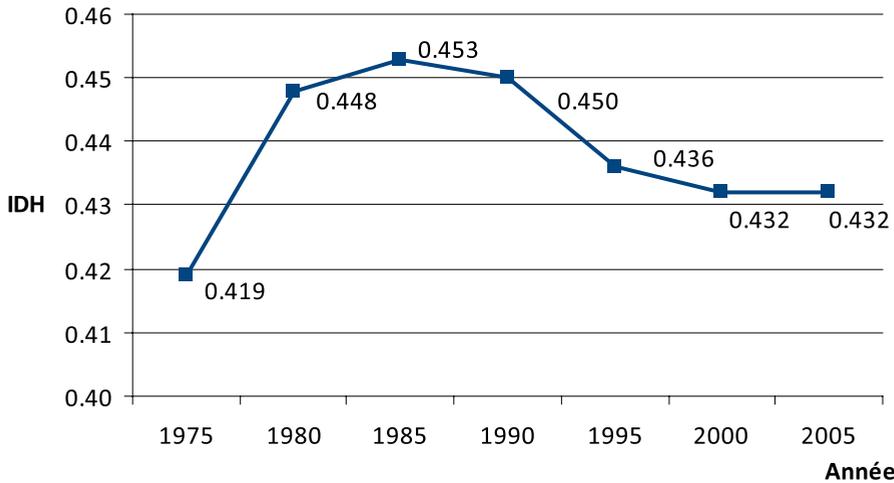
ANNEXE I : Statistiques

Graphique 11 : Répartition de la pauvreté par région, 2002 et 2008 (%)



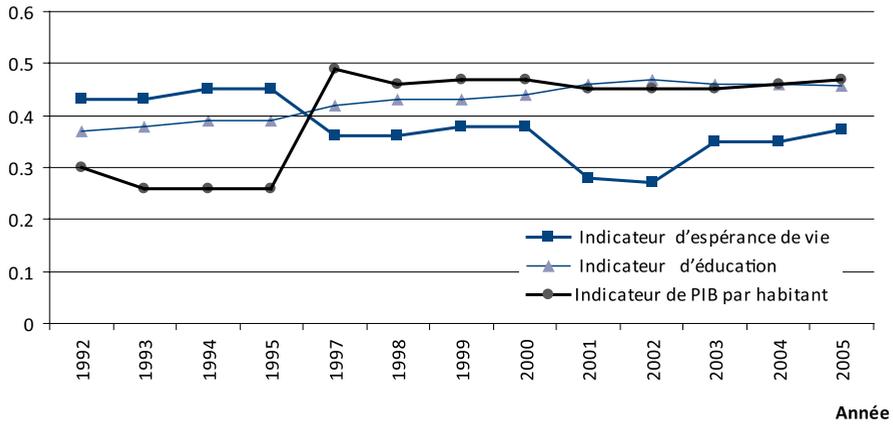
Source : RCI, 2009

Graphique 12 : Evolution de l'IDH de la Côte d'Ivoire, 1975-2005



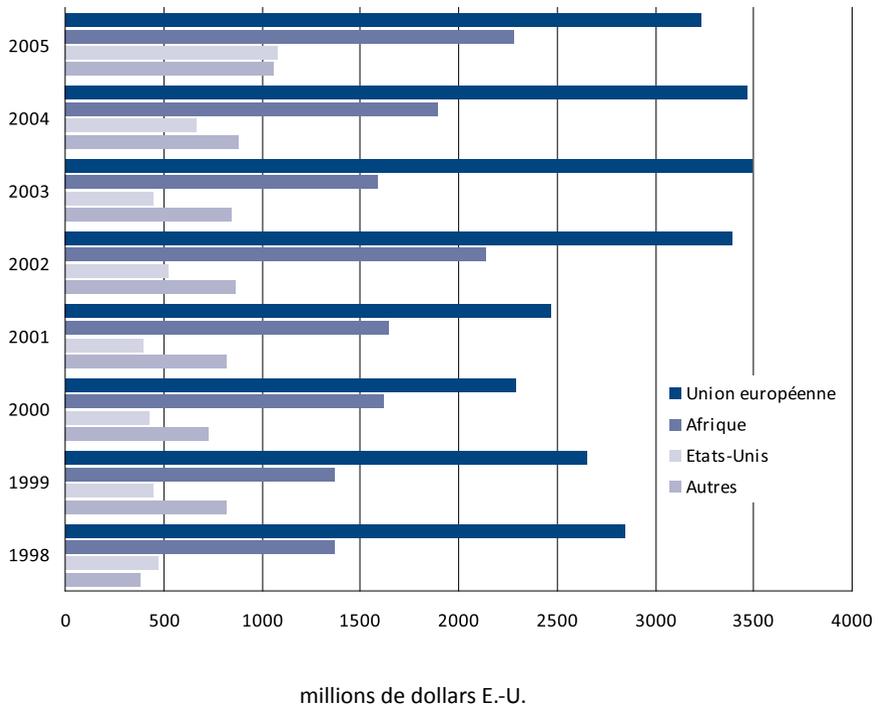
Source : PNUD, base des données IDH, Human Development Index Trends, extraites en septembre 2009 : <http://hdrstats.undp.org/fr/indicators/10.html>

Graphique 13 : Evolution de l'indice d'espérance de vie, d'éducation et de PIB par tête, 1992-2005



Source : PNUD, HDR 1990-2007

Graphique 14 : Exportations ivoiriennes par destination, 1998-2005 (millions dollars E.-U.)



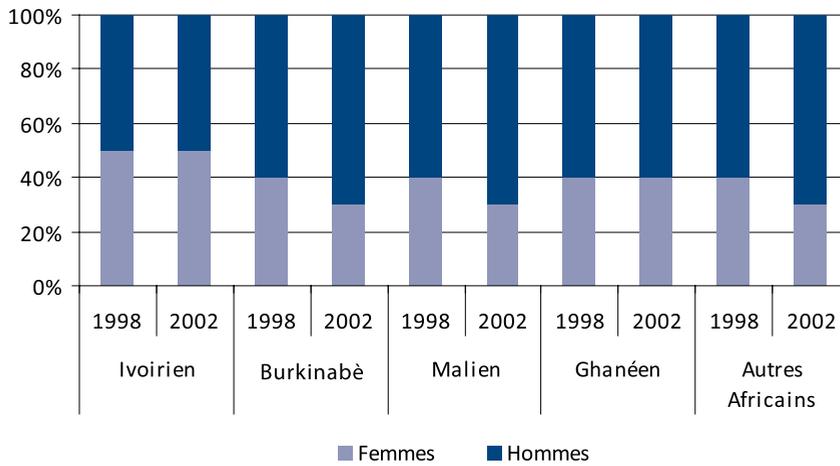
Source : Calculs de l'auteur à partir des données BCEAO, 2007

Tableau 19 : Taux de croissance de la population active en Côte d'Ivoire par nationalité, 1998 et 2002

| Population active | 1998 | 2002 | Taux de croissance |
|-------------------|-----------|-----------|--------------------|
| Total | 7 216 378 | 7 145 063 | -1,0 % |
| Ivoiriens | 5 881 348 | 5 944 692 | 1,1 % |
| Burkinabè | 675 525 | 628 994 | -6,9 % |
| Autres Africains | 659 505 | 571 376 | -13,4 % |

Source : A partir de l'AGEPE/Observatoire de l'emploi de la formation et des métiers, 2006

Graphique 15 : Population active en Côte d'Ivoire par nationalité et sexe, 1998 et 2002 (%)



Source : AGEPE/Observatoire de l'emploi de la formation et des métiers, 2006

Tableau 20 : Population occupée en Côte d'Ivoire par nationalité et temps de travail, 1998 et 2002 (%)

| | | | Durée de travail | | | |
|-------------|----------------|------|-----------------------|---------------|-----------|--------------|
| | | | Non déclarée déclarée | Moins de 40 h | 40 heures | Plus de 40 h |
| Nationalité | Ivoirien | 1998 | 2,5 | 18,1 | 11,5 | 67,9 |
| | | 2002 | 2,1 | 25,0 | 15,0 | 57,9 |
| | Burkinabè | 1998 | 1,4 | 13,3 | 6,2 | 79,1 |
| | | 2002 | 1,3 | 19,1 | 5,8 | 73,8 |
| | Malien | 1998 | 3,3 | 10,0 | 8,3 | 78,4 |
| | | 2002 | 3,0 | 19,4 | 6,8 | 70,8 |
| | Ghanéen | 1998 | 2,7 | 32,6 | 5,8 | 58,8 |
| | | 2002 | 1,2 | 21,0 | 14,4 | 63,4 |
| | Autre Africain | 1998 | 2,5 | 16,3 | 7,1 | 74,1 |
| | | 2002 | 2,1 | 16,6 | 7,0 | 74,3 |
| | Total | 1998 | 2,5 | 17,5 | 10,6 | 69,5 |
| | | 2002 | 2,0 | 23,9 | 13,5 | 60,6 |

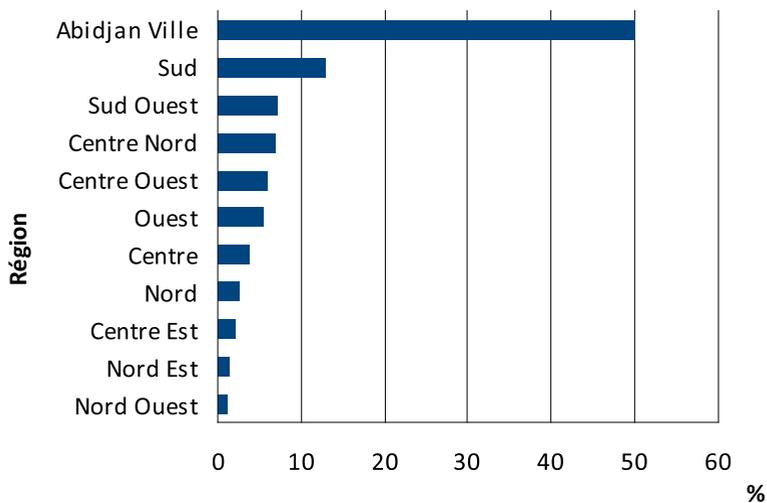
Source : AGEPE/Observatoire de l'emploi de la formation et des métiers, 2006

Tableau 21 : Population occupée en Côte d'Ivoire par nationalité et type d'activité, 1998 et 2002 (%)

| Type d'activité | Ivoirien | | Burkinabè | | Malien | | Ghanéen | | Autres Africains | |
|----------------------------|----------|------|-----------|------|--------|------|---------|------|------------------|------|
| | 1998 | 2002 | 1998 | 2002 | 1998 | 2002 | 1998 | 2002 | 1998 | 2002 |
| Formelle | 9,2 | 9,0 | 9,2 | 4,6 | 2,1 | 4,6 | 0,9 | 2,5 | 5,8 | 4,8 |
| Agriculture traditionnelle | 63,5 | 62,6 | 50,3 | 64,8 | 49,3 | 37,7 | 55,7 | 30,4 | 20,9 | 19,5 |
| Informelle non agricole | 25,3 | 27,9 | 39,6 | 30,4 | 45,9 | 57,9 | 43,3 | 67,1 | 72,0 | 75,4 |
| ND | 2,0 | 0,5 | 0,9 | 0,2 | 2,7 | 0,7 | - | - | 1,4 | 0,4 |

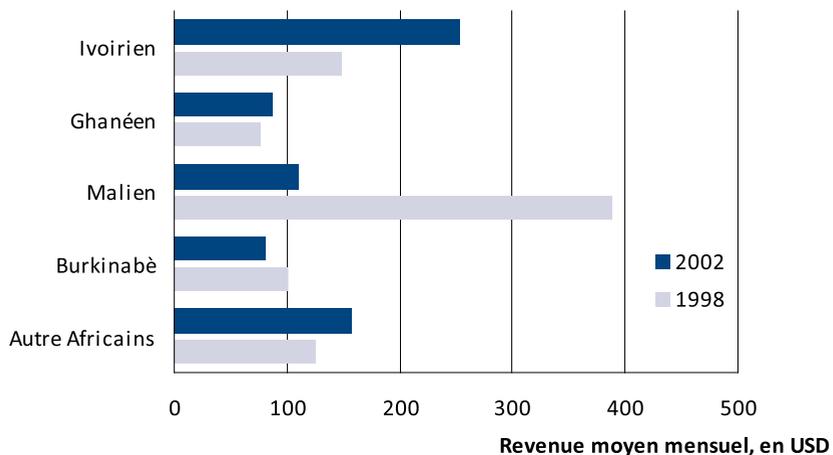
Source : AGEPE/Observatoire de l'emploi de la formation et des métiers, 2006

Graphique 16 : Chômeurs par région de résidence, 2008 (%)



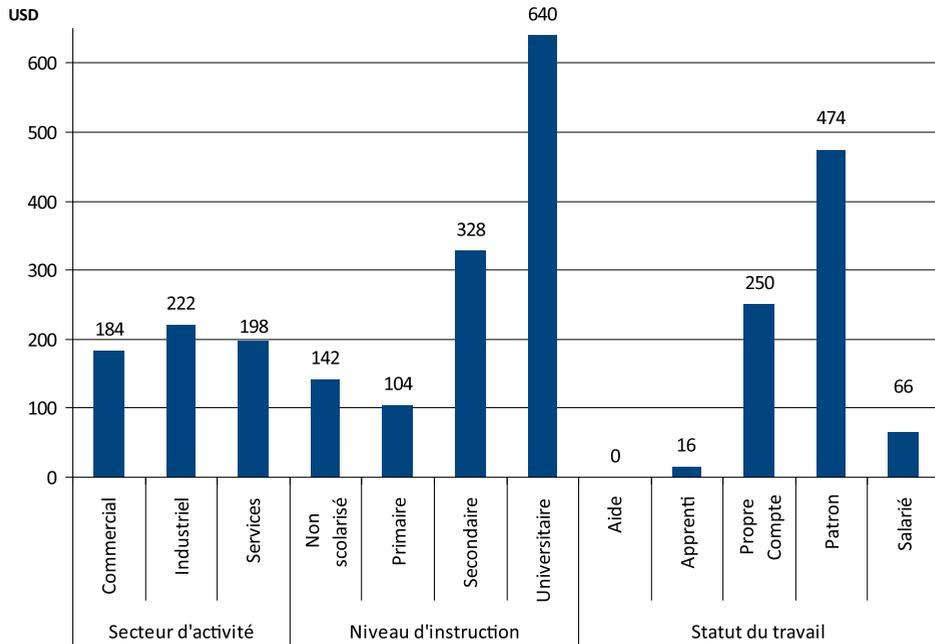
Source : INS, 2008 / ENV2008

Graphique 17 : Revenu moyen mensuel des travailleurs en Côte d'Ivoire par nationalité, 1998 et 2002 (en dollars E.-U.)



Source : Calculs de l'auteur à partir des données AGEPE/Observatoire de l'emploi de la formation et des métiers, 2006

Graphique 18 : Revenu moyen mensuel par secteur d'activité, niveau d'instruction et statut du travail, 2002 (en dollars E.-U.)



Sources : Calculs de l'auteur à partir des données INS, 2002e

Tableau 22 : Taux de chômage par diplôme obtenu dans l'enseignement général et professionnel, 2002 (%)

| Enseignement | Enseignement général | | | | | Enseignement professionnel | | | |
|-----------------|----------------------|------|--------------|---------|----------|----------------------------|-----|------|-----|
| | CEPE | BEPC | Baccalauréat | Licence | Maîtrise | CAP | BEP | BT | BTS |
| Taux de chômage | 22 | 16 | 27 | 19 | 25 | 12,7 | 53 | 12,5 | 42 |

Source : INS 2002b / ENV 2002

Notes : Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), Brevet d'étude du premier cycle (BEPC), Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), Brevet d'étude professionnelle (BEP), Brevet de technicien (BT) et Brevet de technicien supérieur (BTS).

Tableau 23 : Réfugiés et demandeurs d'asile en Côte d'Ivoire par pays d'origine, sexe et âge, 2000-2007

| | 2000 | | | 2001 | | | 2002 | | | 2003 | | |
|---------------------|---------|-----|----------|---------|-----|----------|--------|-----|----------|--------|-----|----------|
| | Total | % F | % <18ans | Total | % F | % <18ans | Total | % F | % <18ans | Total | % F | % <18ans |
| Réfugiés | | | | | | | | | | | | |
| Libéria | 117 700 | 55 | 58 | 122 800 | 54 | 54 | 43 000 | 53 | 48 | 74 200 | 53 | 47 |
| Sierra Leone | 1 800 | 51 | 60 | 2 100 | 49 | 57 | | | | | | |
| Rep. du Congo | | | | 510 | 49 | 48 | | | | 600 | 48 | 49 |
| PDI (Côte d'Ivoire) | | | | | | | | | | 38 000 | | |
| Libéria | | | | | | | | | | 15 000 | | |
| Guinée | | | | | | | | | | 1 500 | | |
| Demandeurs d'asile | 1 880 | | | 1 910 | | | 1 140 | 43 | 25 | 1 000 | | |
| Libéria | 1 200 | 55 | 58 | 1 300 | 55 | 57 | | | | | | |
| Rép. dém. du Congo | 680 | 40 | 17 | | | | | | | 200 | | |
| Rep. du Congo | | | | 610 | 44 | 19 | 580 | 49 | 48 | 600 | | |
| Rep. Centrafricaine | | | | | | | | | | 200 | | |

| | 2004 | | | 2005 | | | 2006 | | | 2007 | | | 2008 | | |
|---------------------|--------|-----|----------|--------|-----|----------|---------|-----|----------|---------|-----|----------|---------|-----|----------|
| | Total | % F | % <18ans | Total | % F | % <18ans | Total | % F | % <18ans | Total | % F | % <18ans | Total | % F | % <18ans |
| Réfugiés | | | | | | | 24 950 | | | 24 600 | | | 24 900 | | |
| Libéria | 70 400 | 53 | 53 | 39 900 | 69 | 46 | 23 250 | 54 | 48 | 24 100 | 54 | 50 | 24 300 | 54 | 47 |
| Rep. du Congo | 500 | 35 | 43 | 600 | 40 | 26 | | | | | | | | | |
| Autres | | | | 1 100 | 51 | 28 | 1 700 | 47 | 25 | 500 | | | 600 | 43 | 38 |
| PDI (Côte d'Ivoire) | 38 000 | | | 38 000 | 52 | | 709 200 | | | 709 900 | 52 | | 684 000 | 52 | |
| Retours | | | | | | | | | | | | | 50 | 37 | 33 |
| Demandeurs d'asile | 1 900 | | | 2 500 | | | 2 500 | | | 1 740 | | | 300 | | |
| Rép. dém. du Congo | 500 | 53 | | 600 | 37 | 38 | 400 | 42 | 23 | 180 | 44 | 38 | | | |
| Rep. du Congo | 800 | 53 | | 800 | 42 | 37 | 800 | 43 | 21 | 600 | 33 | 18 | | | |
| Rep. Centrafricaine | 200 | 53 | | 200 | 32 | 43 | 200 | 45 | 19 | 180 | 35 | 21 | | | |
| Sierra Leone | 400 | 53 | | 400 | 32 | 29 | 400 | 35 | 23 | 340 | 40 | 23 | | | |
| Togo | | | | 200 | 27 | 33 | 200 | 32 | 26 | 150 | | 26 | | | |
| Autres | | | | 300 | 31 | 35 | 300 | 35 | 24 | 290 | | | | | |

Source : HCR, 2008b

Note : F = Femmes

Tableau 24 : Visas de travail délivrés aux non-nationaux par sexe, 2000-2006

| Année | Féminin | Masculin | Total |
|--------------|------------|--------------|--------------|
| 2000 | 75 | 936 | 1 011 |
| 2001 | 55 | 859 | 914 |
| 2002 | 61 | 695 | 756 |
| 2003 | 19 | 629 | 648 |
| 2004 | 22 | 423 | 445 |
| 2005 | 21 | 474 | 495 |
| 2006 | 16 | 548 | 564 |
| Total | 269 | 4 564 | 4 833 |

Source : AGEPE/Observatoire de l'emploi de la formation et des métiers, 2006

Tableau 25 : Type/durée de contrats pour les visas de travail délivrés aux non-nationaux, 2000-2006

| | Femme | Homme | Total |
|--------------|------------|--------------|--------------|
| Déterminé | 71 | 796 | 867 |
| Indéterminé | 198 | 3 768 | 3 966 |
| Total | 269 | 4 564 | 4 833 |

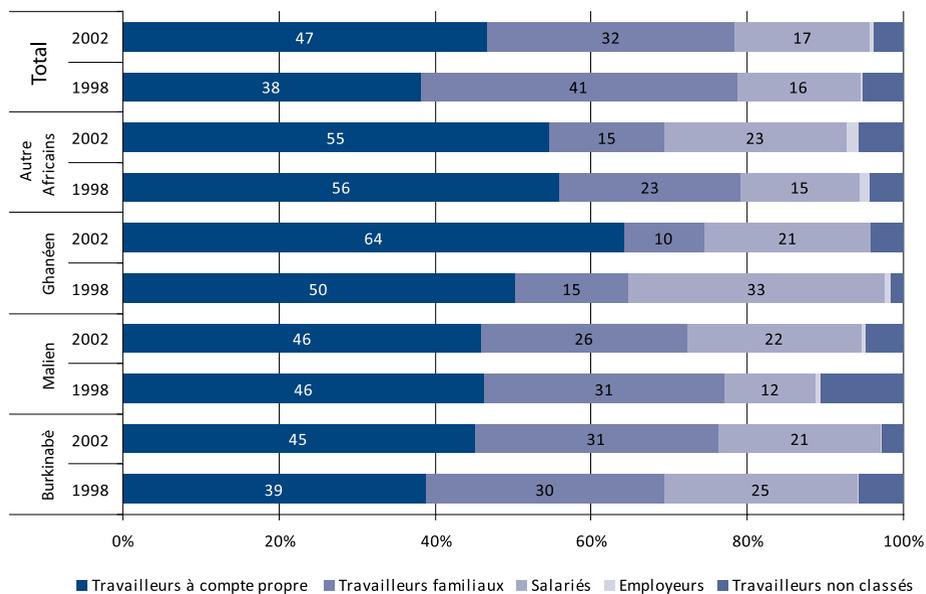
Source : AGEPE/Observatoire de l'emploi de la formation et des métiers, 2006

Tableau 26 : Catégories socioprofessionnelles des travailleurs immigrés par sexe et nationalité, 2000-2006

| | Femme | Homme | Total |
|---------------------|------------|--------------|--------------|
| Burkinabé | 13 | 1 684 | 1 697 |
| Cadre | 3 | 26 | 29 |
| Maîtrise | 4 | 53 | 57 |
| Ouvrier/Employé | 6 | 1 599 | 1 605 |
| Autres | 0 | 6 | 6 |
| Française | 94 | 981 | 1 075 |
| Cadre | 54 | 831 | 885 |
| Maîtrise | 34 | 119 | 153 |
| Ouvrier/Employé | 6 | 27 | 33 |
| Autres | 0 | 4 | 4 |
| Autres nationalités | 162 | 1 899 | 2 061 |
| Cadre | 74 | 642 | 716 |
| Maîtrise | 59 | 372 | 431 |
| Ouvrier/Employé | 29 | 875 | 904 |
| Autres | 0 | 3 | 3 |
| Total | 269 | 4 564 | 4 833 |

Source : AGEPE/Observatoire de l'emploi de la formation et des métiers, 2006

Graphique 19 : Population occupée des immigrants et de leurs descendants nés en Côte d'Ivoire par type d'emploi, 1998 et 2002



Source : AGEPE/Observatoire de l'emploi de la formation et des métiers, 2006

Tableau 27 : Estimation des étrangers en situation irrégulière en Côte d'Ivoire, décembre 1999

| Population étrangère | 1975 | 1988 | 1998 | 1999 | 2000 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Total population étrangère | 1 474 469 | 3 039 037 | 4 000 047 | 4 111 478 | 4 226 014 |
| 0 à 4 ans | | | 680 544 | | |
| 5 à 9 ans | | | 570 320 | | |
| 10 à 14 ans | | | 394 093 | | |
| 15 à 19 ans | | | 396 509 | | |
| Plus de 20 ans | | | 1 958 581 | | |
| Taux de croissance annuel moyen de la population étrangère | | 5,72 % | 2,79 % | | |
| Nombre potentiel de cartes de séjour en (population étrangère de plus de 16 ans résidant en Côte d'Ivoire) | | | 2 255 963 | | |
| Taux de mortalité en Côte d'Ivoire | | | 0,015 | | |
| Estimation la population étrangère nécessitant une carte de séjour | | | | 2 355 090 | 2 416 809 |
| Nombre de cartes de séjour produites depuis début 1999 à fin janvier 2000 | | | | 1 005 252 | |
| Estimation de la population en situation irrégulière, décembre 1999 | | | | 1 349 838 | |

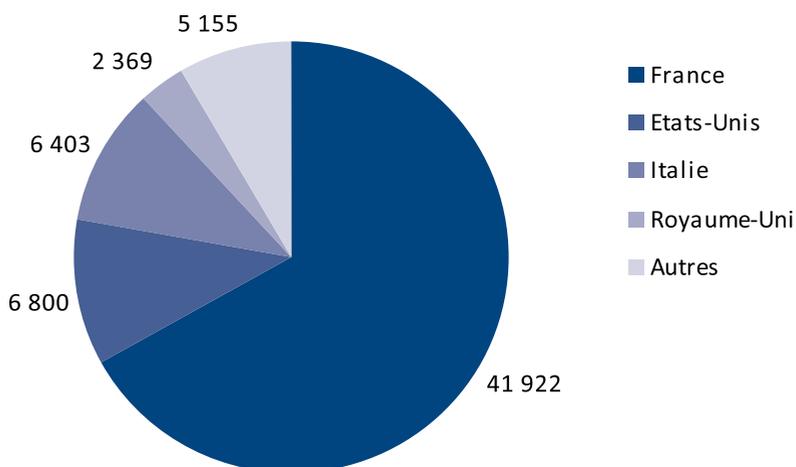
Source : Calculs de l'auteur sur la base de INS, 2002d.

Notes :

a) Certains avaient d'anciens titres et n'ont pas songé à renouveler leur titre, par conséquent ce chiffre reflète assez bien la réalité. Ceux qui n'avaient pas de titres pouvaient être dans la brousse, aussi des demandes n'ont pu être traitées. Généralement la zone de l'ouest n'a pas été traitée alors que la majorité des Burkinabès se trouvent dans cette zone.

b) Méthodologie/hypothèses : Les sources des calculs proviennent de l'analyse des résultats du RGPH 1998 sur les questions de migrations (INS, 2002d). L'âge limite de 16 ans pour la détention d'une carte de séjour est fixée par la loi n 2002-03 du 3 janvier 2002 relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire modifiée par la loi n 2004-303 du mai 2004 ; ii) Les calculs de projections de la population étrangère ont été faites sur la base du fait que la population devant détenir potentiellement une carte de séjour est constituée de ceux ayant au moins 16 ans. Pour déterminer cette population en 1998, nous avons pris la population des plus de 20 ans à laquelle nous avons ajouté les 3/4 de la population comprise dans la tranche d'âge 15-19 ans parce que nous avons fait l'hypothèse que la distribution de la population à l'intérieur de cette classe d'âge est uniforme. Pour déterminer les potentiels demandeurs de cartes de séjour en 1999, nous avons associé à la population des plus de 20 ans, celle de la classe d'âge 15-19 ans car ceux qui avaient 15 ans en 1998, ont eu 16 ans en 1999. En 2000, nous avons dû avoir recours en plus, au 1/4 de la population de la classe d'âge 10-14 ans car ceux qui avaient 14 ans lors du recensement en 1998, sont passés au-delà de la limite de 16 ans en 2000 c'est à dire deux ans après. En outre, à toute cette population, nous avons appliqué le taux de mortalité qui est de 15 pour 1000 selon les chiffres de 1998. Le nombre de migrants irréguliers (entendu, ne détenant pas de cartes de séjour) est égal à la différence entre le nombre potentiels de demandeurs de cartes de séjour en 1999 et le nombre de titres de séjour effectivement produit en 1999.

Graphique 20 : Emigrants ivoiriens par pays de destination de l'OCDE, 2008



Source : OCED, 2008

Note : La base de données n'inclut pas les émigrants ivoiriens résidents en Allemagne et quelques autres pays de destination d'importance secondaire.

Tableau 28 : Médecins et infirmiers formés en Côte d'Ivoire apparaissant dans les recensements de neuf grands pays receveurs de migrants, 1995-2005

| | Effectif en Côte d'Ivoire | Effectif à l'étranger | Taux d'émigration (%) |
|------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Médecins | 1 763 | 284 | 14 |
| Infirmiers | 7 233 | 509 | 7 |

Source : Clemens and Pettersson, 2007

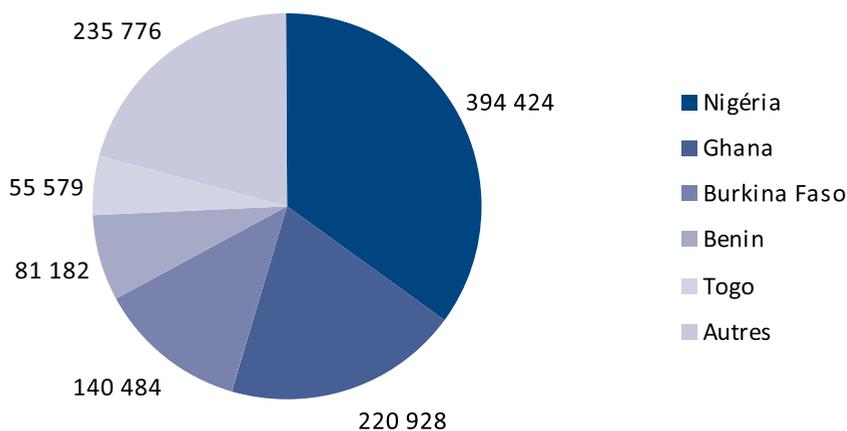
Tableau 29 : Etudiants ivoiriens de troisième cycle dans les pays de l'OCDE, 2008

| Pays | Nombre d'étudiants | % |
|-------------|--------------------|----|
| Canada | 920 | 75 |
| Suède | 110 | 9 |
| Danemark | 58 | 5 |
| Espagne | 40 | 3 |
| Autres OCDE | 94 | 8 |

Source : OCDE, 2008

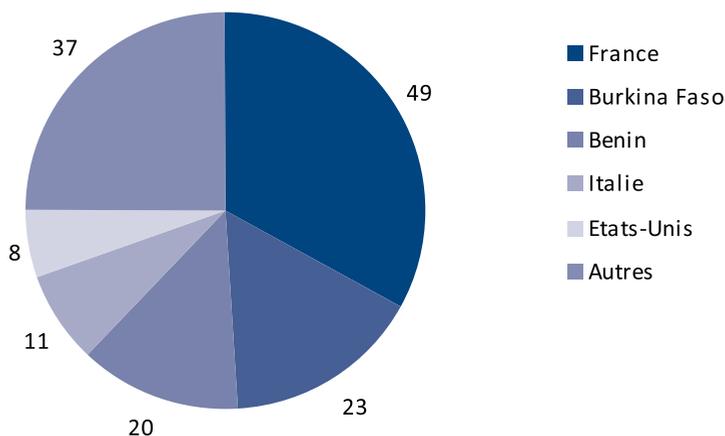
Note : Les étudiants ivoiriens en France, aux Etats-Unis et dans quelques autres pays de destination d'importance secondaire ne sont pas inclus.

Graphique 21 : Touristes et visiteurs ivoiriens à l'étranger, 1995-2008



Source : OMT, 2009

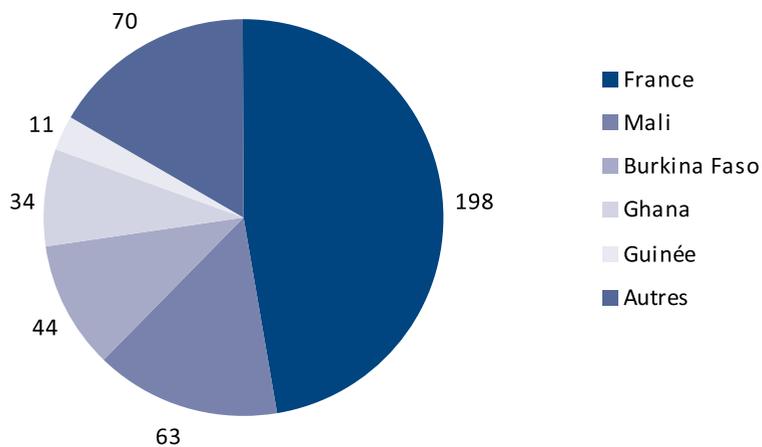
Graphique 22 : Envois de fonds vers la Côte d'Ivoire, 1995-2005 (en millions de dollars E.-U.)



Source : Ratha and Shaw, 2006

Note : Ces données sont estimées sur la base des stocks des émigrants calculés pour la période 1995-2005 en utilisant les hypothèses et argumentations indiquées dans Ratha and Shaw (2006), *South-South Migration and Remittances*, Development Prospects Group, World Bank www.worldbank.org/prospects/migrationandremittances

Graphique 23 : Envois de fonds à partir de la Côte d'Ivoire, 1995-2005 (en millions de dollars E.-U.)



Source : Ratha and Shaw, 2006

Note : Ces données sont estimées sur la base des stocks des émigrants calculés pour la période 1995-2005 en utilisant les hypothèses et argumentations indiquées dans Ratha and Shaw (2006), *South-South Migration and Remittances*, Development Prospects Group, World Bank www.worldbank.org/prospects/migrationandremittances

Tableau 30 : Opérations de vente et d'achat de change manuel, 2004-2008

| Devise | 2004 | | 2005 | | 2006 | | 2007 | | 2008 | |
|--------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|-----------|
| | Achat | Vente | Achat | Vente | Achat | Vente | Achat | Vente | Achat | Vente |
| EURO | 2 949 381 | 22 801 243 | 3 718 140 | 39 666 682 | 6 452 231 | 27 685 076 | 5 812 568 | 22 282 461 | 2 760 796 | 5 187 991 |
| USD | 1 609 592 | 4 963 517 | 2 282 826 | 6 157 989 | 2 206 937 | 3 644 319 | 2 774 729 | 2 930 551 | 1 398 678 | 1 428 976 |
| GBP | 52 240 | 54 070 | 100 350 | 80 010 | 106 547 | 139 677 | 106 690 | 189 723 | 74 263 | 83 206 |
| CAD | 20 010 | 18 140 | 18 744 | 22 994 | 29 305 | 49 005 | 21 605 | 29 080 | 2 575 | 2 245 |
| CHF | 18 070 | 16 720 | 2 260 | 3 440 | 31 760 | 31 890 | 42 375 | 73 680 | 12 610 | 15 440 |
| YEN | 100 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| ZAR | - | - | - | - | 348 250 | 348 250 | 2 640 | 2 270 | 4 170 | 3 400 |
| XAF | - | - | - | - | 1 056 500 | 1 081 500 | 3 622 250 | 4 602 000 | 1 649 500 | 830 000 |

Source : DGTCF, 2008

ANNEXE II : Aperçu de la migration interne

Les migrants internes étaient au nombre de 4 405 328, soit 67,1 % de l'ensemble des migrants et 28,7 % de la population totale du pays, lors du recensement de 1998. Ainsi plus de deux personnes sur cinq ont effectué au moins une migration au cours de leur vie (INS, 2002d). Ces migrants sont plus nombreux en milieu urbain (55,6 %) qu'en zone rurale (44,4 %). On enregistre parmi eux, plus de femmes (2 224 209, soit 50,5 %) que d'hommes (2 181 119).

Au recensement de 1988, la proportion des migrants était quasiment semblable à celle de 1998 (42 %) et les migrants internes représentaient 61 % de l'ensemble des migrants.

Les hommes et les femmes n'ont pas le même comportement migratoire. En effet, les femmes sont relativement plus nombreuses (71,2 %) à effectuer une migration interne que les hommes (63,5 %). Cet état de fait s'explique en partie par l'existence de coutumes exogamiques obligeant les femmes à se déplacer pour se marier. De plus, les femmes, surtout les plus jeunes, sont plus enclines à rejoindre un parent pour l'aider dans les tâches ménagères. Cette stabilité relative de la population rurale par rapport à celle des centres urbains était déjà remarquée en 1988. Cependant, l'immigration interne touche inégalement les différentes régions du pays, en raison des différences de potentiel économique. La proportion des immigrants varie de 6 % dans la région du Zanzan (Nord-Est) à 43,2 % dans la région du Bas Sassandra (Sud-Ouest). Cette situation est liée au fait que le Sud-Ouest, zone forestière, est la nouvelle zone attractive de l'agriculture de plantation et qu'elle attire aussi bien les agriculteurs des autres régions du pays que les sociétés agro-industrielles qui font appel à leur tour à des immigrants étrangers. Le nord-est, région peu riche de la zone savanicole, est plutôt une région d'émigration (INS, 2002d).

Au niveau des migrants internes, on dénombre 98 hommes pour 100 femmes alors que sur le plan national, le rapport de masculinité de la population globale est de 104. Cette sous-masculinité au niveau des migrants internes trouve ses explications dans le fait que les femmes se déplacent pour des raisons de mariage et pour occuper des emplois ménagers soit chez des parents soit ailleurs.

Le taux d'occupation des migrants internes actifs est de 94,2 % variant légèrement d'un sexe à l'autre (93,8 % pour les hommes contre 94,8 % chez les femmes) et de façon plus importante d'un milieu de résidence à l'autre : 90,3 % des migrants urbains sont occupés contre 98,7 % des ruraux. Les migrants internes

sont soit des travailleurs indépendants, soit des salariés, soit encore des aides familiaux. Ces trois catégories de travailleurs représentent 92 % des personnes occupées (INS, 2002d).

Par ailleurs, la crise politico-militaire a engendré le déplacement de populations estimé à 709 377 selon l'enquête réalisée dans 5 départements (Enquête PDI-FAC, 2005). Les PDI sont majoritairement des femmes (52 %). Les enfants et jeunes ayant au plus trente ans représentent 65 %. Ils sont majoritairement installés à Abidjan (7 PDI sur 10 résident à Abidjan).

17 route des Morillons 1211 Genève 19, Suisse
Tél : +41 22 717 91 11 • Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int • Internet : <http://www.iom.int>